

MÉMORIAL
DES
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mardi 17 janvier 2006, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *MM. Alain Comte*, *Eric Ischi*, *Marc-André Rudaz* et *M^{me} Sandrine Salerno*.

Assistent à la séance: *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 janvier 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier et mercredi 18 janvier 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation, dans le quartier du Mervelet, feuilles 58, 59 et 60 du cadastre de la Ville de Genève:

- du projet de loi modifiant les limites de zones N° 29472-206 sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, destiné à créer une zone de développement 3, une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et à l'affectation d'une zone de développement 3 existante à de l'équipement public;
- du projet de plan de site N° 29394-206, situé entre l'avenue du Bouchet et l'avenue Trembley, prévoyant la protection du lotissement réalisé par Paul Perrin entre 1921 et 1925 qui constitue la première étape du concours d'idées remporté en 1913 par Adolphe Guyonnet et John Torcapel pour l'aménagement du secteur situé au nord-ouest de l'avenue du Bouchet;
- du projet de plan localisé de quartier N° 29416-206, situé à l'avenue de Joli-Mont, à côté du cycle d'orientation des Coudriers;
- du projet de plan localisé de quartier N° 29451-206, prévoyant la construction de logements avec activités sur neuf parcelles situées entre l'avenue de Joli-Mont, l'avenue Louis-Casaï et le chemin de Riant-Parc;

- **du projet de plan localisé de quartier N° 29452-206, prévoyant la construction de logements avec activités sur neuf parcelles situées entre le chemin de Riant-Parc, l'avenue Louis-Casaï et le chemin Charles-Georg (PR-415 A)¹.**

Suite du premier débat

M. Philippe Herminjard (R). Je vais m'écouter moi-même, vu la participation active de mes collègues en ce début de séance... Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ce projet aurait pu prévoir un aménagement urbain digne du nouveau millénaire pour ce magnifique périmètre du Mervelet et de sa région. Ce périmètre, en effet, a les potentialités pour le développement d'un projet d'envergure, de création d'une véritable ville en ville, aux normes du millénaire que nous souhaitons pour la Genève future.

Je dois vous l'avouer, je suis très déçu car, en définitive, tous ces projets confondus, à savoir ces différents plans localisés de quartier (PLQ) et ce plan de site me semblent être un véritable champ de compromis, à un point tel que c'est devenu une compromission totale: densité d'habitation faible et indigne d'une ville qui manque cruellement de logements, segmentation des zones, avec le maintien d'un plan de site pour garder quelques villas magnifiques sur le plan urbanistique et architectural. Mais celles-ci auraient pu trouver place dans un véritable musée de style Ballenberg pour la cité...

A mon avis, on aurait pu aboutir à d'autres solutions que ce projet mou et sans audace, dépourvu de réelle ambition de créer le logement dont on a terriblement besoin pour Genève et sa cité. Ces PLQ et ce plan de site voulaient plaire à tout le monde, mais ils sont devenus si indignes qu'ils ne plaisent à personne! (*Exclamations.*) Pour ces raisons, j'invite le Conseil municipal à transmettre un préavis défavorable à l'Etat.

M. Olivier Norer (Ve). Mesdames et Messieurs, nous sommes un peu plus clairs, nous les Verts, en matière de promotion du logement! En effet, à partir du moment où nous voyons un projet de ce genre, plutôt que de chercher mille et une raisons pour le refuser, nous allons de l'avant en le soutenant. Pourtant, nous avons pas mal de souci à nous faire au sujet de ces PLQ, mais j'y reviendrai. Nous souhaitons intervenir sur deux points à propos de cet aménagement au Mervelet, à savoir sur la nature même des constructions de logements et sur le plan transports relatif à cette proposition. J'essaierai de ne pas aborder les autres aspects déjà avancés par mes collègues.

¹ Rapport, 4535.

Rappelons que le Mervelet fait partie du dernier quartier de la ville avant l'aéroport. Il est un peu atypique à Genève puisqu'il est exclusivement constitué de villas. Son urbanisation est relativement ancienne et, de ce fait, quelques éléments de qualité – villas et espaces verts – ont incité l'autorité cantonale à demander un plan de site pour son centre. C'est donc l'objet du projet d'arrêté II. Mais l'ensemble du quartier n'a pas les mêmes qualités architecturales ou écologiques et, compte tenu de la demande très élevée de logements en ville de Genève ou dans le canton, voire dans la région franco-valdo-genevoise, il est nécessaire que chaque collectivité y réponde.

Le quartier du Mervelet est situé dans le prolongement de celui de la Forêt, en cours d'urbanisation, sur lequel notre Conseil a déjà eu l'occasion de se pencher à plusieurs reprises. Il est aussi localisé à proximité de surfaces commerciales, dont le centre Balexert, et d'infrastructures de transports collectifs – je parle du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), dont le chantier a débuté hier. Ce quartier offre ainsi à la Ville de Genève 54 logements grâce à l'arrêté III de la proposition PR-415, 100 logements grâce à l'arrêté IV et 110 logements grâce à l'arrêté V, soit un total de 264 logements, ce qui est non négligeable à l'heure actuelle.

Dans cette perspective, nous les Verts, nous ne pouvons que soutenir cette réalisation. Toutefois, d'un autre côté, se pose la question des transports et, plus particulièrement, du stationnement automobile. Il y a là matière à s'interroger, parce que les documents justificatifs de l'implantation d'immeubles à la place de villas au Mervelet, fournis par feu le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), mentionnent notamment la proximité du tram au Bouchet et du centre commercial Balexert. Ces deux infrastructures permettraient aux habitants de ce futur quartier de faire leurs courses ou d'aller au travail à pied, à vélo ou en transports publics.

Alors, pourquoi demander dans chaque projet de PLQ des parkings pour habitants et pour visiteurs en surface et en souterrain? (*Brouhaha.*) Si nous calculons le nombre de places de parking demandées dans le cadre des trois PLQ contenus dans les arrêtés III, IV et V de cette proposition PR-415, nous arrivons à un total de...

La présidente. Pardonnez-moi, Monsieur Norer, je suis obligée de vous interrompre, je n'arrive plus à entendre ce que vous dites, tant le bruit dans la salle est considérable! Mesdames et Messieurs, si vous devez discuter, ce que je comprends très bien, je vous prie de bien vouloir le faire à l'extérieur, dans les salles prévues à cet effet, mais pas ici, parce que c'est vraiment insupportable.

M. Olivier Norer. Je vous remercie, Madame la présidente, d'autant plus que nous ne sommes pas nombreux... Donc, si nous faisons ce calcul, nous arrivons à un total de 505 places de parking pour 264 logements. C'est du parfait délire!

La majorité de la commission a suivi les interrogations des Verts et elle a décidé de limiter le nombre total de places, en supprimant les places visiteurs de surface. A cet effet, elle a ajouté un quatrième article aux arrêtés III, IV et V, qui demande d'inclure les places de parking visiteurs de surface en souterrain. Ainsi, les mails piétonniers prévus seront dédiés aux piétons et non à la circulation et au parcage des voitures. C'est le bon sens.

En dehors du cadre strict de cette proposition, je me suis penché, à titre personnel, sur ces fameuses normes de stationnement, avec lesquelles l'Office des transports et de la circulation (OTC) nous fourguait à chaque fois une collection délirante et coûteuse de places de parking. Après consultations et recherches, quelle n'a pas été ma surprise de voir que les normes de stationnement qu'on nous propose à longueur d'année n'ont jamais été promulguées par une quelconque autorité politique. J'ai dès lors interpellé l'autorité cantonale en la matière, et nous espérons obtenir des réponses de la part du nouveau gouvernement et que, dans un premier temps, les normes de stationnement seront tout simplement promulguées. Ce sera une base, parce que, effectivement, il faut que la loi retrouve son droit et que ces normes de stationnement maximalistes prennent le chemin du développement durable et s'adaptent à l'évolution des transports publics.

En l'état, le groupe des Verts ne peut que se satisfaire de ce compromis, même s'il y a énormément de bémols en la matière. Mais nous cherchons à aller de l'avant, à construire des logements, et non à bloquer ces projets, même s'ils ne se réaliseront pas dans l'immédiat. Nous accepterons donc cette proposition du Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le Parti démocrate-chrétien, quant à lui, restera cohérent. Comme d'autres, nous avons dit et répété à l'envi que nous souhaitions davantage de logements en ville. Ces projets d'arrêtés soumis ce soir sont un moyen certainement imparfait d'atteindre un jour cet objectif, mais nous ne voyons pas d'argument raisonnablement valable pour les refuser.

Tout à l'heure, nous avons entendu un orateur dire qu'il était vain de voter ces arrêtés, parce que, en tous les cas, il ne se passerait rien avant dix ans. Pour notre part, nous disons au contraire qu'il faut les voter maintenant, avant que la totalité du lac ne soit embrasée, car, en matière de logement, il y a déjà le feu au lac. Nous pensons aujourd'hui que le moment est parfaitement bien choisi pour voter ces projets d'arrêtés.

Mais la vraie raison du refus est probablement ailleurs. On l'a aussi entendu tout à l'heure dans la bouche d'un orateur, les habitants et les propriétaires de villa ne sont pas heureux à l'idée que, dans dix ou quinze ans, des immeubles seront tout à coup sous leur nez. Leur inquiétude – pour la baptiser ainsi – est évidemment tout à fait compréhensible. Néanmoins, c'est la responsabilité du Conseil municipal que nous sommes et du Conseil administratif de prévoir pour le futur. Le Parti démocrate-chrétien, pour sa part, ne refusera pas cette responsabilité. Nous comprenons les habitants, mais le logement est une priorité absolue et nous voterons ces arrêtés, même si, effectivement, tel ou tel aspect peut ne pas nous paraître totalement satisfaisant.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais revenir, si vous le voulez bien, aux trois objets dans l'ordre. Enfin, il y en a un peu plus, si nous considérons la modification des limites de zones, le plan de site et les PLQ. A mon avis, il n'y a pas grand-chose à dire sur la modification des limites de zones, tant la mise en conformité avec les parcelles qui appartiennent déjà à l'Etat coule de source.

Je vous le rappelle, les intentions d'aménagement définies par le Service d'urbanisme de la Ville de Genève ont affecté ce périmètre à des équipements publics. Il y a déjà le cycle d'orientation des Coudriers et la clinique de Joli-Mont et, dans le cas d'une urbanisation du secteur, il conviendrait effectivement, à mon avis, d'avoir une zone de réserve. Cette mise en conformité nous permettrait aussi de construire plus tard une suite aux équipements publics, et c'est pour cette raison que le groupe socialiste soutiendra cette modification.

Il n'y a pas forcément non plus grand-chose à dire au sujet du plan de site. C'est un poumon de verdure, une protection voulue par le Service des monuments et des sites pour ce lotissement intéressant constitué de villas jumelles, d'une architecture peut-être traditionnelle mais tout de même d'une certaine qualité. Il y va de la conservation d'un patrimoine à la fois architectural et végétal – des jardinets et des arbres – et nous soutiendrons cette proposition.

Au sujet de ces trois PLQ, j'aimerais, moi aussi, rappeler en préambule le souci légitime de la population de trouver à se loger à Genève et le besoin prépondérant de construire du logement. Il suffit de lire les pamphlets politiques préélectorales pour mesurer l'importance du sujet. Alors, qu'on ne vienne pas ici nous dire le contraire! Il faut trouver des lieux, des moyens et des possibilités de construire, à long terme peut-être, même si la réalisation de ces projets prend souvent beaucoup de temps, comme le disait avant la pause le préopinant libéral. Je le regrette, il n'est pas là pour m'écouter...

Pour d'aucuns, on vient de nous le rappeler, il s'agit aussi de construire la ville en ville, et ces trois PLQ nous en donnent l'occasion. Ils reposent sur le vote

de ce Conseil municipal, en 1993, d'un schéma directeur qui proposait alors une densification de 1,3. Eh bien, aujourd'hui, avec 1,17, nous n'en sommes pas si loin! Madame la présidente, vous transmettez au préopinant radical: ce projet n'est pas aussi mou qu'il y paraît. En tout cas, il peut être lu entre les lignes par certaines personnes...

Il s'agit tout de même de 60% de la surface du quartier, ce qui permettra la construction de 264 logements et de places de parc. Le nombre de ces dernières sera peut-être réduit, mais je n'y reviens pas, puisque nous avons entendu l'argumentaire du préopinant des Verts. Ces PLQ comprennent donc cinq immeubles perpendiculaires à l'avenue Louis-Casaï et deux constructions basses entre les différents immeubles. Ces constructions serviront d'écran antibruit pour réduire le volume sonore de l'avenue Louis-Casaï, et elles pourront être affectées à des activités commerciales et administratives.

Il faut rappeler que ces trois PLQ ont été élaborés en étroite collaboration avec l'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG), qui les estime réalisables. Pour cette association, l'adoption de ces PLQ est nécessaire, puisqu'elle favorisera une augmentation de la valeur des parcelles qui permettra d'engager la négociation avec les propriétaires. A partir de ce moment-là seulement, le prix du terrain pourra être défini, ce qui est impossible en l'absence de PLQ. En outre, des projets seront développés en toute connaissance de cause et, dès leur adoption, les premières autorisations pourront être délivrées.

Je les citerai dans l'ordre, Madame la présidente. Le premier, le PLQ 29416-206 – le plus facile à réaliser – concerne trois parcelles, dont deux sont déjà propriété de l'Etat. On pourrait dès lors entrevoir assez rapidement la possibilité d'une première phase de construction de 35 logements. Du reste, l'Etat envisage de mettre ces parcelles à la disposition d'une coopérative.

Pour les deux autres PLQ, c'est effectivement plus délicat. Nous connaissons les difficultés de réalisation d'un PLQ, l'investissement nécessaire en énergie et en temps, ce temps à consacrer, notamment, aux négociations avec les propriétaires. Ces derniers ne veulent pas – et nous les comprenons! – se défaire aussi facilement de leur bien, d'autant plus que la plupart d'entre eux l'ont acquis ces dernières années.

Mais nous savons aussi, Mesdames et Messieurs, qu'il s'agit de donner aujourd'hui à l'Etat les moyens de construire demain. La réalisation de logements varie au niveau de la durée, entre cinq et quinze ans, voire plus peut-être. Il faut donc s'y prendre à temps, et s'y prendre à temps, c'est commencer maintenant. Toute volonté politique, il me semble, travaille normalement à l'amélioration des conditions de vie de la population et il s'agit ici de donner des impulsions en ce sens. Contrairement à ce que pouvait dire le préopinant libéral, qui n'avait pas

d'espoir – je le trouve bien pessimiste – il n'est pas question d'avoir des visions, mais des projets! Et ici, nous en avons trois...

Alors, dans un contexte de crise du logement, ces projets sont une opportunité de réaliser des immeubles qui répondent au concept de mixité, avec deux tiers de logement social et un tiers de logement libre. Nous envisageons même – pourquoi pas? – de la propriété par étages (PPE), à proximité de commerces, d'équipements socio-éducatifs et de transports collectifs sur le futur tronçon de la ligne du tram Cornavin-Meyrin-CERN. Tout cela nous semble contribuer assez judicieusement à un développement urbanistique.

C'est pourquoi le groupe socialiste votera tous ces arrêtés, Madame la présidente, et nous convions cette noble assemblée à suivre cette proposition PR-415.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je me permets d'intervenir au nom du groupe socialiste pour vous faire part, non seulement de mon étonnement, de ma perplexité, mais je dirais même de mon indignation. Pourquoi? Parce que, lorsque nous parlons de crise du logement, tous les groupes politiques ici présents en font un des grands thèmes de leur programme électoral et chacun d'entre eux pense détenir la meilleure solution possible en matière de résolution de la crise du logement. Or le groupe libéral regrettait l'absence de projet, disant même qu'il n'y avait pas de projet politique en la matière – Madame la présidente, vous transmettez à M. Froidevaux, qui n'est malheureusement pas là, mais tout au moins à son groupe. Pour le Parti socialiste, il y a projet politique en matière de logement, et ce projet politique vient peut-être quand on sait prendre ses responsabilités, quand on ose dire qu'il faut construire des logements, quand bien même des oppositions seraient à craindre.

On a entendu dire que les habitants ont la volonté de ne pas permettre la réalisation du PLQ et du plan de site. Je rapporte là les propos du représentant du groupe libéral – Madame la présidente, vous transmettez encore une fois à M. Froidevaux. Alors, si telle est la volonté des habitants, nous pouvons arrêter immédiatement nos travaux et recommander au Département des constructions et des technologies de l'information de ne plus élaborer de programme en matière de politique du logement, et au Département du territoire de ne plus nous soumettre de PLQ, en raison des nombreuses oppositions en la matière et du dénominateur commun qui rassemble toutes les énergies pour empêcher de construire.

Or le groupe socialiste l'affirme, et l'Alternative suivra sans doute aisément: construire aujourd'hui est un acte qui peut être un projet culturel et nous sommes

fiers de participer à la réalisation de ces 264 logements. Une grande partie d'entre eux seront des logements sociaux à loyers abordables, mais il y aura aussi – précisons-le! – des logements à loyers libres ou de la PPE, puisque nous sommes favorables à une mixité sociale.

Alors, entendre dire aujourd'hui – Madame la présidente, vous transmettez au préopinant radical, M. Herminjard – qu'il s'agit là d'un drôle de projet avec ce plan de site, que les architectes Paul Perrin et Maurice Braillard sont de petites choses et qu'on aura un musée à la Ballenberg, c'est faire insulte à des architectes de renom dont Genève peut être fière.

Enfin, on nous parle d'espoir raisonnable, comme si c'était un tort de préparer l'aménagement. Le préopinant M. Piguët a très bien expliqué, au nom du Parti socialiste, que les procédures sont longues et, de l'avis même de l'APCG, elles peuvent durer entre cinq et quinze ans. Alors, si nous voulons des logements pour répondre à la grave crise en la matière, nous devons préparer des réponses et cela exige du temps, étant bien entendu que nous devons prendre en compte les oppositions possibles.

On nous parle ensuite de compromis, voire de compromission. Il est quand même assez particulier, aujourd'hui, de devoir rappeler le rôle moteur de l'APCG, dont les membres, apparemment, ne sont pas forcément issus des milieux de l'Alternative... Mais ils ont compris, eux, l'intérêt de travailler en partenariat avec les collectivités publiques pour faire avancer les projets. Or, faire avancer les projets, c'est aller dire aux propriétaires quelle est la valeur de remplacement de leur bien, et cela n'est possible qu'avec un PLQ adopté.

Nous sommes donc fiers aujourd'hui de pouvoir dire que nous partageons l'opinion des gens de l'APCG, qui trouveront un appui auprès des milieux de l'Alternative, plutôt que parmi leurs cercles traditionnels.

Pour conclure, j'avais peut-être eu la naïveté de croire que les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement étaient au fond significatifs d'une commune dont le discours avait la qualité d'être précurseur en la matière. Pourquoi? Parce que l'ensemble de la commission a toujours admis que l'on pouvait dépasser cette fameuse densité de 1,2. J'ai même entendu des représentants du groupe libéral dire qu'elle était même trop politiquement correcte et qu'on aurait pu aller au-delà. Nous avons la chance de montrer l'exemple d'une commune qui savait se réunir autour de projets. Je rappelle que, dans le secteur dont nous parlons ce soir, nous avons adopté de nombreux PLQ, mais, là – je regrette de devoir le dire – j'ai l'impression que des intérêts particuliers ont prévalu sur l'intérêt général.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite vivement à adopter l'ensemble de ces PLQ. (*Applaudissements.*)

M. François Sottas (AdG/SI). En effet, les propos de M. Froidevaux suscitent beaucoup de réactions, comme vient de le dire M^{me} Valiquer Grecuccio. C'est regrettable, mais M. Froidevaux fuit le débat après l'avoir provoqué à coups de contrevérités et de mauvaises informations, venues peut-être des commissaires libéraux. Ce qui s'est passé avant la pause me désole, et si le débat se prolonge, c'est sans doute à cause de cela.

A mon avis, M. Froidevaux a quitté la commission de l'aménagement et de l'environnement depuis trop longtemps et il confond certains quartiers... Le Mervelet et la Forêt sont deux quartiers différents et les servitudes croisées, c'est à la Forêt et pas au Mervelet. Dire que rien ne sera construit d'ici peu avec les PLQ dont nous débattons ce soir est absolument faux, car plusieurs de ces projets seront réalisables rapidement. Nous devons, c'est vrai, donner un signe politique en faveur de la construction sur ces zones de développement, qui sont déjà en projet depuis plus de quinze ans.

A mon avis, il est important de ne pas semer le doute dans la population, même si ce soir – j'en informe peut-être la plupart d'entre vous – nos débats ne sont pas retrasmis, à cause d'un événement sportif aux Vernets. Nous n'avons donc pas le bénéfice de parler sur TV Léman bleu...

M. Froidevaux cite le référendum lancé en 1993 contre le PLQ du Mervelet, à l'avenue de Riant-Parc. Mais il le confond avec celui qui avait pris plus d'importance, dans le quartier de la Forêt, près de la rue Hoffmann, à la rue Chabrey. Là aussi, il crée la confusion dans la tête de tout le monde et c'est dommage. Nous sommes tout de même très surpris par le discours du préopinant libéral, car ce groupe nous avait habitués à plus de sérieux par rapport à la construction et au logement.

M. Philippe Herminjard (R). J'aimerais simplement ici réagir aux propos de M^{me} Valiquer Grecuccio à mon endroit – vous transmettez, s'il vous plaît, Madame la présidente. Selon elle, j'aurais fait insulte aux architectes qui ont conçu le projet du quartier du Mervelet. Mais pas du tout! Je ne fais insulte à personne, et encore moins aux architectes. Ils ont dû composer avec un projet politique totalement mou où, à force de compromis, on en est arrivé à des compromissions totales. La compétence des architectes n'est donc pas du tout mise en question.

J'ai simplement parlé de la portée politique et d'un peu plus d'envergure pour un projet digne d'une Genève du nouveau millénaire. Ma position consistait simplement à faire avancer la cause de la construction de logements, en ville de Genève en particulier. Car, comme le disait M^{me} Valiquer Grecuccio, le projet comporte 264 logements alors qu'à l'horizon de 2015 le canton de Genève manquera d'au moins 35 000 logements. Vous voyez que mon ambition est relativement modeste et que l'on reste très loin des besoins prépondérants.

M. Patrice Reynaud (L). Je ferai plusieurs observations. Premièrement, je rends grâce aux différents préopinants d'avoir honoré, en tout cas pour un temps, la position et la politique des libéraux à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je connais bien cette commission pour y avoir siégé pendant quelques années et, surtout, pour en avoir présidé la destinée l'an dernier. C'est bien dans ce cadre-ci que je souhaiterais, si vous m'y autorisez, Madame la présidente, employer cette expression: mettre les pendules à l'heure.

Pourquoi mettre les pendules à l'heure? Pour une raison très simple. Ce n'est pas trahir un grand secret que de dire que, peu de temps avant les élections au Conseil d'Etat, nous avons vu débarquer dans certain département – ex-DAEL, qui a pris d'autres noms aujourd'hui – de M. Moutinot – on peut citer son nom – toute une flopée de PLQ, vingt-deux très précisément. Que les choses soient très claires, c'était une façon tout à fait honorable de répondre à l'évidente grave crise du logement que nous connaissons! Je ne reviendrai pas, à ce sujet, sur les termes de M. Froidevaux, mais j'entends bien que les uns et les autres ici présents le comprennent clairement: les libéraux, comme vous toutes et vous tous, sont pour le logement. Mais peut-être pas forcément de la façon dont vous souhaitez vous y prendre.

J'en viens à cet ensemble de PLQ. Contrairement à ce que M^{me} Valiquer Grecuccio a pu dire tout à l'heure, il n'y a pas qu'un seul PLQ. La loi rattachée aux PLQ est unique, mais elle ne s'applique pas de la même façon partout et, en tout état de cause, elle ne s'applique pas au Mervelet comme à la Forêt. Il est bien évident, Monsieur Sottas – vous transmettez, Madame la présidente – que M. Froidevaux n'a pas confondu le Mervelet et la Forêt! Rendez-lui au moins cette grâce de ne pas confondre ces deux secteurs de la Ville de Genève, dont vous avez vous-même rappelé à juste titre la différence fondamentale.

De quoi est-il question ici? Il s'agit d'abord, je vous le rappelle, d'un plan de site. Un plan de site, je ne vous apprends rien, c'est figer la situation pendant un certain nombre d'années, cinq ans au minimum. Nous, les libéraux, nous avons toujours été contre la fixation, la fixité, la rigidité. On a parlé de cadavres cet après-midi, or les plans de site peuvent donner une rigidité quasiment cadavérique en matière urbanistique...

Mais, à la limite, là n'est pas vraiment le problème. Je vous rappelle que nous ne sommes pas en train de voter oui ou non, mais de donner un préavis, favorable ou pas, à ce PLQ et que, de toute façon, la décision finale appartient au Canton et non à la Ville. (*Remarque de M. Sottas.*) Oui, je sais, Monsieur Sottas, j'enfonce des portes ouvertes, sans doute pour vous, mais pas forcément pour tout le monde.

Fixer aujourd'hui, en tout cas avec deux des PLQ qui nous sont proposés, une espérance constructible à cinquante ans au minimum – et non pas à dix ans,

comme pouvait le dire M^{me} Wiedmer-Dozio – n'est pas la solution. Ce n'est pas la solution pour une raison très simple et j'espère que le magistrat – le seul magistrat présent en ce moment, mais, heureusement, le magistrat concerné – voudra bien prendre la parole à ce sujet, car la Ville, elle, a d'autres idées, d'autres projets. Je ne me fais pas d'illusion, vous voterez ces PLQ, mais il n'est pas du tout évident que cette acceptation rende précisément service à vos rangs dans le cadre municipal. En effet, donner un véritable blanc-seing pour les 22 PLQ de M. Moutinot, ce n'est pas nécessairement, comme vous semblez le croire, Mesdames et Messieurs, rendre service à la construction de logements, pour l'avenir et, surtout, pour aujourd'hui.

Vous semblez oublier un élément, mais on ne vous en a peut-être pas suffisamment parlé à la commission de l'aménagement et de l'environnement: la Ville a des projets, elle aussi. Le seul problème, c'est que ces projets ne pourraient être mis en exergue et en validité que pour autant qu'il n'y ait pas une véritable fixité du plan urbanistique de ce quartier de la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral n'est pas favorable à ce PLQ. Mais les choses doivent être bien claires, nous ne sommes pas en train de défendre un quelconque pré carré ni de faire quelque corporatisme d'une classe sociale qui, visiblement, n'est pas celle qui recueille votre acceptation et vos humeurs.

J'ai aussi entendu M^{me} Valiquer Grecuccio dire que c'est le monde à l'envers et que les socialistes feront maintenant le champ rose – si vous me permettez cette expression – d'un certain nombre de groupes immobiliers... Tant mieux si ce doit être le cas et œuvrons tous dans le même sens, mais ne nous trompons pas de méthodologie! Les PLQ, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, ne sont qu'un élément purement juridique, ils n'ont pas pour effet – hop! comme ça et soudainement, par un miracle absolu... – de faire sortir de terre, tels les champignons, des immeubles.

Non seulement ces PLQ n'ont pas ce pouvoir-là mais, au contraire, ils ont un pouvoir pervers: ils fixent la simple possibilité, d'ici à cinquante ans peut-être, de voir s'ériger des logements. Et d'ici à cinquante ans, que fait-on? Eh bien, précisément, on ne fait rien, parce que, entre-temps, ces PLQ seront en force et, tant qu'ils le seront, il y aura une situation de blocage.

Mais, aujourd'hui, d'autres solutions existent en dehors de ces PLQ. M. Ferrazino, s'il veut bien prendre la parole, vous les exposera tout à l'heure. Alors, ne mettez pas la charrue avant les bœufs et ne faites pas de ces PLQ une véritable religion! Evidemment, je comprends qu'ils reçoivent l'accord de vos rangs, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, mais sachons mesurer et donner à chaque PLQ sa juste envergure. Ne considérez pas le PLQ comme une fin en soi, il n'est qu'un instrument de gestion, un instrument juridique, et il n'a pas pour effet, je le répète, de faire émerger du jour au lendemain des constructions – qu'elles

soient à vocation sociale ou pas – dans nos champs et dans notre ville. Je voudrais que vous en soyez les uns et les autres convaincus. Pour cette raison, n'attendez pas de la part des libéraux un vote la tête dans le sac, systématiquement, dès que le mot PLQ est prononcé au sein de cette enceinte.

M. Olivier Norer (Ve). J'ai été très attentif au discours de M. Reynaud – donc à celui du groupe libéral – qui a parlé de remettre les pendules à l'heure. Pour ma part, je souhaiterais les lui remettre à l'heure, si je puis dire, en l'occurrence à l'heure de mai 2005, puisque, à l'époque, à propos d'un autre PLQ, la position du Parti libéral était tout autre.

Rappelons-nous: au mois de mai 2005, nous avons voté la proposition PR-407, qui concernait le PLQ situé entre la rue de Chandieu, l'avenue Giuseppe-Motta, la rue du Grand-Pré et la rue de Vermont. Lors des discussions en plénière, les mêmes doutes étaient apparus quant à la faisabilité de ce projet. Nous n'avions aucune garantie que le propriétaire, un privé, mette les propositions à l'ouvrage. Toutefois, nous avons tous tenu à faire un geste politique, à aller de l'avant et à dire combien nous voulions voir le logement se développer en ville de Genève. Mais nous étions peu avant les élections cantonales de l'automne dernier et c'était plus facile à dire qu'à faire... A l'heure actuelle, les libéraux tiennent le même discours, mais à une différence près: ces logements, ils les refusent!

Nous nous demandons alors pourquoi ils voulaient des logements en mai 2005, malgré le fait que nous n'avions aucune promesse quant à leur réalisation, et que maintenant, avec le même discours, ils les refusent. C'est malhonnête...

M. François Sottas (AdG/SI). Quand on prétend vouloir mettre les pendules à l'heure, je crois que c'est un peu grave d'exprimer les choses comme vous l'avez fait, Monsieur Reynaud. Ce n'est pas possible de dire que 22 PLQ ont débarqué pour les élections et que ceux dont nous traitons ce soir en font partie. A mon avis, la Ville de Genève travaille depuis des années dans ce sens, et cela bien avant que vous siégiez dans ce Conseil municipal, Monsieur Reynaud... On n'a pas attendu M. Reynaud pour aménager le Mervelet, ni d'ailleurs les élections pour le Conseil d'Etat de 2005.

La Ville de Genève s'est beaucoup investie en 1992-1993, quand nous avons voté un aménagement global de la zone; il n'y avait pas le plan de site ni tous ces éléments-là, mais un aménagement global du quartier. M. Froidevaux était là et il sait très bien de quoi je parle, mais sa mémoire lui a joué des tours. Je réitère qu'il a confondu les deux quartiers, la Forêt et le Mervelet, parce que les servitudes croisées, c'est à la Forêt et pas au Mervelet. Je vous le répète, parce que vous n'étiez pas là tout à l'heure, et je confirme ce que j'ai dit.

Malgré tout, je ne veux pas prolonger artificiellement le débat. Il est en effet important de voter ce soir ces PLQ, parce que cela fait un moment que nous y travaillons et nous devons donner un blanc-seing.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots, Madame la présidente, puisque cela m'a été demandé, et tout d'abord pour compléter les rectifications proposées par M^{me} Cahannes dans le rapport PR-415 A qui nous est soumis. En fin de page 3 et au début de la page 4, nous avons le sous-titre «Présentation des PLQ par M. Browne» – il est le représentant de l'Etat – à la suite de quoi nous lisons: «M^{me} Wiedmer-Dozio explique que le plan de site...» Il faut lire: «M. Browne...» et non pas M^{me} Wiedmer-Dozio, puisque c'était bien le représentant de l'Etat qui parlait. Idem à la page 4, qui commence par: «M^{me} Wiedmer-Dozio en vient ensuite...» Mais c'est aussi M. Browne qui s'exprime. M^{me} Wiedmer-Dozio a écrit à deux reprises à votre commission pour signaler cette confusion, malheureusement cela n'a pas été intégré dans le rapport. C'est pourquoi je me permets de le signaler ici. (*Corrigé au Mémorial.*)

Cette remarque me permet de préciser la position du Service d'urbanisme de la Ville de Genève et, par là même, celle du Conseil administratif dans ce dossier. Il est vrai que les propos de M. Browne, au nom de l'Etat, n'étaient pas tout à fait identiques à ceux de M^{me} Wiedmer-Dozio, du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, et cela pour les raisons suivantes. Tout un chacun s'accorde à reconnaître que la proposition de modification de zone s'impose parce qu'il s'agit d'une mise en conformité de l'état existant, par rapport aux équipements publics sollicités. Il peut en aller de même pour le plan de site, lequel est susceptible de figer une certaine situation donnée, c'est vrai.

Mais si le plan de site est proposé, c'est précisément parce qu'il est souhaitable de figer cette situation, tant en ce qui concerne la protection de l'aspect environnemental et de la végétation que l'aspect architectural des villas, comme vous l'avez rappelé. Il n'en est pas forcément de même pour les trois PLQ dont il est question. Le premier – c'est le projet d'arrêté III – ne pose aucun problème, comme il a été dit, puisque l'Etat, propriétaire de deux des parcelles, envisage de conférer un droit de superficie à la Société coopérative d'habitations Genève. Compte tenu de la volonté de l'Etat et de ses intentions, nous savons que les projets se concrétiseront avec de nouveaux logements et, qui plus est, des logements sociaux. En l'occurrence, nous ne pouvons qu'être d'accord.

Les autres PLQ – qui font l'objet des projets d'arrêtés IV et V – sont un peu différents dans la mesure où, comme certains l'ont relevé, non seulement il n'y a pas la maîtrise foncière d'une collectivité publique, mais où les privés qui ont

cette maîtrise foncière ont bien manifesté leur intention de ne rien faire. Mais, me direz-vous, on ne fait pas des PLQ seulement lorsque des collectivités publiques ont la maîtrise foncière, sinon on n'en ferait pas beaucoup...

A partir de là, l'Etat et la commune concernée devraient-ils baisser les bras et ne rien faire du tout? Non, je ne vais pas jusque-là. En revanche, et là est l'important, mais cela n'a pas été beaucoup évoqué dans vos débats, je suis convaincu qu'il est nécessaire pour les collectivités publiques – Etat ou Ville, mais en l'occurrence les projets en question viennent du Canton – d'instaurer un dialogue avec tous les partenaires concernés, y compris les propriétaires de ces parcelles. C'est un peu le sens de l'intervention de M^{me} Wiedmer-Dozio et, avec elle, du Conseil administratif.

Nous avons regretté, dans ce que certains ont appelé une précipitation, le manque de temps nécessaire pour instaurer un véritable dialogue avec l'ensemble des partenaires concernés. Vous me demanderez alors si c'est si grave compte tenu du résultat. Vous avez été nombreux à le rappeler dans ce débat: quand on vient avec un projet après avoir essayé depuis des années d'urbaniser ce lieu particulièrement sensible, la moindre des choses est de s'assurer que toutes les conditions requises sont bien là pour en garantir le meilleur développement possible. Mais venir avec un projet sans se donner les moyens de le faire passer, c'est aller à fins contraires de l'objectif recherché.

Pour cette raison, tout en étant parfaitement convaincu de la nécessité d'urbaniser ce quartier, le Service d'urbanisme – et le Conseil administratif avec lui – a toujours eu à cœur de dire qu'il était absolument indispensable non seulement d'instaurer, mais de développer le dialogue avec tous ces partenaires. Et ce qui est valable en général l'est d'autant plus dans un secteur qualifié par tout le monde de très sensible.

Voilà, je ne fais que redire ce que nous avons formulé dans la proposition initiale soumise à votre Conseil municipal. A partir de là, c'est à vous de prendre une décision, en sachant que, suivant votre choix, il peut y avoir référendum, avec les conséquences qui s'ensuivront.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté par 45 oui contre 25 non.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté II est accepté par 45 oui contre 25 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III amendé par la commission est accepté par 45 oui contre 25 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV amendé par la commission est accepté par 45 oui contre 25 non.

M. François Sottas (AdG/SI). Madame la présidente, je demande le vote nominal sur le projet d'arrêté V.

La présidente. Etes-vous suivi, Monsieur Sottas? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Oui, largement. Nous allons donc voter à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté V amendé par la commission est accepté par 44 oui contre 28 non (1 abstention).

Ont voté oui (44):

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Guillaume Barazzone (DC), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Brogginì (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M. René Grand (S), M. Guy Jousson (T), M. Roman Juon (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (28):

M. Alexis Barbey (L), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Simon Brandt (R), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Philippe Herminjard (R), M. André Kaplun (L), M^{me} Florence Kraft-Babel

(L), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

S'est abstenue (1):

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Alain Comte (T), M. Alpha Dramé (Ve), M. Eric Fourcade (HP), M. Eric Ischi (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Sandrine Salerno (S).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones N° 29472-206, sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et affectation d'une zone de développement 3 existante à de l'équipement public, selon plan N° 29472-206), pour le quartier du Mervelet, feuilles 58, 59 et 60 du cadastre de la Ville de Genève.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan de site N° 29394, situé entre l'avenue du Bouchet et l'avenue Trembley, prévoyant la protection du lotissement réalisé par Paul Perrin entre 1921 et 1925 qui constitue la première étape du concours d'idées remporté en 1913 par Adolphe Guyonnet et John Torcapel pour l'aménagement du secteur situé au nord-ouest de l'avenue du Bouchet.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les objectifs d'aménagement et d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29416, situé à l'avenue de Joli-Mont, à côté du cycle d'orientation des Coudriers, feuille 58 du cadastre de la Ville de Genève, dont les logements à édifier sur les parcelles 1688 et 2173 seront de type HBM (habitation à bon marché).

Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'inviter le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement à mieux associer le propriétaire de la parcelle 1687 à la procédure d'adoption du plan localisé de quartier.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de demander au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement d'introduire les aspects relatifs aux questions de servitude, nettoyage, entretien et éclairage ainsi qu'au taux de stationnement pour le logement qui ne doit pas excéder 1 place pour 100 m² de surface brute de plancher.

Art. 4. – De charger le Conseil administratif d'intervenir auprès de l'Office des transports et de la circulation pour que les places visiteurs en surface soient supprimées et incluses en sous-sol sans augmenter le nombre total de places.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les objectifs d'aménagement et d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29451, prévoyant la construction de logements avec activités sur neuf parcelles situées entre l'avenue de Joli-Mont, l'avenue Louis-Casaï et le chemin de Riant-Parc, feuille 58 du cadastre de la Ville de Genève, dont les deux tiers des logements seront sociaux et subventionnés au sens de la loi générale sur le logement.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de demander au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement d'introduire les aspects relatifs aux questions de servitude, nettoyage, entretien et éclairage ainsi qu'au taux de stationnement pour le logement qui ne doit pas excéder 1 place pour 100 m² de surface brute de plancher.

Art. 3. – D'appuyer le Conseil administratif lorsqu'il demande que les propriétaires, voire les habitants du quartier soient associés à la mise au point du projet de plan localisé de quartier avant son adoption.

Art. 4. – De charger le Conseil administratif d'intervenir auprès de l'Office des transports et de la circulation pour que les places visiteurs en surface soient supprimées et incluses en sous-sol sans augmenter le nombre total de places.

ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les objectifs d'aménagement et d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29452, prévoyant la construction de logements avec activités sur neuf parcelles situées entre le chemin de Riant-Parc, l'avenue Louis-Casaï et le chemin Charles-Georg, feuille 57 du cadastre de la Ville de Genève, dont les deux tiers des logements seront sociaux et subventionnés au sens de la loi générale sur le logement.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de demander au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement d'introduire les aspects relatifs aux questions de servitude, nettoyage, entretien et éclairage ainsi qu'au taux de stationnement pour le logement qui ne doit pas excéder 1 place pour 100 m² de surface brute de plancher.

Art. 3. – D'appuyer le Conseil administratif lorsqu'il demande que les propriétaires, voire les habitants du quartier soient associés à la mise au point du projet de plan localisé de quartier avant son adoption.

Art. 4. – De charger le Conseil administratif d'intervenir auprès de l'Office des transports et de la circulation pour que les places visiteurs en surface soient supprimées et incluses en sous-sol sans augmenter le nombre total de places.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 2004 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) (D-32 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie les 20 septembre et 5 octobre 2005, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha et M. Julien Deffaugt, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leurs notes.

Séance du 20 septembre 2005

Audition de MM. Jacques François, président du conseil de fondation, Gilles Thorel, Jean-Luc von Arx, Gary Bennaim, Franz Brüderli, Roger Deneyts et Charly Schwarz, membres du conseil de fondation, et de M. Gilbert Mouron, directeur de la Fondetec

M. Jacques François présente le rapport d'activité 2004 de la Fondetec; il signale que ce rapport est fait sur le même modèle que celui de l'an dernier et qu'il n'est pas accompagné d'un rapport du président.

Quelques chiffres: en 2004, il y a eu une trentaine de projets représentant une somme de 4 400 000 francs. Sur les 30 projets, il y en a eu 7 nécessitant une somme inférieure à 50 000 francs, 11 entre 50 000 et 100 000 francs, 5 entre 100 000 et 250 000 francs et 7 pour des sommes supérieures à 250 000 francs.

Il est constaté une augmentation de crédits directs, sans passer par une banque; la Fondetec prête directement de l'argent, ce qui permet une meilleure gestion du capital.

Parmi ces 30 projets, 17 concernent de petites entreprises de 1 ou 2 employés, 7 des entreprises de 3 à 5 employés, 3 des entreprises de 6 à 10 employés et 3 des entreprises de 11 à 20 employés.

Les pages 18 à 20 présentent les résultats des comptes 2004:

– compte de fonctionnement:	679 000 francs
– compte de l'activité de soutien:	414 878 francs
– compte de résultat sur titres:	103 692 francs

Le compte de fonctionnement est en baisse de 9%; des économies ont été faites et certains postes varient, mais, dans l'ensemble, il y a une certaine stabilité.

¹ Rapport d'activité, 1019.

Bilan: les provisions sont en diminution, certaines d'entre elles ayant été comptabilisées en perte. Malgré cela, une bonne nouvelle est annoncée: une affaire de 1 700 000 francs, considérée comme perdue et pour laquelle la Fondetec a obtenu gain de cause auprès du tribunal: l'an prochain, il devrait donc y avoir un produit extraordinaire.

Un document sur les disponibilités de la Fondetec pour les trois prochaines années est remis à la commission. Ce document est sujet à des modifications, certains éléments n'étant plus d'actualité. Certains constats peuvent toutefois être faits: il y a moins de projets, et de moindre importance. Estimation: jusqu'à la fin de l'année, il y aura pour 1 200 000 francs de projets au lieu de 4 400 000 francs l'an dernier. Pourquoi? Personne n'a de réponse. La conjoncture est telle qu'il n'y a plus de gros projets. L'an dernier, il y avait 12 projets au-dessus de 100 000 francs, alors que cette année un seul est au-dessus de 150 000 francs. Il y a une certaine inquiétude, mais il ne faut pas en tirer des conclusions trop rapides; cette situation ne va certainement pas durer.

Cette année, il y aura environ 1 900 000 francs à utiliser; avec ce qui restera, cela permettra d'être un peu moins serré que ce qu'annonce ce document. Un nouveau document devrait être disponible à la fin du mois de novembre.

Après cette présentation, la commission passe à l'examen du rapport d'activité 2004 et aux questions.

Pour répondre à une question sur le poste «Honoraires et frais juridiques», M. Jacques François explique qu'il s'agit d'une ligne recouvrant plusieurs affaires et qu'il ne peut en donner la ventilation exacte; il n'y a pas de frais d'avocats fixes.

Une commissaire socialiste demande le détail du poste «Perte sur débiteurs», s'élevant à 1 700 000 francs.

M. Jacques François signale que ce montant recouvre plusieurs affaires, dont celle qui devrait être remboursée; 500 000 francs pourraient ainsi être récupérés. Il précise que cela concerne une grosse entreprise pour laquelle il y a eu 455 000 francs de prêts et 200 000 francs d'actions. Cette entreprise, créée en 1998, a quitté Genève en 2001 pour s'installer dans un autre canton, sans rembourser sa dette à la Fondetec. Le 6 juin 2003, elle était en sursis concordataire et la faillite a été prononcée le 31 août 2004. En décembre de cette même année, la Fondetec a déposé plainte. Une plainte a également été déposée pour gestion déloyale et escroquerie. Une véritable enquête a été menée afin que la plainte ne soit pas classée.

Pour M. Jacques François, cette firme n'a jamais été une véritable entreprise, c'était une coquille vide. La comptabilité ne semblerait pas claire. Il est difficile de comprendre comment la Fondetec a pu se retrouver dans cette situation.

Certains membres du conseil de fondation se sont interrogés sur le flou concernant ce dossier, dont plus personne n'a parlé pendant un certain temps. Lorsque le nouveau conseil de fondation a été nommé, cette entreprise était déjà en sursis concordataire. Après avoir consulté ce dossier en détail, le nouveau conseil de fondation a passé cette entreprise en provisions.

Cette affaire a entraîné une certaine polémique au sein du conseil de fondation et, par la réaction d'un de ses membres, en a entraîné une autre.

M. Gilbert Mouron ajoute que ce dossier était l'un des premiers dossiers importants traités par la Fondetec.

La discussion de la commission a tourné autour de ces affaires; celles-ci n'étant pas encore réglées, elles ne feront pas l'objet d'explications plus détaillées dans ce présent rapport. Ces affaires ont coûté en énergie et argent et il serait bien qu'elles se terminent bientôt, afin que la Fondetec puisse faire son travail de manière plus sereine.

M. Gilbert Mouron rappelle que la Fondetec a traité plus de 400 dossiers depuis sa création, et qu'il ne faut pas se focaliser sur des choses qui ne sont pas forcément les plus importantes.

L'étude du rapport reprend après cet intermède sur les «affaires» qui polluent la Fondetec.

Un commissaire libéral demande des précisions sur le poste «Débiteur notaire – Immeuble François-Dussaud».

M. Jacques François dit qu'il s'agit d'un immeuble acquis par la Fondetec et revendu. M. Gilbert Mouron ajoute que cet immeuble appartenait à une coopérative qui a dû cesser ses activités. Il a été revendu à une ferblanterie et à un couvreur. La somme investie a presque totalement pu être récupérée, à environ 100 000 francs près; ce coût représente les frais d'enregistrement.

Un membre du groupe des Verts aimerait savoir si, lorsque la Fondetec travaille avec une banque qui fournit le nantissement, cela apparaît comme nantissement.

M. Jacques François répond que la Fondetec ne peut prêter que l'argent qu'elle possède; soit elle prête directement, soit elle dépose l'argent dans une banque, comme couverture.

Discussion

Lors de la séance du 5 octobre 2005, le président ouvre la discussion sur le rapport d'activité 2004 de la Fondetec, en rappelant qu'il n'y a pas de vote sur cet objet.

La représentante du Parti du travail pense que le rapport d'activité est correct et clair et que la commission a obtenu les réponses à ses questions, mais elle pense que le fonds devra être réapprovisionné.

Un membre du groupe des Verts constate que la Fondetec fait de plus en plus de microcrédits. Il remarque que les relations sont clivées autour du directeur, mais se réjouit de la transparence du président. Les Verts pensent que l'on peut parler pendant longtemps des erreurs qui ont été commises par le conseil de fondation, mais qu'il ne faut pas oublier que son rôle est de prendre des risques afin de soutenir les entreprises. Il pense que le fonds aura besoin d'être financé à nouveau et que la réalité a redimensionné le projet à un fonds de microcrédit, ce qui ne fait que montrer la fragilité des petites et moyennes entreprises (PME) genevoises.

Un commissaire libéral a trouvé l'audition intéressante et édifiante et constate que le fonds a diminué rapidement; son groupe ne se prononcera pas sur une éventuelle recapitalisation, mais attendra de voir la proposition. Il doute de la capacité de la Fondetec à soutenir des entreprises au vu des prises de risques sur certains dossiers et le manque de professionnalisme en la matière.

Une commissaire socialiste salue la qualité de dialogue entre la Fondetec et la commission des finances et pense que les réponses arriveront plus rapidement que par le passé. Elle remarque que la commission a passé plus de temps sur les affaires en suspens de la Fondetec et qu'elle ne s'est pas beaucoup attardée sur les activités 2004. Elle s'étonne que le conseil de fondation ne se soit inquiété de cette affaire qu'en 2004 et du manque de suivi des dossiers. Elle est rassurée de ne pas avoir à prendre une décision immédiate sur la recapitalisation de la Fondetec.

Un représentant de l'Union démocratique du centre constate lui aussi que la commission a passé plus de temps sur l'affaire que sur le rapport d'activité lui-même. Il a eu le sentiment que l'audition avait été préparée, tant les réponses fusaient. Il a ressenti une certaine tension entre les membres de la Fondetec. Il met en cause la qualité de la gestion du fonds. Son parti va attendre le changement de statut de la Fondetec en fondation de droit public avant de prendre position sur la recapitalisation. Il salue la qualité du rapport d'activité.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est satisfait de la transparence retrouvée; il affirme que, si cette affaire est mieux connue, c'est grâce à un élu qui a relevé les dysfonctionnements concernant ce dossier. Ce n'est pas le seul mauvais investissement. Son groupe est étonné par le fait qu'il y ait toujours eu un représentant de la Fondetec dans les conseils d'administration de ces entreprises, fait considéré comme un manque de prudence. Il se réjouit que cette affaire se termine. Le traitement des dossiers devrait être plus professionnel.

Le président, pour le Parti radical, a pris connaissance avec intérêt du rapport. Il en déduit que l'heure est au microcrédit, ce qui montre bien la précarisation d'une économie où les PME ont besoin d'aide pour démarrer. Au même titre que les socialistes et les libéraux, les radicaux s'inquiètent du temps qu'il a fallu pour découvrir ces erreurs et se demandent jusqu'à quel point la structure est apte à traiter les cas comme celui-ci. Il a trouvé l'audition assez tendue et espère que le passage de fondation de droit privé en fondation de droit public donnera un nouvel élan à la Fondetec. Il émet cependant de grosses réserves à la recapitalisation et se pose la question de fusionner les forces de la Ville et de l'Etat dans ce domaine.

Annexes:

- réponse du 23 septembre 2005
- convention du 21 septembre 2005

N. B.: Le rapport d'activité de la Fondetec se trouve dans le *Mémorial* N° 9, du 13 septembre 2005, à 17 h.

FONDETEC

Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
Reçu le: 26.9.05
A traiter par:
Copies:

Genève, le 23 septembre 2005

Monsieur Pierre Maudet
Président de la Commission des
finances du Conseil municipal
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Concerne : Audition de la Fondetec par la Commission des finances

Monsieur le Président,

Vous trouverez en annexe les renseignements demandés par des Conseillers municipaux lors de l'audition de la Fondetec par la Commission des finances le mardi 20 septembre dernier.

L'annexe 1 contient la liste de l'ensemble de tous les projets arrivés à terme avec un remboursement complet des prêts, ceci depuis le début de la Fondetec en 1998. La liste indique pour chaque projet le montant du prêt, le secteur d'activité et la date à laquelle le projet s'est terminé.

L'annexe 2 donne des indications sur la ligne du compte de fonctionnement intitulée « Honoraires et frais juridiques » pour 2003. Les trois premiers montants de la liste, soit « avis de droit statuts », « Affaire SM Me Hornung » et « Affaire SM Me Ochsner » (Affaire SM signifiant affaire Souhail Mouhana) ont été comptabilisés avant que le nouveau Conseil ne soit élu par le Conseil municipal en juin 2003.

L'annexe 3 fournit les mêmes renseignements que l'annexe 2 mais pour 2004.

Bien entendu, je reste à votre entière disposition pour tout renseignement qui intéresserait le Conseil municipal au sujet du fonctionnement de la fondation.

En espérant avoir répondu aux attentes des Conseillers municipaux, je vous adresse, Monsieur le président mes salutations les meilleures.


Jacques François
président

ANNEXE 1

Ensemble des projets terminés avec un remboursement complet depuis le début de l'activité de la Fondetec

31.12.2004					
Nbre entreprises	ENTREPRISES	Secteur d'activité	MONTANT	DATE DU RBST	sous-total par catégorie
1	DO	restauration	70000	31.10.01	RESTAURATION
1	EL	restauration	12 011	30.10.01	
1	EX	restauration	80 000	30.04.03	
1	MU	restauration	40 000	31.01.04	
1	SE	restauration	150 000	30.11.03	
1	SU	restauration	75 000	30.04.03	
1	SU	restauration	40 000	30.06.04	
1	TO	restauration	225 000	31.03.04	
1	BA	commerce	50 000	30.11.01	COMMERCE
1	BO	commerce	10 000	30.04.01	
1	CA	commerce	60 000	24.05.00	
1	CO	commerce	175 000	30.04.02 - 30.11.04	
1	DA	commerce	78 000	10.05.02	
1	FM	commerce	7 837	30.04.02	
1	GA	commerce	6 000	02.05.00	
1	JU	commerce	100 000	30.06.04	
1	LO	commerce	90 000	30.06.04	
1	MA	commerce	65 000	30.11.01	
1	MA	commerce	123 000	19.03.04	
1	AR	services	150 000	30.04.03	SERVICES
1	AZ	services	100 000	31.10.00 - 30.04.04	
1	CO	services	200 000	30.09.02	
1	CR	services	10 000	30.09.01	
1	EU	services	50 000	30.11.04	
1	EX	services	200 000	31.10.03	
1	HA	services	35 000	31.12.00	
1	HE	services	15 000	03.12.04	
1	HE	services	65 000	30.08.02	
1	IN	services	350 000	30.11.01	
1	IN	services	50 000	29.02.04	
1	JO	services	150 000	31.03.03	
1	ME	services	25 000	30.11.03	
1	PE	services	90 000	31.08.03	
1	PE	services	30 000	31.03.03	
1	PY	services	10 000	28.02.03	
1	TO	services	20 000	31.07.03	
1	TR	services	100 000	30.10.01	
1	UN	services	96 000	31.07.04	1 746 000
1	AN	production	500 000	30.01.04	PRODUCTION
1	BM	production	40 000	30.04.03	
1	DI	production	200 000	31.12.01	
1	ED	production	250 000	31.12.02	
1	EV	production	15 000	31.05.00	
1	EX	production	150 000	31.05.04	
1	FI	production	1 000 000	30.04.03	
1	GE	production	90 000	31.05.02	
1	MC	production	62 000	30.09.03	
1	ME	production	95 000	31.01.04	
1	ME	production	30 000	31.12.02	
1	ME	production	15 000	31.01.04	
1	MO	production	200 000	30.04.03	
1	SO	production	550 000	30.04.03	
1	TE	production	200 000	31.12.01	3 397 000
1	AL	autres	10 000	31.12.03	AUTRES
1	FI	autres	13 420	31.07.00	
1	HO	autres	450 000	31.08.04	
1	IE	autres	15 000	30.08.02	
1	MA	autres	15 000	30.04.03	
58	TOTAL		7 103 268		7 103 268

FONDETEC

Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève

Annexe 2

MEMO

Nom du dossier :	COMPTES 2003
Note établie par :	rc
Date :	21.09.05

DETAIL DES HONORAIRES ET FRAIS JURIDIQUES 2003

LIBELLE	MONTANT
AVIS DE DROIT STATUTS	CHF 3'000.00
AFFAIRE SM ME HORNUNG	CHF 8'823.20
AFFAIRE SM ME OCHSNER	CHF 2'152.00
REGISTRE COMMERCE	CHF 490.00
REVISION COMPTES	CHF 10'038.40
TOTAL	CHF 24'503.60

AFFAIRE SM = AFFAIRE SOUHAIL MOUHANA

FONDETEC

Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève

Annexe 3

M E M O

Nom du dossier :	COMPTES 2004
Note établie par :	rc
Date :	21.09.05

DETAIL DES HONORAIRES ET FRAIS JURIDIQUES 2004

LIBELLE	MONTANT
FRAIS S/ VENTE IMMEUBLE	CHF 538.00
REGISTRE COMMERCE	CHF 330.00
STATUTS - ME LACHAT	CHF 2'797.60
CONTRÔLE SURVEILLANCE FOND	CHF 300.00
REVISION COMPTES	CHF 10'491.00
TOTAL	CHF 14'456.60

CONVENTION

entre

La VILLE DE GENEVE, soit pour elle le Conseil administratif

et

La Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (ci-après : la FONDETEC)

PREAMBULE

Pour la bonne compréhension de la présente convention, il est précisé ce qui suit :

- a) La FONDETEC, fondation de droit privé au sens des art. 80 et ss du Code civil suisse (CCS), a été créée en 1997 par la VILLE DE GENEVE, qui l'a dotée d'un capital initial de frs 20 millions.
- b) Le Conseil de fondation, organe dirigeant la FONDETEC, est désigné in extenso par le Conseil municipal de la Ville de Genève.
- c) Tout au long de son existence, la FONDETEC a entretenu des relations étroites avec la VILLE DE GENEVE, et entend les poursuivre et les intensifier.



- e) La convention a pour but de formaliser les liens privilégiés entre FONTEDEC et la VILLE DE GENEVE. Elle n'exclut pas la résolution prévoyant la modification des statuts de la FONDETEC en fondation de droit public.
- d) La présente convention précise les relations entre la VILLE DE GENEVE et la FONDETEC et prévoit en particulier des procédures permettant une bonne information de la Municipalité sur l'activité de la Fondation.
- e) Le Conseil administratif de la Ville de Genève, qui signe la présente convention, en a été autorisé par un arrêté du Conseil municipal du ..21 février 2005.

II. CONVENTION

La VILLE DE GENEVE et la FONDETEC conviennent expressément de ce qui suit :

- Article 1 - Information annuelle

- 1.1. A la fin de chacun de ses exercices annuels, la FONDETEC transmet à la Commission des finances du Conseil municipal :
 - un exemplaire de son rapport annuel ;
 - ses comptes de pertes et profits, et son bilan ;
 - le rapport de l'organe de contrôle ;
 - les observations et correspondances éventuelles du Service cantonal de surveillance des fondations.
- 1.2. La Commission des finances du Conseil municipal de la Ville de Genève examine ces documents et convoque le Conseil de Fondation et le directeur de la FONDETEC à une séance, au cours de laquelle les commissaires ont loisir de poser toutes les questions utiles, notamment sur la marche, le fonctionnement de la Fondation et le respect de ses buts statutaires.
- 1.3. La Commission des finances adresse ensuite au Conseil municipal un rapport auquel sont annexés les documents mentionnés ad 1.1. Ce rapport mentionne l'opinion de la Commission des finances quant au fonctionnement de la FONDETEC.



- Article 2 -
Informations exceptionnelles

- 2.1. La FONDETEC s'engage à informer rapidement et par écrit le Conseil administratif de la Ville de Genève de tout événement exceptionnel touchant à la Fondation, et à requérir à ce propos son avis.
- 2.2. Sont notamment considérés comme exceptionnels les événements suivants :
- des difficultés particulières de fondation ;
 - des injonctions ou remarques importantes de la part du Service cantonal de surveillance des fondations ;
 - des problèmes financiers importants ;
 - des projets de modifications importants de la politique et de la stratégie ;
 - la décision d'engager un nouveau directeur ; le cas échéant, avant de la désigner formellement, le Conseil de fondation indique le nom de la personne pressentie.
- 2.3. A réception d'informations exceptionnelles, le Conseil administratif convie, si nécessaire, le Conseil de fondation et le Directeur de la FONDETEC à une séance. Ultérieurement, et en tant que de besoin, la Commission des finances est informée et dresse un rapport à l'intention du Conseil municipal.

- Article 3 -
A accès aux comptes de la FONDETEC

- 3.1. La VILLE DE GENEVE a en tout temps un accès complet à la comptabilité de la FONDETEC.
- 3.2. Cette dernière s'engage à ouvrir ses livres comptables et à remettre toutes les pièces justificatives au fonctionnaire municipal que désignera le Conseil administratif de la VILLE DE GENEVE.
- 3.3. Si le fonctionnaire désigné dresse un rapport sur ses constatations quant à la comptabilité et quant aux finances de la Fondation, il en transmet une copie à la FONDETEC, une autre au Conseil administratif et à la Commission des finances du Conseil municipal de la VILLE DE GENEVE.
- 3.4. Dans l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire désigné pour examiner la comptabilité de la FONDETEC partage le secret des affaires auxquelles cette dernière est astreinte.



- Article 4 -

Rencontre entre les signataires de la convention

- 4.1. En tout temps, si l'une des parties signataires de la présente convention en ressent le besoin, elle peut convier l'autre partie à des rencontres, formelles ou informelles, ayant pour but d'examiner toute question d'actualité relative à la Fondation ou toute suggestion quant à son avenir.
- 4.2. Les réunions font l'objet d'un bref procès-verbal transmis à la Commission des finances du Conseil municipal et à tous les membres du Conseil de fondation de la FONDETEC.

- Article 5 -

Respect du secret des affaires

- 5.1. Sous réserves des dispositions de l'art. 3 dans ses relations avec la VILLE DE GENEVE, la FONDETEC respectera le secret des affaires et ne donnera pas à la Municipalité des informations couvertes par celui-ci, sans en avoir préalablement été déléguée par écrit par le débiteur concerné.
- 5.2. Même si le débiteur délègue la Fondation de son secret vis-à-vis du Conseil administratif et de la Commission des finances du Conseil municipal, ceux-ci traiteront l'information en respectant la confidentialité requise.

- Article 6 -

Surveillance de la FONDETEC

- 6.1. La présente convention ne modifie en rien l'obligation de la FONDETEC de se soumettre à la surveillance du Service cantonal de surveillance des fondations, seul habilité à exercer la surveillance prévue par l'art. 84 CC, et seul titulaire des autres prérogatives prévues par le Code civil, notamment par les art. 85 et 86 CC.
- 6.2. Dès lors, la VILLE DE GENEVE n'interférera pas dans les compétences du Service cantonal de surveillance des fondations.

- Article 7 -

Modification de la présente convention

La présente convention ne pourra être modifiée que par écrit et moyennant une délibération préalable du Conseil municipal de la VILLE DE GENEVE.

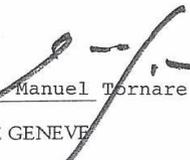


La modification des statuts de FONDETEC en fondation de droit public entraîne l'annulation de la présente convention.

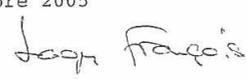
Fait à Genève, en 2 exemplaires, le 21 septembre 2005

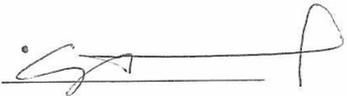
Directeur général: Le Maire:


Jacques Moret


Manuel Tornare

La VILLE DE GENEVE


Jean François


Fondation pour le développement
des emplois et du tissu économique
en Ville de Genève

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (T). Ce rapport est un peu vague en raison de la confidentialité de certains sujets discutés à la commission des finances. Il comporte une annexe qui n'était pas prévue au départ, la convention entre la Ville de Genève et la Fondetec. Mais comme la commission l'a reçue au moment de ses travaux, elle a décidé de l'insérer à titre d'information pour tout le Conseil municipal. Il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce rapport, sinon que...

M^{me} Véronique Elephant-Yanni (HP). Plus fort, s'il vous plaît, on n'entend rien!

La présidente. La seule manière d'entendre mieux M^{me} Ecuyer, je le crains, c'est de faire un peu plus de silence dans cette salle, s'il vous plaît! Il y a un effet Larsen...

M^{me} Hélène Ecuyer. En deux mots, la commission des finances a étudié le rapport d'activité 2004 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec). Plusieurs questions avaient trait à certaines affaires en cours qui ne sont pas développées dans le rapport, puisqu'elles ne sont pas terminées. Apparemment, les choses ont l'air de s'arranger au sein de la Fondetec, l'ambiance est meilleure et les conditions de travail semblent s'améliorer.

Nous avons donc examiné ce rapport d'activité de très près, en y joignant la convention passée entre la Ville de Genève et la Fondetec pour information, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, mais le micro ne voulait rien savoir... Il n'y a rien de particulier à relever et nous n'avons qu'à prendre acte de ce rapport, qui ne demande pas de vote.

Premier débat

M. Guillaume Barazzone (DC). Je me permets d'intervenir à cette heure tardive parce que je vois qu'il n'y avait malheureusement pas de démocrate-chrétien lors de la discussion de la commission des finances. Je voudrais simplement exprimer l'étonnement de notre parti par rapport aux propos du président de la Fondetec. Je le cite, à la page 2 du rapport D-32 A: «Estimation: jusqu'à la fin de l'année, il y aura pour 1 200 000 francs de projets au lieu de 4 400 000 francs l'an dernier. Pourquoi? Personne n'a de réponse. La conjoncture est telle qu'il n'y a plus de gros projets. (...) cette situation ne va certainement pas durer.»

Pour notre part, à l'heure de la recapitalisation de la Fondetec, nous poserons des questions, parce que, honnêtement, donner de telles explications à une

commission des finances n'est pas satisfaisant. On ne nous dit pas pourquoi il y a moins de dossiers. On nous parle de la conjoncture... Mais passer, d'une année à l'autre, de 4,4 millions à 1,2 million de francs soulève un certain nombre de questions sur le rôle de la Fondetec en Ville et, disons-le carrément, sur sa légitimité. Dans la mesure où les projets manquent, le risque existe – nous le craignons – que l'on cherche à tout prix, pour justifier le rôle de la Fondetec, des projets à financer qui, par hypothèse, ne seraient malheureusement pas rentables ou dont les chances de réussite seraient pour le moins très minces.

A mon avis, le risque de s'engouffrer dans cette brèche existe véritablement. La question posée par le Parti démocrate-chrétien quant à l'étude de l'éventuelle fusion de la Fondetec dans une structure cantonale reste toujours d'actualité. Nous espérons que ce Conseil municipal continuera à y réfléchir, mais, en l'état, le rapport et les explications du président de la fondation ne nous semblent pas complètement satisfaisants.

Il est pris acte du rapport d'activité 2004 de la Fondetec.

(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Broggin, vice-président.)

5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution de M^{mes} Alexandra Rys, Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, Sandrine Salerno, Ruth Lanz Aoued, MM. Patrice Reynaud, Roberto Broggin et Pascal Rubeli, renvoyée en commission le 18 janvier 2005, intitulée: «Correspondance adressée au Conseil municipal: pas de courrier anonyme!» (R-76 A)¹.

Rapporteur: M. Armand Schweingruber.

Rappel de la résolution

Considérant que:

- tout(e) citoyen(ne) ou groupe de citoyen(ne)s peut librement interpeller le Conseil municipal par le biais de pétitions ou de simples courriers;

¹ «Mémoires 162^e année»: Projet de résolution, 3914.

- certains de ces courriers sont parfois dépourvus de noms et de coordonnées précises;
- l'exercice serein de la démocratie exige que l'identité des auteurs soit aussi clairement énoncée que leurs demandes ou remarques,

le Conseil municipal invite son bureau à ne traiter que les courriers portant clairement l'identité et les coordonnées d'un signataire au moins, au besoin après avoir modifié le règlement en conséquence.

Séance du 28 janvier 2005

La commission du règlement a traité cette résolution lors de cette unique séance, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, président du Conseil municipal.

Il est rappelé que c'est à l'initiative d'une commissaire démocrate-chrétienne que cette résolution a été rédigée, à la suite de l'indignation qu'elle a ressentie à la réception d'une pétition non signée.

Un commissaire libéral souligne le bien-fondé de ce texte en observant qu'un représentant de chaque parti est signataire de la résolution, ce qui équivaut, a priori, à une unanimité. Si cette résolution émane d'un cas particulier, il constate, en tant que membre de la commission des pétitions, que ce n'est pas la première fois qu'une pétition non signée est déposée et qu'il a pu, en ce qui le concerne, en dénombrer cinq. La commission a classé ces pétitions précisément pour cette raison et la résolution examinée ce jour vise à transformer cet usage en un texte formel.

Le président rappelle que, à l'échelon du bureau du Conseil municipal, toutes les pétitions sont renvoyées directement à la commission des pétitions, vu qu'il n'y a pas d'article du règlement indiquant de façon précise la marche à suivre.

Aucune audition n'étant demandée pour cet objet, il est procédé sans autre formalité au vote.

Résultat du vote

La résolution est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents.

La discussion se poursuit au sujet des quelques considérations pratiques complémentaires.

La première question posée par une commissaire socialiste est de savoir si l'acceptation de la résolution implique une modification du règlement du Conseil municipal.

Le président, de même qu'un commissaire libéral, estiment que ce n'est pas nécessaire. Cela appartient au domaine des éléments annexes dont il faut tenir compte sous l'aspect pratique. Le texte de la résolution est un complément suffisant au règlement. Un exemple d'usage pratique non écrit est le temps de trente minutes consacré aux questions orales lors des séances plénières.

Un commissaire démocrate-chrétien répond en signalant que, dans le cas des pétitions, celles-ci proviennent de personnes de l'extérieur qui ne connaissent pas les usages municipaux. Dans le cadre d'une démocratie transparente, un texte devrait pouvoir leur être présenté. Une commissaire du parti des Verts rejoint pour l'essentiel cette position.

Un commissaire libéral exprime l'avis que le règlement est un texte qui décrit le fonctionnement de l'organe Conseil municipal et il pense que, à vouloir y mettre trop de détails, on risque d'en oublier d'autres et de tomber dans l'excès. Il convient que n'y soient fixées que les lignes essentielles de ce fonctionnement.

Le président rappelle alors que, à l'échelon du bureau, les pétitions présentant soit des signatures illisibles, soit des textes non suivis de noms de personnes, sont tout de même toutes renvoyées à la commission des pétitions. C'est à celle-ci de prendre position à leur sujet.

Une commissaire socialiste ajoute que le bon sens devrait prévaloir. Si des pétitionnaires constatent que l'on ne donne pas suite à leur demande, cela en raison des lacunes mentionnées, il est hautement probable qu'ils se manifesteront.

Un commissaire démocrate-chrétien revient à son intervention précédente en soulignant que le règlement du Conseil municipal n'est pas une loi et qu'il contient déjà beaucoup de détails. Constatant que toutes les pétitions, même lacunaires, sont acheminées par le bureau vers la commission des pétitions, il pense que cela alimente son argumentation déjà énoncée et, par souci de transparence comme de précision, il affirme que c'est ce règlement qui devrait stipuler que les pétitions doivent être signées pour être recevables.

Un commissaire libéral, suivi par un deuxième, puis approuvé et complété par une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pensent tous trois que cette résolution ne doit pas conduire à une modification du règlement. Tant le bon sens que la courtoisie exigent que, quand on s'adresse à une collectivité publique pour exprimer une récrimination ou un souhait, une pétition soit signée et indique de qui elle provient. Cela pose aussi le problème de l'oubli: il peut être aisé, dans un tel cas, d'appeler la personne de contact pour que la pétition revienne ensuite dûment signée ou complétée. Incrire le texte de la résolution dans le règlement est une complication inutile et il faudrait, en outre, définir exactement ce que signifie «anonyme» ou «non signé». Le nouveau règlement du Conseil municipal ayant été fixé presque à la virgule près après un très

gros travail de révision de la rédaction, il est presque impossible de commencer dès maintenant à le modifier.

Le président ajoute que la pratique qui vient d'être énoncée est d'ores et déjà suivie aujourd'hui.

Un commissaire radical note que, dans le texte voté, il n'est pas seulement question des pétitions, mais aussi de toute correspondance.

Le président ajoute alors que, dans les faits, cela concerne presque exclusivement les pétitions, car les lettres anonymes sont directement jetées. Pour ce qui est des pétitions, c'est plus délicat, car ce n'est pas au bureau de trancher sur leur valeur et leur recevabilité. La résolution a aussi pour but d'éviter de surcharger la commission des pétitions lorsque des textes sont reçus sans signature. La nouvelle règle précise dorénavant la marche à suivre et permettra de gagner du temps.

Le commissaire libéral qui s'est le plus exprimé, en raison de son appartenance simultanée à la commission des pétitions, propose alors que le texte de la résolution R-76 soit modifié dans son invite de la manière suivante:

«Le Conseil municipal invite son bureau à ne traiter que les pétitions portant clairement l'identité et les coordonnées d'un signataire au moins.»

Cette proposition est mise aux voix.

Résultat du vote

Cette proposition d'amendement, nonobstant le vote précédent, est acceptée à l'unanimité des 14 commissaires présents. Le texte initial de la résolution est modifié en conséquence.

PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite son bureau à ne traiter que les pétitions portant clairement l'identité et les coordonnées d'un signataire au moins.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la résolution amendée par la commission est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite son bureau à ne traiter que les pétitions portant clairement l'identité et les coordonnées d'un signataire au moins.

6.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du vandalisme» (P-27 A)¹.**Rapporteure: M^{me} Linda de Coulon.**

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal le 7 juin 2000 à la commission des pétitions. Cette dernière l'a étudiée sous la présidence de M. Alain Marquet les 25 septembre et 20 novembre 2000, sous la présidence de M. Guy Mettan le 18 juin 2001 et, enfin, sous celle de M. Jean-Pierre Oberholzer le 14 novembre 2005.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 25 septembre 2000

Audition de M^{mes} Belghoul, Bianchi-Segond, Martin et Veyrat ainsi que de MM. Affolter, Fenner et Finneisen, pétitionnaires

Les pétitionnaires se plaignent de la qualité de vie actuelle des habitants à la Vieille-Ville. Ils évoquent les diverses nuisances dont ils sont victimes et qu'ils attribuent à la gestion du domaine public.

Le mobilier des terrasses constitue autant d'obstacles dans les rues et entrave même le passage des véhicules d'urgence. Par ailleurs, les heures d'ouverture tardives de plusieurs bars sont source de nombreuses nuisances.

Les habitants auraient souhaité des commerces de proximité. En fait, ce sont les établissements de nuit qui se sont développés. A titre d'exemple, ils citent la boulangerie du lieu qui a été transformée en bar.

L'immeuble où demeurent les pétitionnaires a été rénové il y a quelques années. S'agissant d'un immeuble protégé, les travaux ont été réalisés en respectant certaines normes contraignantes, de sorte qu'à l'heure actuelle ce bâtiment est mal insonorisé contre les bruits provenant de l'extérieur, comme contre ceux provenant de l'intérieur, d'ailleurs.

Les habitants de la Vieille-Ville se plaignent du vandalisme: les façades des bâtiments d'habitation sont régulièrement taguées, des objets sont abandonnés sur la chaussée (boîtes, verres, etc.), alors que des odeurs perceptibles jusque dans les appartements émanent des mégots, urines et vomissures.

¹ «Mémorial 158^e année»: Commission, 194.

Bien entendu, les pétitionnaires ne veulent pas la mort de la Vieille-Ville, mais la situation de ses habitants s'est fortement dégradée ces dernières années. La multiplication des bars dans un petit périmètre ne permet plus d'assurer un minimum de repos aux familles résidentes dont la présence est pourtant souhaitée.

Un commissaire évoque le Café du Bourg-de-Four. Les intéressés ne formulent pas de plaintes particulières à l'égard de cet établissement vu ses heures d'ouverture qualifiées de raisonnables.

En revanche, ils considèrent que les restaurateurs ne respectent pas suffisamment les surfaces qui leur sont attribuées et que l'aménagement de leurs terrasses déborde souvent de la surface fixée.

D'une manière générale, la police comprend le problème des habitants, mais, souvent appelée ailleurs en urgence pour des cas plus graves, elle n'intervient que rarement en cas de plaintes.

Même le dimanche, le repos des personnes habitant à la Vieille-Ville n'est pas respecté, la Voirie procédant ce jour-là au nettoyage du quartier.

Au départ des pétitionnaires, les commissaires entament une brève discussion.

Certains commissaires suggèrent l'audition de M. André Hediger en vue d'obtenir certains éclaircissements sur le transfert de certaines compétences aux agents de sécurité municipaux.

Il existe une loi et des règlements qu'il convient de faire respecter. Les auditions démontrent que les surfaces allouées pour les terrasses ne sont pas observées, que la gendarmerie est en sous-effectif et qu'elle n'a plus le temps de s'occuper des problèmes de tapage nocturne dont le phénomène ne cesse de s'amplifier et que seuls les établissements présentant des problèmes liés à la drogue sont sanctionnés.

Les membres de la commission votent, dès lors, à la quasi-unanimité, l'audition du magistrat chargé du département des sports et de la sécurité, d'un représentant de la Gérance immobilière municipale ainsi que celle de tenanciers.

Séance du 20 novembre 2000

Audition de M. André Hediger, chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de M. Clavien, représentant du Service des agents de ville et du domaine public, ainsi que de M. Wicky, représentant du Service d'incendie et de secours (SIS)

M. Hediger rappelle que ce n'est pas la première pétition du genre émanant des gens du quartier. Les habitants se plaignaient déjà, il y a vingt ans, des nuisances.

ces sonores. A l'époque, le magistrat avait alors demandé à la police de prendre toutes mesures utiles à l'encontre de certains établissements.

Parenthèse de la rapporteure: En fait, cela fait déjà beaucoup plus longtemps que l'on se plaint du bruit dans la Vieille-Ville si l'on en croit un article du Journal de Genève du 20 août 1901 qui rapporte qu'une «bande d'individus n'a cessé de chanter et de hurler, de 2 h un quart jusqu'à 4 h un quart du matin. Une pétition circule...» (cf. annexe).

Si le Café du Bourg-de-Four pose moins de problèmes, c'est parce qu'il est situé sur une place ouverte. Le problème des passages obstrués évoqué par les pétitionnaires se retrouve également dans d'autres quartiers de la ville. Le SIS se rend à l'occasion sur les lieux afin de s'assurer des différents accès pour les véhicules de secours.

Par rapport aux agents de ville, M. Hediger rappelle que ces derniers travaillent jusqu'à 22 h seulement. A partir de là, c'est la police qui intervient.

Quant aux nuisances liées aux ordures, le même phénomène se rencontre un peu partout. Certains concierges sortent les conteneurs le soir alors qu'ils devraient le faire le matin du jour de ramassage. Appliqué à la lettre, ce principe aurait pour effet de réveiller les habitants plus tôt qu'ils ne le souhaiteraient.

Le représentant du SIS confirme avoir rencontré, à l'occasion, des problèmes d'accessibilité aux bâtiments en raison de l'entreposage de cartons, mais ne relève pas de problèmes majeurs à signaler dans le quartier.

Il arrive toutefois que le SIS intervienne de façon musclée lorsque des véhicules obstruent un passage et qu'il n'a pas été possible d'attendre la police.

Les commissaires signalent que des chaînes ne sont pas régulièrement fermées, laissant ainsi pénétrer des véhicules non autorisés. Le magistrat rappelle, à ce sujet, qu'un nouveau système est à l'étude. Il admet que trop de personnes détiennent les clés des chaînes actuelles, rappelant par ailleurs que les commerçants de la Vieille-Ville et les habitants des lieux qui possèdent des garages doivent bien pouvoir y accéder. Le meilleur choix consisterait sans doute à installer des bornes, mais l'inconvénient réside dans le coût du système.

Revenant sur la problématique des terrasses, le magistrat explique qu'un plan est défini en début de saison. Il reconnaît que cette surface est régulièrement dépassée. S'il s'agit d'installations mobiles, le mal est moindre. En revanche, il en va différemment lors de l'aménagement d'éléments fixes tels que des bacs à plantes délimitant ces zones. Dans ce cas, le SIS intervient plus activement. Le montant des amendes infligées, lorsqu'elles le sont, peut être important.

Le département auditionné n'est pas compétent par rapport aux nuisances sonores. C'est le Service cantonal d'écotoxicologie qui est chargé de ces problè-

mes. Quant aux diverses infractions qui peuvent être commises par les conducteurs de véhicule (circulation en dehors des heures autorisées en Vieille-Ville, ou dépassement de la vitesse autorisée: 20 km/h), il n'appartient pas non plus au Service des agents de ville et du domaine public de la Ville de s'en charger, mais au Département cantonal de justice, police et sécurité (DJPS).

Après une discussion portant sur le choix des personnes ou groupes restant à auditionner, les commissaires décident, à la majorité, d'entendre des gérants d'établissements, des représentants du DJPS ainsi que l'îlotier du quartier.

Séance du 18 juin 2001

Audition de M. Stéphane Wittwer, adjoint de l'îlotier du Bourg-de-Four, responsable des établissements publics à la Vieille-Ville

A la question des commissaires portant sur le vandalisme en Vieille-Ville, l'intéressé considère que la situation n'est pas pire que dans d'autres quartiers de la cité, à l'exception des problèmes d'urine et de vomissures qu'on y rencontre peut-être plus qu'ailleurs.

Le président de la commission, M. Alain Marquet, donne une liste des nuisances relevées à l'occasion des précédentes auditions: il s'agit des ventilateurs de restaurants trop bruyants, des chaînes qui devraient empêcher le transit des véhicules qui ne sont que très rarement fermées, du bruit sur les terrasses de café, du dépassement par les terrasses des surfaces autorisées. A cet égard, comment interviennent les îlotiers?

Ces derniers se déplacent lorsque les gens crient sur les terrasses. Ils incitent les gérants à faire en sorte que ces bruits diminuent. Lors de ventilation dérangeante, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) est le service responsable qui se rend sur les lieux.

Lorsque des personnes sont surprises en train de satisfaire un besoin naturel ou de commettre quelque autre vilénie, un rapport de contrôle est alors établi. Une amende de 100 francs, ou plus en cas de récidive, peut leur être infligée. Si elles créent du tapage, elles peuvent même être amenées au poste.

Il est clair que, au moment de la fermeture des établissements de nuit, les bruits se perpétuent à l'extérieur et qu'il est difficile de procéder à des sanctions, dans la mesure où les gens quittent les lieux lorsqu'ils voient apparaître les forces de l'ordre.

L'exploitation de nouveaux établissements intervenue depuis l'abandon de la clause du besoin n'a pas donné lieu à une augmentation de l'effectif de la police, l'auditionné relevant toutefois que l'efficacité des interventions ne dépend pas uniquement de ce critère.

Des amendes sont régulièrement infligées aux conducteurs d'automobiles mal garées, ce qui ne les empêche malheureusement pas toujours de recommencer.

La gestion des terrasses est confiée aux agents de ville, y compris le respect de la surface attribuée.

Concernant les nuisances liées à la ventilation d'un établissement en particulier, exploité dans un immeuble ancien, l'OCIRT s'est chargé du problème et il a été résolu.

A l'issue de cette audition, un certain nombre de remarques de la part des commissaires portent sur le fait que la présence des agents municipaux serait davantage souhaitée, que l'augmentation de leur effectif serait une mesure positive, qu'il conviendrait de souligner et d'encourager la collaboration entre les agents de ville et les îlotiers, que les droits concernant les terrasses devraient être réexaminés.

En définitive, les commissaires concluent à l'audition, déjà votée, des tenanciers, tout en reconnaissant la difficulté de l'organiser, du fait notamment de leur tournus.

Rien ne se passe entre le 18 juin 2001 et le 14 novembre 2005

La commission, chargée par ailleurs de traiter également la pétition P-95, «Nuisances sonores à la Vieille-Ville», avait suspendu la présente pétition P-27 en attendant le résultat des auditions demandées dans le cadre de la pétition P-95.

En fait, à l'issue de ces auditions, des conclusions ont bien été votées pour la pétition P-95, alors que tel n'a pas été le cas pour la pétition P-27 dont les conclusions n'ont été formalisées que lors de la séance du 14 novembre 2005.

Séance du 14 novembre 2005 – Discussion et vote

Rappelant les similitudes existant entre ces deux pétitions, les commissaires décident de lier leur sort et de leur apporter des conclusions identiques, «toutes choses étant égales, d'ailleurs».

Les nuisances sonores dans la Vieille-Ville, ainsi que le vandalisme qui y est perpétré, affectent la qualité de vie des habitants de la Vieille-Ville. Il convient par conséquent d'y remédier en prenant les mesures qui s'imposent.

Dès lors, les commissaires votent, à l'unanimité, le renvoi de la pétition au Conseil administratif, avec la recommandation suivante:

«Il convient de prendre toutes mesures utiles préservant les biens et la propriété dans la Vieille-Ville.»

Annexes: texte de la pétition, avec ses pièces jointes
article du *Journal de Genève* du 20 août 1901

Genève, le 22 mai 2000

Groupe d'habitants et de
Commerçants de la Vieille-Ville
Pour adresse :
G. Veyrat
26, Grand-rue
1204 Genève

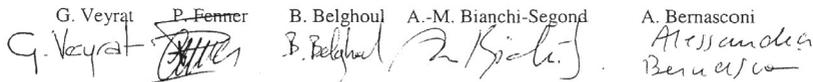
P-27

Monsieur,

Suite à l'acte de vandalisme, survenu dans la soirée du 26 avril 2000, au 26 Grand-rue et qui a eu pour effet la mise hors service de la porte de cet immeuble et suite aux nombreuses nuisances que nous avons à subir, nous nous permettons de vous adresser la copie d'une lettre envoyée à Monsieur le Conseiller d'Etat Laurent Moutinot ainsi que la copie d'une pétition.

En effet, la Gérance immobilière est propriétaire de quelques immeubles dans la Vieille-Ville et nous sommes convaincu que vous n'êtes pas insensible aux problèmes qui touchent ses locataires (la Vieille-Ville devient inhabitable), c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous soutenir dans notre démarche.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cette dernière et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

G. Veyrat P. Fenner B. Belghoul A.-M. Bianchi-Segond A. Bernasconi


Annexes mentionnées

P-27 " La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du
vandalisme (CP le 7.06.2000)

Madame Anne-Marie Bianchi-Segond
26, Grand Rue
1204 GENEVE
pour le Groupe des habitants de
Vieille-Ville

Euvillon

Madame Alice Euvillon
Présidente de la Commission des Pétitions
Palais Eynard
1204 GENEVE

Genève, le 30 mai 2000

Concerne : Pétition dans la vieille ville.

Madame la Présidente,

Suite au récent entretien téléphonique que j'ai eu avec Madame Isabel NERNY, je vous remets ci-joint, une copie des documents concernant la pétition déposée par un groupe d'habitants de la Vieille-Ville.

Nous vous prions de nous excuser de vous avoir envoyé ces documents après coup, mais nous ignorions les démarches qu'il fallait effectuer.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous aider dans notre démarche et nous accorder un entretien afin de nous permettre d'exposer nos problèmes.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Marie Bianchi-Segond

Annexe mentionnée

COPIE

Genève le 22 mai 2000

Groupe d'habitants et
De commerçants de la Vieille-Ville
Pour adresse :
Géraldine Veyrat
26, Grand-rue
1204 Genève

Département de l'Aménagement, de
l'Équipement et du Logement
A l'att. de M. L. Moutinot, Conseiller d'Etat
5, rue David-Dufour
Case Postale
1211 Genève 8

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous nous permettons de vous écrire pour vous faire part d'un problème qui dépasse aujourd'hui toute mesure.

Depuis les années 90, (le principe la liberté de commerce l'emportant sur toute autre considération) un nombre croissant d'établissements nocturnes s'implantent dans le tissu historique de la Vieille-Ville (voir liste et plan ci-joint) et porte, de façon évidente, atteinte à son patrimoine.

En effet, outre le tapage nocturne qui émane des discothèques, dancings et pubs, il faut relever les dégâts en tous genres occasionnés par la clientèle qui les fréquente : bouteilles de verre cassées dans les rues, ou abandonnées (à moitié pleines) sur les fenêtres, sous les arcades commerçantes, ou encore sous les porches (pour ne rien dire du parvis de l'église Saint-Germain régulièrement pris d'assaut pour les fins de soirée, à l'aube) ; enseignes abîmées ; conduites de chéneaux défoncées ; bornes en pierre des chaînes de circulation cassées ; vomis ; odeurs insoutenables d'urine ; déchets qui jonchent les pavés ; Tag's sur quasiment toutes les façades, etc.

Est-il nécessaire d'allonger la liste ? Soulignons tout de même que malgré les plaintes continuelles au poste du Bourg-de-Four (alors que la police elle-même répond ne plus savoir quoi faire pour faire face à ces problèmes) et malgré de multiples démarches entreprises il y a plusieurs années déjà, le Département de Justice et Police a délivré récemment une nouvelle autorisation pour l'exploitation d'un nouveau bar au 23, Grand-rue.

Alors qu'une louable politique de rénovation et de réhabilitation d'immeubles a été mise en place par la Ville de Genève (l'îlot du 26, Grand-rue et 3, rue Saint-Germain notamment) il y a quelques années (à noter qu'aucun double vitrage anti-bruit n'a été prévu, précisément pour respecter le patrimoine), est-il cohérent de laisser s'installer et se développer des conditions qui contredisent cette politique ?

Un événement récent vient confirmer ce paradoxe : dans la soirée du vendredi 26 avril (voir lettre à la GIM ci-jointe), la porte de l'immeuble du 26 Grand-rue a été vandalisée et sa serrure complètement cassée (le code fut alors inutilisable durant plusieurs jours), est-il normal que la Gérance immobilière municipale doive déboursier des sommes considérables pour réparer ce genre de dégâts ? Est-ce normal que les habitants aient à subir cela ? Faut-il vraiment que tous ces établissements soient concentrés dans ce périmètre qui est à la fois un lieu d'habitation et un centre historique ? D'autres secteurs du centre-ville sont déserts dès la fermeture des commerces : pourquoi ne pas y favoriser l'implantation de ces établissements nocturnes ?

Face à ce même type de problème, d'autres villes européennes ont pris des mesures pour satisfaire tout le monde. Il semble qu'à Genève de tels compromis devrait être possibles.

Avant que la Vieille-Ville ne soit dépossédée de ses valeurs et de son esprit - perdant ainsi, il faut le dire aussi, son véritable attrait touristique - , nous vous demandons, Monsieur le Conseiller d'Etat, de réagir avec nous et de trouver des solutions et, le cas échéant, de nous fixer un rendez-vous pour un entretien.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos respectueuses salutations.

G. Veyrat P. Fenner B. Belghoul A.-M. Bianchi-Segond A. Bernasconi
G. Veyrat *P. Fenner* *B. Belghoul* *A. Bianchi-Segond* *A. Bernasconi*

Annexe :

- Photocopie Pétition-plainte collective envoyée au Département de Justice et Police
- Liste + plan des établissements nocturnes avec leurs horaires (Législation genevoise)

Copies :

- M. B. Bertossa, Procureur général
- M. P. Gautschi, Département de Justice et Police, service des autorisations
- M. P. Muller, maire de Genève
- M. C. Ferrazino, conseiller administratif chargé du Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
- M. P. Stamm, directeur de la Gérance immobilière municipale (GIM)
- Mme E. Deuber-Ziegler, Action Patrimoine Vivant (APV)
- M. P. Malek-Asghar, Société d'art public, section genevoise du Heimatschutz

A Genève, le bruyant scandale des maisons de tolérance se poursuit jusque tard dans la nuit

20 août 1901 • Dans la nuit de samedi à dimanche, une bande d'individus n'a cessé de chanter et de hurler, de 2 h. un quart jusqu'à 4 h. Une pétition circule

On nous écrit: «On sait que les habitants des quartiers des Trois-Perdrix, Tour-de-Boël, etc., ont adressé au Conseil d'Etat une pétition réclamant la fermeture des maisons de tolérance de la Tour-de-Boël, causes de scandales tels que, certaines nuits, ils empêchent absolument les voisins de dormir.

Dans la nuit de samedi à dimanche, une bande d'individus n'a cessé de chanter et de hurler, de 2 h. un quart jusqu'à 4 h. un quart du matin. Nul agent de l'autorité n'in-

tervint. A 4 h. un quart, des personnes demeurées toute la nuit à leur fenêtre, cherchant en vain un peu de repos, virent une bande d'individus qui causaient du scandale. Enfin, un agent en négligé se présenta, qui interpella les énergumènes: il s'en suivit alors une bagarre; puis les individus déguerpirent.

On peut se demander vraiment si le droit au repos à la tranquillité nocturne est devenu un vain mot.

On peut se demander aussi si les agents n'ont point d'ordres ou, dans le cas où ils en auraient, s'ils

sont impuissants à faire respecter la loi.

Et s'il en est ainsi, les citoyens signataires de la pétition actuellement entre les mains du Conseil d'Etat, sont disposés et résolus à faire la garde eux-mêmes et à s'assurer le repos auquel chacun a droit. Si l'Etat ne peut le leur garantir, ils sont prêts à se le garantir eux-mêmes.

La situation actuelle est intolérable; il faut que cela finisse.»

«Journal de Genève»

20 août 1901

6.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Nuisances sonores à la Vieille-Ville» (P-95 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Linda de Coulon.

La pétition, datée du 12 novembre 2003, a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 13 décembre 2003. Cette dernière l'a étudiée, sous la présidence de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, les 15 mars 2004, 24 mars 2004, 26 avril 2004 et 20 septembre 2004 et, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, le 25 octobre 2004.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 15 mars 2004

Audition de M^{mes} Iso, Kirez et Becket, ainsi que de MM. Lormand et Martin

Les pétitionnaires font une différence entre les bruits sporadiques émanant de fêtes isolées ou annuelles, telles que la Garden Party de l'Université organisée dans le parc des Bastions, y compris les joueurs de tam-tam, et les nuisances sonores régulières et nocturnes provenant des pubs et des boîtes de nuit. Ce sont surtout les nuisances sonores régulières provenant de ces établissements qui dérangent les habitants, surtout au moment de la sortie entre minuit et 4 h du matin.

Les chambres à coucher de l'appartement d'une des pétitionnaires donnent sur la rue de la Boulangerie. Elle se plaint des nuisances qui l'empêchent de dormir. La musique à l'intérieur des locaux engendre notamment des vibrations qui provoquent des vagues dans l'eau de sa baignoire. Médecin de profession, rentrant souvent en pleine nuit, elle dit ressentir une véritable appréhension à certaines occasions.

¹ «Mémoire 161^e année»: Commission, 3151.

Un autre pétitionnaire habitant à la rue des Granges évoque les fêtes de plus en plus nombreuses et bruyantes organisées dans le parc des Bastions, même en semaine: les haut-parleurs font vibrer les murs des immeubles. Le carnaval sur la Treille se prolonge jusqu'à très tard la nuit (3 h du matin).

A la rue de l'Hôtel-de-Ville, les problèmes sont identiques. Le bruit perdure jusqu'à 5 h du matin, week-end et semaine compris.

Des mesures ont été prises sans grand résultat: la pose de fenêtres antibruit ne permet pas de régler le problème, pas plus d'ailleurs que les nombreuses pétitions adressées à la Ville et au Canton depuis 1984 à ce jour.

Toutefois, depuis l'adoption de certaines ordonnances fédérales sur les nuisances sonores et rayons laser, la situation a quelque peu évolué dans un sens positif. Si les habitants reconnaissent une certaine amélioration quant au niveau des décibels, ils déplorent une nette progression des incivilités.

L'effectif de la police ne cesse de diminuer. Alors que le nombre de policiers qui officiaient au poste du Bourg-de-Four en 1984 était de 44, ce nombre a régressé à 33 puis à 10 actuellement.

Les pétitionnaires proposent dès lors les mesures suivantes:

- un aménagement de bornes qui limitent la circulation des automobiles dans la Vieille-Ville;
- l'organisation de patrouilles de police aux heures cruciales;
- la multiplication des contrôles dans les pubs en vue d'assurer le respect des normes en vigueur en ce qui concerne le nombre de décibels autorisés;
- la mise en place de mouchards mesurant les décibels;
- l'obligation pour les propriétaires ou gérants d'engager des portiers.

Un contact direct entre les habitants et les responsables des établissements concernés est rendu difficile en raison du changement fréquent de gérants.

La Fête de la musique, quant à elle, ne semble pas incommoder particulièrement les habitants. Bien que se déroulant à l'extérieur, cette manifestation respecte les heures fixées, ainsi que le nombre de décibels autorisés.

C'est donc bien plutôt l'exploitation des établissements nocturnes, notamment à l'entrée et à la sortie des usagers, qui pose problème.

A l'issue de cette audition, les commissaires décident l'audition de M. André Hediger et de ses services, ainsi que celle de M. Rechsteiner, chef de la police, et d'un représentant de la brigade antibruit.

Séance du 29 mars 2004

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de M. Dimier, représentant des agents municipaux

Les nuisances sonores nocturnes sont largement connues des services de la Ville.

La Garden Party de l'Université et la fête du 1^{er} mai qui se déroulent dans le parc des Bastions n'entraînent pas trop de plaintes de la part des habitants de la cité, dans la mesure où le bruit est bien contrôlé.

En revanche, les deux bars de la Vieille-Ville ont déjà fait l'objet de plusieurs plaintes. Ces établissements ont notamment été informés qu'ils n'étaient pas autorisés à vendre des boissons à l'emporter.

Les agents de ville achèvent leur travail à minuit. Ils interviennent avec les flotiers afin de sensibiliser les tenanciers de ces bars. Le bruit sur les terrasses de restaurant est toléré, sauf en cas d'excès, qui peut faire l'objet d'un constat par les autorités cantonales.

Les autorisations qui sont délivrées précisent l'heure jusqu'à laquelle le bruit est autorisé ainsi que son intensité.

Lorsque les agents de ville constatent un dépassement de ce qui est permis, ils contactent la gendarmerie par téléphone qui se déplace alors dans la mesure de ses disponibilités. Des contacts sont également pris avec les organisateurs des manifestations.

Les autorisations sont délivrées par la Ville et le Canton.

Les plaintes portent davantage sur les nuisances sonores après minuit. En raison des horaires limités des agents de sécurité municipaux (ASM), c'est alors à la police cantonale d'intervenir.

M. Hediger rappelle que la mission des ASM vise essentiellement une proximité dans les quartiers avec les aînés et la population en général. La collaboration entre les agents de ville et la police est excellente. La gendarmerie n'a actuellement plus de postes dans les quartiers, qui ont souvent été remplacés par des postes d'ASM.

La fermeture du parc des Bastions la nuit est évoquée: elle serait toutefois incompatible avec les dispositions du legs qui a attribué le parc à la communauté, comme c'est par exemple le cas pour le bois de la Bâtie.

Pour des questions de sécurité, c'est le Département de justice, police et sécurité et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui

délivrent les autorisations pour l'organisation des manifestations en Vieille-Ville. Sont citées: la Garden Party de l'Université, les fêtes du 1^{er} Mai et du 1^{er} Août, la Fête de la musique et la Course de l'Escalade.

Séance du 3 mai 2004

Audition de M. Urs Rechsteiner, chef de la police, accompagné d'un représentant de la brigade antibruit, le brigadier Châtelain

Ce dernier a déjà été auditionné par la commission du Grand Conseil dans le cadre d'une pétition portant sur le même sujet (P 1328-A).

Tout le monde réclame plus de proximité, décrite comme une panacée de nature à apaiser les craintes des habitants, souvent subjectives, résultant des incivilités et des salissures. Cette problématique se rencontre cependant d'une manière générale dans la plupart des villes. Les comportements individuels sont en effet préoccupants. Les interventions de la police nécessitent des effectifs et des moyens financiers importants.

La mission de la police est bien entendu d'assurer l'ordre public, la sécurité et d'intervenir au niveau des nuisances. Elle analyse l'origine des problèmes, en recherche les acteurs et décide ensuite comment intervenir. Il faut donner à la police un fil conducteur en précisant très clairement ce qui est souhaité. Malheureusement, l'incohérence règne quelquefois. Par exemple, la population ne veut pas de voitures dans la Vieille-Ville, alors que, dans un même temps, on refuse de fermer les rues à la circulation. Il en va de même pour les établissements: leur existence est souhaitée pour permettre une animation au centre-ville, mais les nuisances entraînées ne sont pas tolérées. Cette contradiction démotive les policiers, qui ont par ailleurs 350-000 heures supplémentaires à leur actif.

Les plaintes exprimées par les pétitionnaires lors d'une séance précédente s'avèrent justifiées. Les pubs et boîtes de nuit restent ouverts plus longtemps. Leur entrée et leur sortie sont source de nuisances sonores évidentes. Pour les cafés-restaurants, la musique d'ambiance est tolérée. En cas d'excès, la police intervient, mais, dès qu'elle tourne le dos, la musique repart de plus belle. Des contrats moraux permettant aux habitants de dormir sont tentés, mais cela fonctionne un à deux mois au maximum. Les exploitants changent et tout est à recommencer. Il existe des solutions, mais des règlements devraient être élaborés.

Sur le terrain, la situation est difficile: si une personne hurle à 2 h du matin et que la police arrive sur les lieux suite à une plainte, il est clair qu'au moment de l'intervention la nuisance a disparu. La présence de portiers se révèle souvent plus efficace.

Une autre nuisance inquiète le quartier: les tam-tam aux Bastions. Lors de concerts trop bruyants, la brigade de l'environnement (anciennement brigade antibruit) intervient.

En application du principe de la liberté de commerce, et de la suppression de la clause du besoin, le nombre des établissements situés à proximité des habitations n'a cessé d'augmenter, multipliant par la même occasion les interventions de police. Certains responsables de ces boîtes enfreignent les clauses de l'autorisation, quitte à payer une amende. La situation est toutefois mieux gérée lorsque ce sont les patrons eux-mêmes qui sont sur place. Dans le cas où une même personne exploite plusieurs établissements à la fois, la situation est différente, sa présence dans chacun d'eux étant limitée.

En cas de commerce de drogue avéré, l'établissement est aussitôt fermé. Cette fermeture fait alors l'objet de recours impliquant des procédures dont la durée va de six mois à une année. Après avoir entendu tout le monde et établi les faits, le brigadier transfère le dossier au département pour décision.

L'effectif du personnel de la police est actuellement insuffisant, en raison aussi de l'augmentation du temps de vacances et de la diminution du temps de travail.

Au vu des dispositions légales actuelles, il n'est pas possible d'imposer aux exploitants des portiers qui peuvent être un remède à la situation qui est déplorée. Une telle contrainte nécessiterait une modification de la loi.

Les clients ne sont pas autorisés à quitter l'établissement avec un verre ou des bouteilles. Les gobelets en plastique ont également été interdits, car ils constitueraient en fait une vente à l'emporter.

Si la gestion des terrasses intérieures est du ressort des régies, les terrasses situées à l'extérieur dépendent de la Ville de Genève. L'heure de fermeture en est fixée à 2 h du matin, non plus à minuit comme c'était le cas autrefois. La fixation des horaires est une option politique qui ne dépend pas de la police. Des heures de fermeture différenciées selon les secteurs pourraient être envisagées.

A l'issue de cette séance, la commission accepte l'audition du Service des autorisations et patentes. Attendu le 4 octobre 2004, celui-ci ne se présentera toutefois pas à ladite séance de la commission.

Séance du 25 octobre 2004

Audition de M. Frédéric Scheidegger, secrétaire adjoint au Département de justice, police et sécurité (DJPS)

La pétition vise plusieurs situations dont celle de l'usage intempestif de tam-tam dans le parc des Bastions. Des amendes peuvent être infligées, même de jour,

aux contrevenants. La confiscation de ces objets peut même être envisagée. Les joueurs étant agiles, ils disparaissent très rapidement devant l'arrivée de la police. Ce phénomène sévit également dans d'autres parcs de la Ville.

A l'arrivée de la mauvaise saison, ce genre de nuisances disparaît souvent de lui-même, en raison des conditions météorologiques défavorables.

La Garden Party des étudiants dans le parc des Bastions engendre également des bruits pénibles pour les habitants. Plus importantes en 2004 qu'en 2003, ces nuisances sont à l'origine de plusieurs pétitions.

Les dispositions légales et réglementaires actuelles permettent l'organisation de manifestations en plein air se déroulant jusqu'à minuit. Le département peut y déroger en accordant une prolongation de l'horaire habituel, ce qu'il fait par exemple dans le cas des Fêtes de Genève ou de la Fête de la musique. Si les horaires fixés n'ont pas été respectés, la cheffe du département revient sur sa décision en restreignant le nombre d'heures autorisées l'année suivante. Des amendes peuvent également être infligées aux organisateurs qui contreviennent aux autorisations.

Les pubs et discos posent des problèmes particuliers. L'un d'eux a été sanctionné en 2003. Il s'est ensuivi un changement de gérant, mais le propriétaire est resté le même. Une étude a été confiée à Ecotox sur les nuisances découlant de l'exploitation du Shaker's en vue de trouver la meilleure solution possible.

Un dancing peut fermer ses portes à 5 h du matin, d'où les nombreuses plaintes émanant des habitants à cet égard. L'heure de la fermeture de ce genre d'établissement est de manière naturelle une cause de bruit qui provient en particulier des discussions animées des usagers qui restent sur les lieux. C'est là notamment que des portiers véritablement professionnels peuvent jouer un rôle en demandant à des fêtards un peu joyeux de faire moins de bruit.

A l'intérieur des discothèques, les normes de bruit autorisées sont de 93 décibels alors que les cafés-restaurants sont tenus de passer à une musique d'ambiance.

Il semble que cette limite de 93 décibels pourrait être revue à la baisse par la Ville de Genève si elle le souhaitait. Elle pourrait être plus stricte en la matière que le département.

Quant à l'obligation de procéder à des travaux d'isolation dans les locaux incriminés, cela n'est pas du ressort du DJPS. L'exécution de tels travaux n'atteint d'ailleurs souvent pas son objectif.

M. Scheidegger confirme que le nombre d'établissements de ce type a considérablement augmenté; la plus importante concentration se trouve dans la Vieille-Ville.

Lors de la transformation non autorisée d'un restaurant en dancing, par exemple, le département intervient en cas de dénonciation. Dans les autres cas, les contrôles usuels se limitent à un contrôle annuel par établissement.

Lors de tapage à la sortie d'un établissement, les propriétaires sont passibles d'amendes dont le montant augmente en cas de récidive. La sanction peut aller jusqu'à la fermeture temporaire de la disco ou du bar incriminé.

Des amendes allant jusqu'à 3000 francs peuvent également être infligées en cas de bagarres, comme cela vient d'être le cas récemment dans le quartier de Vieusseux.

Après le départ des personnes auditionnées, les commissaires entament leur discussion.

Discussion et vote

Les avis sont partagés en ce qui concerne la suite à donner à cette pétition.

Si les commissaires souscrivent en majorité au renvoi de la pétition au Conseil administratif, ils ne voudraient néanmoins pas qu'il soit porté atteinte à la liberté de commerce ou à l'animation de la Vieille-Ville qui est également souhaitée par un certain nombre de ces habitants. Il s'agit en priorité de trouver un bon équilibre en respectant le repos de ses habitants tout en évitant la mort du quartier.

Une minorité se distance de cette prise de position et propose dès lors son classement.

Soumis au vote de la commission, le classement de la pétition est refusé à l'unanimité, moins deux abstentions (AdG/SI).

Les recommandations suivantes sont dès lors proposées aux commissaires, qui les acceptent à la quasi-unanimité:

- «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prendre contact avec le Conseil d'Etat, avec pour objectif l'application d'une politique concertée de prévention avec un partage réfléchi des tâches.» Cette recommandation est acceptée à l'unanimité.
- «Le Conseil municipal rend le Conseil administratif particulièrement attentif aux aspects de santé publique dans les lieux fréquentés par la population et en particulier par les jeunes.» Cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

- «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'être attentif à la nécessité de conserver une vie sociale lors de certaines occasions au sein de la Vieille-Ville au-delà de 22 h.» Cette recommandation est acceptée à l'unanimité, moins une abstention.

En définitive, soumis au vote, le renvoi de la pétition au Conseil administratif, accompagnée des recommandations ci-dessus, est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions (AdG/SI).

Annexe: texte de la pétition

**Pour Les Habitants
De la Vieille-Ville**

Répondants :

Cécile Iso
4, rue de la Boulangerie

Géraldine Kirez
12, rue de l'Hôtel-de-Ville

Denis Martin
8, rue des Granges

Président du Conseil Municipal
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

A l'attention de M. **Kaplun**

Genève, le 12 novembre 2003

Concerne : Nuisances sonores
(Lettre - Pétition écrite le 10 septembre 2003)

Monsieur,

Habitants de la Vieille Ville, nous avons constaté que depuis un certain temps, nous subissons des nuisances sonores qui, nous semble-t-il n'ont pas lieu d'être et portent atteinte à notre qualité de vie.

A titre d'exemple :

- Pratiquement tous les soirs et en n'importe quelle saison, un groupe de personnes joue du tam-tam au parc des Bastions au-delà des heures légalement autorisées (2h00, 3h00, voire 5h00 un dimanche matin).
- Les soirs du 1^{er} mai et de la fête « Garden Party » de l'Université, le bruit est particulièrement difficile à supporter, atteignant des décibels d'une incroyable puissance.
- Durant le week-end et parfois en semaine, après la fermeture des pubs (**FLANAGAN'S** rue du Cheval Blanc, **SHAKER'S** rue de la Boulangerie etc...) la fête continue bruyamment jusqu'à 5h00 du matin.

Nous avons fait appel à la police qui malgré les urgences prioritaires fait de son mieux et nous a conseillé de nous adresser plus haut dans la hiérarchie.
C'est pour cela que nous nous permettons de vous écrire.

Nous vous demandons de bien vouloir faire appliquer des règles strictes pour que les habitants du quartier puissent avoir une qualité de sommeil suffisante, nécessaire à toute personne (santé, conditions normales de travail et d'étude pour les enfants).

Nous sommes d'avis que toute fête ou évènement musical doivent être limités dans le temps (heure légale 22h00) et en puissance sonore, avec la seule exception de la Fête de la musique qui est très bien organisée et de ce fait très appréciée.

Nous vous remercions d'avance de prendre notre requête en considération et dans l'attente de vos nouvelles nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Les habitants de la Vieille Ville

Annexe : Recueil de signatures des habitants concernés

Copies : Grand Conseil – M. Bernard **Lescaze**

Gendarmerie du Bour-de-Four – M. Serge **Chatelain**

L'AHCVV – M. Jean-Dominique **Lormand**

Premier débat

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'avez vu, ce rapport P-27 A aboutit à la recommandation suivante: «Il convient de prendre toutes mesures utiles préservant les biens et la propreté dans la Vieille-Ville.» Que voilà une recommandation forte et vigoureuse! Mais que sommes-nous en train de dire en la renvoyant au Conseil administratif? Ceci: «Messieurs les conseillers administratifs, faites appliquer l'ordre et la discipline pour que les citoyens de la Ville de Genève puissent vivre en paix!»

Une fois de plus, les auditions nous ont montré les limites d'un système qui ne fonctionne pas. Pourquoi? Parce que chacun reste assis sur ses compétences, campe sur ses positions. On nous répond que c'est à la police d'intervenir, parce que les agents de sécurité municipaux (ASM) ne travaillent plus au-delà d'une certaine heure. En Ville de Genève, quand nous traitons de sécurité et de salubrité, nous nous heurtons toujours au domaine des compétences de la Ville et de l'Etat.

Ces deux pétitions arrivent sur la table de la commission des pétitions, où sont abordés pratiquement toujours les mêmes problèmes, avec les mêmes limites. Pourquoi, Mesdames et Messieurs? Tout simplement parce qu'il n'y a pas de concertation entre la Ville et l'Etat et que chacun travaille dans son coin. Tant que le Conseil administratif ne prendra pas son bâton de pèlerin pour aller au-devant de l'Etat, ou que l'Etat ne fera pas l'effort d'aller au-devant de la Ville, rien ne se passera et nous resterons coincés dans nos limites.

Je souhaite vraiment que le Conseil administratif prenne l'initiative d'organiser, avec le Conseil d'Etat, des séances en vue de gérer ce problème de sécurité et de salubrité dans notre ville et dans notre canton.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les pétitions intitulées «La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du vandalisme» et «Nuisances sonores à la Vieille-Ville» démontrent bien le ras-le-bol de la population du quartier. Mais les habitants ne sont pas les seuls à se plaindre. En effet, les personnes qui y travaillent peuvent constater, à leur arrivée le lundi matin, tous les débordements du week-end. A propos des nuisances sonores, la Ville de Genève devrait, entre autres, louer des locaux à d'autres qu'à des établissements nocturnes.

Je voudrais relever ici l'importance de rendre les rapports de commission dans les délais. En effet, la population a le droit d'être entendue et elle attend de nous des réponses dans les plus brefs délais. C'est pourquoi les radicaux voteront les conclusions de la commission des pétitions.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Ces deux pétitions sur les nuisances sonores et le vandalisme renvoient en fait à une problématique qui n'est pas nouvelle. Les questions soulevées par les pétitionnaires ont déjà fait l'objet de multiples débats dans cette enceinte. De plus, la situation s'est aggravée puisqu'il n'y a plus de contrôle sur la transformation des établissements publics. A ces changements s'ajoute encore le laxisme en matière de gestion des déchets et des poubelles. Ces dernières sont sorties dès la fin de l'après-midi puis elles jonchent le sol jusqu'au matin, ce qui contraint les employés de la Voirie municipale à ramasser les déchets dispersés sur les pavés durant la nuit.

Nous considérons que des mesures doivent être prises pour changer les règles actuelles d'enlèvement des déchets. Nous aimerions aussi que les horaires des agents de ville et ceux de la police cantonale soient revus, car nous sommes frappés de lire, dans le rapport P-27 A, que les agents de ville travaillent jusqu'à 22 h et que c'est ensuite à la police d'agir. N'oubliez pas cependant que nous n'avons plus de postes de police de quartier. Nous vous demandons donc de voter les conclusions de ces deux rapports.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je parlerai des deux pétitions séparément, car je n'ai pas envie de les traiter de la même manière. Si je prends la pétition P-27, qui date tout de même du 22 mai 2000, je suis d'accord avec l'ensemble des personnes qui ont parlé avant moi. Les auditions ont montré que tout ce qui concerne le bruit nocturne est du ressort du Département cantonal de justice, police et sécurité (DJPS). M^{me} Spielmann l'a bien dit, il faudrait repourvoir les postes d'îlotiers. En effet, on a pu observer à l'époque, c'est-à-dire quand les îlotiers étaient en fonction au Bourg-de-Four, le rôle important et bienvenu joué par la police de proximité lors de débordements.

Bien que la municipalité ne puisse pas faire grand-chose au sujet du bruit dans la Vieille-Ville, l'ensemble de la commission des pétitions a voté une unique recommandation. Nous la soutenons, car elle encourage la Ville de Genève à garantir les biens et la propreté dans ce quartier. Notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se rallie donc à cette décision et il renverra la pétition au Conseil administratif. J'aimerais rendre les conseillères et les conseillers municipaux attentifs au fait que, pour renvoyer cette pétition, il faut voter les conclusions du rapport P-27 A.

La pétition P-95 est plus récente et elle a aussi trouvé ses conclusions en 2005. Mais notre groupe reste plus réservé à l'issue de l'audition des pétitionnaires, non pas parce que nous ne désirons pas le bien-être nocturne ou diurne des habitants et des habitantes, mais parce que les termes de la pétition et certains propos de ses auteurs nous posent problème et nous semblent dangereux par leur radicalité. Ils

visent, en effet, à supprimer des fêtes organisées dans le parc des Bastions comme le 1^{er} Mai – la fête des travailleurs et des travailleuses – ou la Garden Party de l'Université – la fête annuelle des étudiants.

Notre groupe défend le droit pour les habitants et les habitantes de jouir du parc et pour les associations d'organiser des fêtes. Si nous comprenons les nuisances occasionnées par le grand nombre de restaurants ou de dancings, nous nous insurgons contre la volonté émise par les pétitionnaires de fermer le parc des Bastions à toute manifestation susceptible de les déranger.

Pour nous, la possibilité de nous retrouver à l'extérieur pour célébrer au cœur de la cité est un gage de santé sociale que nous ne voulons pas voir compromis. D'autant plus que la durée de ces nuisances, en fait, est limitée à deux nuits par année, celles mentionnées dans la pétition.

Nous avons voulu souligner en commission le fait qu'il faut trouver un équilibre en respectant le repos et le bien-être des habitants tout en évitant la mort du quartier. Ce souci a donné lieu à des recommandations, que nous soutenons. Mais nous n'entrerons pas en matière sur cette pétition et nous vous recommandons donc, Mesdames et Messieurs, de refuser les conclusions du rapport P-95 A.

Le président. Merci, Madame Thiévent. Je vous rassure, il y aura deux votes séparés sur ces deux rapports. Je donne la parole à M. Roman Juon... Monsieur Juon, vous ne vous étiez pas inscrit?

M. Roman Juon (S). Je ne vous avais pas entendu, Monsieur le président, parce que j'ai des parasites dans mon dos... C'est mon chef... (*Exclamations.*) J'interviens au nom du groupe socialiste et, comme mes prédécesseurs, sur les deux pétitions en même temps, parce que le problème se pose aussi bien pour l'une que pour l'autre. D'abord, je veux remercier la commission des pétitions. A mon avis, elle est désarmée, mais elle aurait pu aller un peu plus loin et taper du poing sur la table pour faire mieux entendre la voix des pétitionnaires.

D'un côté, je suis à l'aise pour vous parler de la Vieille-Ville – depuis le temps que j'y habite! – mais, de l'autre, j'ai toujours été un peu gêné par un certain privilège qu'on nous accorde, avec tous ces citoyens et citoyennes qui viennent de tout le canton pour fêter dans leur Vieille-Ville, puisqu'elle est aussi à eux. C'est clair, je suis membre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville qui traite de ces pétitions, mais ce qui me dérange le plus, c'est qu'on a toujours l'impression qu'il ne se passe rien ailleurs et que seule la Vieille-Ville souffre. Vous avez, bien heureusement, d'autres quartiers vivants, les Pâquis par exemple,

et une commune voisine, Carouge. Ces lieux privilégiés existent depuis la nuit des temps et si, faisant un peu d'histoire, vous vous penchez sur ce qui existait il y a dix, vingt ou trente ans, vous verrez que c'était déjà la grande fête au Bourg-de-Four, qui avait même été fermé à un moment donné. Pour ma part, je suis là depuis quarante-cinq ans, mais j'ai pris connaissance de cette situation un peu plus tard. Il y a donc toujours eu des problèmes dus aux fêtes, et c'est normal!

Quand vous prenez un appartement de la Ville de Genève – ce qui a été fait par la Gérance immobilière municipale (GIM) est très bien, n'est-ce pas, Monsieur Muller? – vous signez votre bail en connaissant les nuisances d'un lieu de fêtes, principalement le week-end. Une personne qui vient habiter dans la Vieille-Ville ne s'installe pas dans un dortoir et elle peut changer de lieu et trouver, dans la mesure du possible, autre chose dans un quartier plus calme. En Vieille-Ville, c'est vrai, il y a de plus en plus de fêtes, comme aux Bastions... J'en ai d'ailleurs dressé l'inventaire.

Je suis déjà intervenu à ce sujet, mais je crois que mes collègues ont entièrement raison: Messieurs du Conseil administratif, vous devez commencer par vous réveiller pour réunir les gens et chercher des solutions, entre autres par rapport à ces fêtes de plus en plus fréquentes! Le Tour de Romandie, peut-être la manifestation la moins importante, et les promotions ne se discutent pas, le 1^{er} Août non plus, mais je m'étonne que des habitants aient pu intervenir aussi négativement au niveau du 1^{er} Mai. Néanmoins, il faut aborder ces problèmes.

Il y a aussi la nuisance de la circulation, notamment celle causée par le parking créé par Guy-Olivier Segond dans le haut du parc des Bastions. C'est un scandale... Je ne comprends pas que rien, jusqu'à ce jour, n'ait été entrepris pour supprimer ce parking et le mettre ailleurs. Nous y reviendrons avec une motion.

Je ne peux pas dire que la Ville ne fait rien puisqu'il y a quand même du progrès par rapport au problème des salissures. L'association des habitants avait mis l'accent sur la circulation et cela va nettement mieux. Mais, pour parvenir à ce résultat, le Conseil administratif et, surtout, le Département cantonal de justice, police et sécurité doivent punir... Les amendes pleuvent, et il n'y a plus de voitures! C'est là le seul langage compris par le citoyen – l'automobiliste – et, à mon avis, nous devons aussi agir au niveau de la propreté.

Je suis loin d'être le seul à le dire mais je le répéterai: pour répondre au problème des nuisances du week-end, il faut plus de rondes. La gendarmerie circule un peu, mais nos agents de ville doivent le faire également. Pourquoi ne pas rouvrir le poste de police du Bourg-de-Four, en tout cas le vendredi et le samedi, pendant les moments les plus difficiles, pour calmer les gens et dire aux fêtards de se taire ou de parler doucement lorsqu'ils sortent à 4 h du matin? C'est difficile, mais il n'y a malheureusement que le bâton et la matraque qui sont compris, ou les amendes. Il ne faut pas avoir peur d'en faire usage.

Quand la Ville et le Conseil municipal ont engagé plusieurs millions de francs – nous les avons tous votés – pour nettoyer les graffitis des écoles, le résultat s’est révélé probant. C’est absolument incroyable, mais si un dessin ou un graffiti est fait à l’école Le-Corbusier, le concierge avertit le Service des écoles dès 7 h ou 8 h et, dans la matinée même, il est nettoyé! Quand on veut tenir un endroit propre, on le peut.

Les moyens existent et, à mon avis, mes collègues sont intervenus à juste titre auprès du Conseil administratif, pour autant qu’il écoute et que le sujet l’intéresse, mais ce n’est pas toujours le cas, bien entendu... (*M. Ferrazino discute avec M^{me} Ecuyer.*) Vous devez agir! Et je trouve que vous pourriez quand même écouter...

Le président. Mais on vous écoute, Monsieur Juon... Madame Ecuyer, je crois que M. Juon voudrait s’adresser à M. le conseiller administratif... Poursuivez, Monsieur Juon...

M. Roman Juon. Je m’adresse au responsable de la propreté de la Ville. Des téléspectateurs nous regardent, des citoyens et des citoyennes nous écoutent... (*Protestations.*)

Le président. Non, il n’y a pas de télévision ce soir, Monsieur...

M. Roman Juon. Ah oui, alors ils s’en foutent! (*Rires.*)

Le président. Monsieur Juon, poursuivez, s’il vous plaît, vous êtes bientôt au bout de vos dix minutes!

M. Roman Juon. Je ne sais pas comment M. le conseiller administratif agira, mais quand on lit, dans le rapport P-27 A, une recommandation d’un peu plus d’une ligne au sujet de la Vieille-Ville devenue inhabitable en raison du vandalisme, on se rend compte que quelque chose ne joue pas. Les recommandations du rapport P-95 A sont juste un peu plus longues...

Des pétitions circulent depuis des années, et c’est toujours la même chose. Je m’en souviens, il y a une vingtaine d’années, quand André Hediger était encore conseiller municipal comme nous tous, il avait rédigé un rapport de 50 pages

sur le problème des nuisances dans ce secteur – juste un petit peu en dessous. Cela n'a pas beaucoup bougé. Néanmoins, j'aimerais surtout qu'on sache que d'autres quartiers de Genève ont le droit d'être protégés, et pas seulement la Vieille-Ville.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Les Verts rejoindront ce que M^{me} Thiévent a dit au sujet de ces pétitions, à savoir que nous allons les séparer. En effet, nous pouvons souscrire à la pétition P-27 étant donné les propos des pétitionnaires, mais beaucoup moins à la pétition P-95, sinon même pas du tout. Ses auteurs demandent la fermeture du parc des Bastions la nuit, l'arrêt de la manifestation du 1^{er} Mai et de la fête des étudiants, ce que nous ne pouvons absolument pas accepter.

Nous voulons mettre aussi en évidence le rôle des îlotiers, comme cela avait déjà été évoqué lors de la pétition contre la fermeture du poste du Bourg-de-Four.

J'ai maintenant quelques questions à poser à M. Hediger, qui n'est pas là, mais vous transmettez, Monsieur le président. Nous n'avons pas eu le résultat d'une étude réalisée par Ecotox à propos du Shaker's. Nous aimerions savoir si c'est à cause des conclusions de cette étude que ce pub a été fermé. Nous aimerions savoir aussi si le Flanagan's a été fermé par le Département de justice, police et sécurité à la suite du traitement de la pétition P-1328, déposée au Grand Conseil, et qui portait également sur les nuisances sonores. Certaines choses ont néanmoins avancé depuis le dépôt devant le Conseil municipal de cette pétition P-27, et c'est heureux, parce qu'elle date quand même de quatre ans et demi! Cela fait un peu rire les citoyens quand ils voient le temps que nous prenons pour traiter une pétition...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai une question au sujet de notre fonctionnement. Je suis d'autant plus libre de la poser que nous sommes nombreux à travailler souvent pour la télévision. Nous avons d'ailleurs acheté cette télévision...

Le président. Monsieur Lathion, on vient de m'informer que la séance de ce soir sera retransmise demain après-midi en différé par TV Léman bleu. (*Rires.*)

M. Jean-Charles Lathion. Mais puisque nous avons la chance d'être un instant entre nous, j'aimerais quand même poser cette question sur notre fonctionnement.

Nous avons interpellé à plusieurs reprises le Conseil administratif et je m'attendais à ce que l'un de ses membres appuie sur le petit bouton rouge pour demander le micro et nous apporter une réponse.

J'aimerais demander à son seul représentant présent, M. Ferrazino, comment les choses fonctionnent. En effet, nous avons fait de grands discours, nous avons proposé que le Conseil administratif prenne langue avec le Conseil d'Etat pour instaurer un dialogue entre ces deux entités, en vue d'organiser la police dans ce quartier... Mais que se passe-t-il après nos débats? Messieurs les conseillers administratifs, en discutez-vous entre vous, ou bien l'affaire est-elle classée parce qu'elle relèverait plus du domaine de M. Hediger, ou d'un autre, que sais-je? Que se passe-t-il? Si vous le permettez, Monsieur le président, j'interpelle le seul représentant du Conseil administratif présent pour qu'il nous apporte une réponse à ce sujet.

Le président. Ecoutez, Monsieur Lathion, M. le conseiller administratif vous répondra tout à l'heure, et je vous rappelle que M. Hediger est excusé pour la séance de ce soir.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve la question de M. Lathion fort intéressante. Effectivement, comment fonctionnons-nous quand, recevant une pétition en 2000, nous y répondons en 2006? Comment fonctionnons-nous quand, recevant une autre pétition en 2003, nous y répondons en 2006? Je dois le dire, je suis plutôt content que nos débats de ce soir ne soient pas retransmis en direct, parce que, soit nous ne croyons pas à ce que nous faisons, soit alors, si nous y croyons, nous nous payons la tête des citoyennes et des citoyens.

Je ne veux pas discuter du contenu des pétitions, c'est encore un autre problème, mais n'empêche que, lorsqu'on nous pose une question ou qu'on nous demande de faire quelque chose, nous devons intervenir rapidement. Sinon, nous sommes absolument en train de nous payer la tête du peuple ou de nous moquer de nous-mêmes. A mon avis, ce soir, dans ce débat-là, c'est un peu ce que nous faisons.

Le président. Avant de passer la parole au Conseil administratif, je tiens à rappeler que le Conseil municipal traite lui-même des pétitions dont il est saisi, et que la faute en incombe bien au Conseil municipal, en cas de retard, et non pas au Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je réponds très volontiers à la question de M. Lathion. M. Deshusses, avant moi, a rappelé le temps mis à traiter ces pétitions. Je vous dirai plus simplement, Monsieur Lathion, que le Conseil administratif n'attend pas d'être saisi d'une pétition pour intervenir dans un domaine où il considère qu'il est nécessaire d'agir. Nous n'attendons pas d'être sollicités pour agir, mais vous me direz que, a fortiori, lorsque nous sommes sollicités, il est d'autant plus justifié d'agir. D'ailleurs, la Vieille-Ville n'est pas seule à connaître une telle situation. Nous sommes quelques-uns, ici, à habiter les Eaux-Vives et plusieurs parmi vous vivent dans d'autres quartiers de notre cité dont les problèmes sont similaires à ceux de la Vieille-Ville.

Pour ma part, j'élargis la discussion, puisque ces questions se retrouvent partout et qu'elles méritent les mêmes réponses, à Saint-Jean, aux Pâquis ou dans la Vieille-Ville, notamment. Il n'y a donc aucun traitement privilégié réservé à tel ou tel quartier, ni aucun traitement mineur dans tel ou tel autre périmètre.

A partir de là, c'est vrai, il y a un certain nombre d'actes de vandalisme. Une des pétitions fait allusion à cette question. Mon collègue Hediger serait peut-être mieux à même de vous répondre, mais – je ne vous le cache pas – nous en parlons assez souvent au Conseil administratif, ce qui me permet de vous transmettre quelques éléments dans le cadre des réflexions qui nous retiennent.

Dans ce genre de situation, ce qu'on appelle très généralement vandalisme a plusieurs facettes, notamment le bruit, souligné par l'autre pétition. A ce sujet, je prends un exemple très simple. Dans la Vieille-Ville, j'ai été interpellé personnellement par une personne qui habite derrière la rue de la Tour-de-Boël, dans l'immeuble de la municipalité où se trouve la Bibliothèque de la Cité. Vous avez là une chaîne qui, normalement, en interdit l'accès depuis la Grand-Rue, mais cette chaîne n'a jamais été fermée depuis des années. Je l'ignorais et, dès que je l'ai appris, je suis intervenu auprès des agents de ville pour que cette chaîne soit fermée, comme c'est le cas juste à côté, devant le Café de l'Hôtel-de-Ville, où la chaîne est fermée immédiatement après les livraisons, vers 11 h 30 ou midi, l'après-midi et le soir.

Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre que les chaînes n'étaient pas nécessaires à cet endroit, puisque c'était une zone piétonne... Nous avons identifié un problème réel, resté sans solution satisfaisante: la chaîne était là mais personne ne la fermait, parce que tout le monde pensait que ce n'était pas nécessaire de le faire. Alors, là aussi, des habitants étaient réveillés nuit après nuit, à cause du dancing et, vous le savez, du bar situé un peu plus loin. Les gens venaient parquer leur voiture et la reprenaient à 1 h ou 2 h du matin, réveillant tous les habitants de ces immeubles. Fermer la chaîne, c'est typiquement le genre de mesures simples que nous pouvons prendre, puisqu'elles relèvent de la compétence de la Ville. Les résultats sont immédiats.

Vous avez relevé des problèmes de vandalisme. Ils dépassent, eux, les compétences des agents de ville et ils nécessitent une intervention de la police. Vous vous demandez si nous nous croisons de temps en temps entre représentants de la Ville et de l'Etat, et si nous nous parlons. Vous faisiez de l'ironie, Monsieur Lathion... Libre à vous de le faire, on vous connaît, mais je peux vous répondre. Nous sommes préoccupés par ces questions, et nous en sommes tellement préoccupés que nous avons demandé au Conseil d'Etat – dans son ancienne composition, avant les dernières élections – des compétences accrues pour les agents municipaux (AM), qui doivent actuellement se contenter de verbaliser.

Comme ils le font déjà dans tous les quartiers pour les voitures stationnées sur les trottoirs, nous avons pensé qu'ils pourraient également verbaliser pour ce que nous appelons des incivilités, c'est-à-dire par rapport à tous les objets encombrants et les débarras déposés sur les trottoirs, voire les souillures, les crottes de chiens. On nous a répondu favorablement, mais sans jamais nous transmettre concrètement la compétence réglementaire pour conférer aux AM cette nouvelle possibilité d'intervention. A l'heure où je vous parle, malgré nos discussions, malgré la volonté affirmée du Conseil administratif et un écho favorable du Conseil d'Etat dans son ancienne composition, nous n'avons toujours pas ces nouvelles compétences. Vous me direz qu'il faut relancer le Canton... Nous n'avons pas manqué de le faire, mais sans résultat.

Les agents de sécurité municipaux (ASM), pour leur part, ont des compétences élargies, vous le savez, mais ils ne peuvent intervenir que dans le cadre de leurs horaires. M. Hediger vous le dira mieux que moi, cela dépend de la saison, mais leur temps d'intervention se limite à 24 h en été, alors que les problèmes soulevés dans ces pétitions surgissent au-delà. Là encore, nous avons besoin d'un certain nombre d'interventions qui dépassent les compétences de la municipalité.

En résumé, nous avons à cœur de répondre à ces problèmes, mais nous le faisons indépendamment d'une pétition, en agissant régulièrement et dans l'ensemble des quartiers. Nous le savons, la réponse n'est pas unique et elle est souvent beaucoup plus complexe et subtile. Elle passe aussi – j'ai pris un exemple tout à l'heure – par une meilleure réglementation des accessibilités à certains endroits et par l'amélioration de l'éclairage.

Au sujet de la collaboration entre l'Etat et la Ville, nous avons entrepris un travail avec M^{me} Micheline Spoerri à la gare, puisque ce périmètre posait un certain nombre de problèmes tout à fait particuliers. En réunissant les Chemins de fer fédéraux (CFF), les services de l'Etat concernés et ceux de la Ville, nous sommes parvenus, grâce à une convention signée par les trois partenaires que je viens de citer, à améliorer cette situation et à alléger quelque peu la tension alors perceptible dans ce périmètre.

Les résultats sont là et l'amélioration est nette, même si ce n'est pas l'idéal. Nous devons travailler selon cette méthode, mais, je le répète, nous rencontrons partout dans la cité les problèmes évoqués dans la Vieille-Ville. Nous entendons y répondre de manière générale et identique pour l'ensemble de nos quartiers. Voilà ce que je peux vous dire, Monsieur Lathion, par rapport à vos interrogations.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je trouve cela tout de même formidable: dans ce Conseil municipal, chaque fois que nous posons des questions au Conseil administratif, il nous fait comprendre que cela ne sert à rien. Tout à l'heure, M. Lathion parlait de pétitions et il interrogeait le Conseil administratif en relevant que cela fait maintenant quatre ans que nous les étudions. Que s'est-il passé? Puis nous voyons M. Ferrazino prendre la parole pour nous dire ceci: «Vous savez, nous n'avons pas attendu ces pétitions pour commencer à nous occuper du problème, puisque nous le faisons depuis longtemps.»

Laissez-moi vous rappeler quelque chose, Monsieur Ferrazino. Je vous demande depuis bientôt trois ans de vous occuper du passage des Barrières, j'ai d'ailleurs déposé une interpellation à ce sujet. Vous n'avez rien fait depuis trois ans... Depuis maintenant deux ans, je demande à M. Hediger de s'occuper de la chaîne de la rue du Cloître, mais elle n'est toujours pas fermée... Et puis, quand nous vous posons des questions orales, souvent extrêmement pertinentes de la part de ce Conseil, vous venez nous remercier d'avoir posé cette question, parce que, nous dites-vous, vous avez justement déjà empoigné le problème...

Pour ma part, je trouve qu'il est trop facile de venir nous dire si souvent que ceci ou cela a déjà été fait, alors que ce n'est souvent, voire jamais le cas. Nous ne servons plus à rien. Or nous remarquons, jour après jour, mois après mois, Conseil après Conseil, qu'à chacune de nos demandes vous venez systématiquement nous donner des réponses pareilles. Je ne suis pas d'accord. (*Applaudissements.*)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Ecoutez, Monsieur le président, je n'attendais pas que M. Hatt-Arnold soit d'accord avec mes réponses, parce que, s'il l'avait été, cela aurait été effectivement assez étonnant... Il a le mérite de nous faire rire avec des interventions parfois ironiques. Vous seriez bien inspiré, Monsieur Hatt-Arnold, de déposer les rapports de minorité que vous annoncez; ce serait peut-être plus utile que quelques esclandres au Conseil municipal... En effet, nous attendons un rapport de minorité sur les pavillons de la rade depuis deux mois, mais vous êtes apparemment moins vif dans l'écrit que dans l'oral. Nous espérons que cela ira mieux ces prochains jours.

Vous faites une fixation sur le passage des Barrières. C'est vrai, vous m'avez interpellé trois fois à ce sujet, ce qui est votre droit, car chacun peut s'intéresser

au dossier de son choix. Je peux vous le dire, nous nous y intéressons d'une manière peut-être moins verbale que vous, puisque nous faisons des choses concrètement avec les propriétaires des immeubles concernés. Jusqu'à nouvel avis, Monsieur Hatt-Arnold – je vous l'ai dit trois fois mais, apparemment, il est peut-être nécessaire de le répéter – la Ville ne peut pas intervenir sur les murs des propriétaires privés sans leur accord.

Or, vous oubliez de le dire, vous souhaitez que la Ville se substitue aux propriétaires défaillants. Ce n'est pas très libéral de votre part, mais enfin, chacun peut avoir ses contradictions... Je suis d'accord avec vous sur un point, les propriétaires de la Vieille-Ville en question, notamment au passage des Barrières, sont défaillants. Mais où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est qu'il n'appartient pas à la collectivité publique de se substituer à ces propriétaires défaillants.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si j'interviens une nouvelle fois, c'est simplement parce que certaines choses sont assez énormes. Ma grand-mère en l'occurrence, qui s'y connaissait un peu – Monsieur Froidevaux vous le soulignerez aussi – aurait dit ce soir que l'hôpital se moque de la charité. L'hôpital se moque de la charité, Mesdames et Messieurs, parce que, si on peut bien reprocher une certaine lenteur et quantité d'autres choses au Conseil administratif – il est bien entendu loin d'être parfait, comme nous tous – il faut d'abord se prendre par le bout du nez... En effet, quand nous mettons cinq ans pour répondre à des citoyens, nous, Conseil municipal, nous avons encore fort à faire avant d'être parfaits. Alors, s'il vous plaît, sur cet objet-là, ce soir, on se tait, on fait silence!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission concernant la pétition P-27 sont acceptées par 54 oui contre 1 non.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-27 au Conseil administratif avec la recommandation de prendre toutes mesures utiles préservant les biens et la propreté dans la Vieille-Ville.

Mises aux voix, les conclusions de la commission concernant la pétition P-95 sont refusées par 35 non contre 26 oui (1 abstention).

Le président. Cette pétition est donc classée.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le calme et la propreté sur la place Saint-François et contre les aménagements estivaux» (P-103 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Linda de Coulon.

La pétition a été renvoyée le 10 mars 2004 à la commission, qui l'a étudiée au cours de ses séances des 20 septembre 2004, 8 novembre 2004 et 13 décembre 2004, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle.

La tenue des notes de séances a été assurée par M^{me} Ursi Frey.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 20 septembre 2004

Audition de M^{me} Mafalda Godel-Egri, qui représente les locataires du boulevard du Pont-d'Arve 19

L'intéressée situe la place Saint-François et son environnement. Cette place est entourée d'immeubles qui font caisse de résonance. Elle est bordée d'une église. Des jeux pour enfants y sont aménagés.

En été 2003, les nuisances sonores ont commencé avec l'installation des aménagements éphémères.

Une roulotte qui diffusait de la musique jour et nuit a été installée sur la place; elle servait notamment des repas chauds.

Aspirant à un juste repos après leur journée de travail, les habitants ont essayé d'intervenir auprès de M. Ferrazino et de ses fonctionnaires, mais sans succès. Il leur a été répondu que ces aménagements étaient souhaités par les habitants, sans préciser toutefois de qui il s'agissait en fait (cf. lettre du 3 février 2004 annexée).

Le nettoyage de la place laissait à désirer; les aménagements constituaient autant d'obstacles qui compliquaient le travail du Service de la voirie.

¹ «Mémorial 161^e année»: Commission, 5149.

Pétition: aménagements estivaux à la place Saint-François

Selon la pétitionnaire, cela «a été épouvantable» en 2003, en particulier en raison de la canicule.

L'année suivante, la situation s'est un peu améliorée. La musique a été interrompue de temps en temps, laissant ainsi quelque répit aux habitants. En revanche, les propos qu'ils ont pu lire dans la presse, selon lesquels les habitants étaient heureux de ces manifestations, les ont mis mal à l'aise, car ils ne correspondaient pas à la réalité.

A l'origine, les mères de famille auraient dû participer à la confection de repas dans la roulotte. Cette idée ne s'est toutefois pas concrétisée. L'on a finalement recouru aux services d'une professionnelle.

Dans l'ensemble, peu de personnes se sont déplacées à l'occasion de ces événements.

Les griefs émis par les habitants pendant la saison 2003 ont été maintenus pour 2004: le nettoyage de la place s'est encore trouvé compliqué du fait de l'installation provisoire de bancs.

Certains commerçants ont souffert de l'encombrement général: tables, déchets, benne ou bac enterré pour chiens, tagués dès le premier jour par des mécontents, etc. Ils se sont plaints d'une inégalité de traitement à leur égard; ils paient des patentes, alors que cela n'a pas été le cas pour les animateurs éphémères de la place.

En définitive, les aménagements n'ont pas fait, et de loin pas, l'unanimité des habitants.

Après le départ de l'auditionnée, les commissaires entament un débat. Les avis sont partagés: les uns estiment que le problème est récurrent. L'on présente des projets d'animation sans véritablement consulter les habitants. Des animations bruyantes sont imposées aux habitants sans qu'on leur demande leur avis. L'existence d'une concertation est régulièrement évoquée par les autorités, ce qui est pour le moins contesté à de nombreuses reprises.

Un commissaire démocrate-chrétien propose, avant tout aménagement, de demander au magistrat que toutes les associations et habitants soient préalablement consultés.

Ces propos rencontrent un vif écho auprès des commissaires des autres groupes qui décident en chœur l'audition des personnes suivantes:

- MM. Ferrazino et Gfeller;
- les représentants de la maison de quartier;
- et, subsidiairement, les représentants du Service du domaine public.

Séance du 8 novembre 2004

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

Selon le chef du département, le texte de la pétition ne vise pas les aménagements 2004, mais uniquement ceux qui ont été réalisés en 2003. Les doléances proviendraient pour l'essentiel de l'exploitation de la roulotte, avec les conséquences collatérales qu'on lui connaît, aggravées en raison de la canicule qui a sévi durant tout l'été 2003. L'année suivante, la roulotte a été déplacée à la rue du Cendrier.

Une bonne entente préside aux relations entre les représentants de la Ville et ceux de la paroisse Saint-François signataires de ladite pétition (cf. courrier du 25 février 2004 annexé).

Si un commissaire se souvient d'avoir entendu que la situation s'était en effet quelque peu améliorée en 2004 par rapport à 2003, celui-là rappelle, et déplore, l'absence de concertation. Il s'interroge sur la procédure d'information mise en place. Les associations sont-elles véritablement sollicitées?

Le magistrat répond que les aménagements font l'objet de concours qui impliquent l'intégration des gens du quartier. Les projets lauréats sont ensuite présentés aux architectes de la Ville, qui les amendent, si nécessaire. La maison de quartier est également sollicitée. Lors de l'élaboration des projets 2004, l'on a tenu compte des plaintes exprimées par les habitants en 2003. Il admet toutefois que des progrès restent encore à faire, mais regrette que seuls les mécontents s'expriment.

Par rapport aux plaintes des commerçants qui évoquent une concurrence déloyale, le magistrat rétorque que les animations attirent du monde qui représente pour eux une clientèle potentielle.

Quant aux griefs relatifs au problème des déchets générés par les manifestations et laissés trop longtemps sur place, le magistrat les estime excessifs.

En conclusion, le magistrat juge la situation globalement satisfaisante et considère qu'il appartient bien à la Ville de créer plus d'animations dans les rues.

Séance du 13 décembre 2004

Audition de M. Jean-Pierre Gaberell, animateur à la Maison de quartier de Plainpalais

Ce dernier confirme avoir été sollicité dans le cadre de ces projets en vue d'y participer. Il n'a toutefois pas pu se libérer en raison de ses obligations professionnelles.

Pétition: aménagements estivaux à la place Saint-François

Les problèmes de coordination avec le Service de la voirie ont subsisté pendant l'année 2004 en raison de l'absence d'un interlocuteur unique, ce qu'il déplore.

Il est bien entendu favorable aux lieux sans voitures et à la libération des espaces verts, mais, dans le cas particulier, le problème se situe au niveau des activités qui se déroulent le soir et au détriment du repos des habitants.

Un commissaire lui demande s'il a un rôle à jouer par rapport à l'information dans le cadre de l'organisation des aménagements. La réponse est négative. Le rôle de la maison de quartier se limite à la mise à disposition de prospectus. Il s'occupe personnellement de médiation et ne veut pas être assimilé à un organe de la Ville.

Selon M. Gaberell, les habitants du quartier étaient, sous certains aspects, plutôt favorables aux projets, à l'exception des nuisances sonores qu'ils engendraient. En particulier, l'aménagement intitulé «Les murmures sur les murs» qui fonctionnait jour et nuit a spécialement incommodé les habitants des immeubles voisins.

Un réaménagement de la place est en cours d'élaboration, avec concours à l'appui. Il s'en réjouit, car cela fait plus de vingt ans qu'il est question d'embellir la place.

Il estime, pour sa part, que la situation s'est améliorée, d'une manière générale, dans le quartier. Depuis le départ des squatters de la rue Prévost-Martin, les nombreuses plaintes à cet égard se sont enfin tues, et les places de jeux sont plus fréquentées.

Discussion et vote

Un commissaire libéral constate, une fois de plus, l'absence de concertation dans le cadre des aménagements éphémères. Il demande le renvoi de la pétition telle quelle au Conseil administratif.

La commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) admet que, s'il y a eu des problèmes en 2003 avec le Service de la voirie notamment, des progrès ont été réalisés l'année suivante. Les aménagements rendent la place plus vivante qu'elle ne l'était auparavant. Les membres de son groupe n'entendent pas entrer en manière et souhaitent le classement de la pétition.

Selon les socialistes, la pétition n'est plus vraiment d'actualité, mais ils s'expriment néanmoins en faveur de son renvoi au Conseil administratif avec la recommandation d'améliorer l'information au niveau des aménagements qui

sont projetés. Il conviendrait également de mieux souligner le fait que la villa Freundler (sous-exploitée) est actuellement du domaine public. Et, enfin, il conviendrait de «secouer» un peu le Service de la voirie.

La commissaire radicale se rallie aux propos précités et demande également le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Elle souligne et déplore l'absence d'un unique interlocuteur.

Le commissaire démocrate-chrétien ne se déclare pas opposé aux aménagements éphémères. Il rappelle néanmoins une motion émanant de son parti qui vise la propreté en ville de Genève. Il approuve les propos tenus par la préopinante et la nécessité d'instaurer le principe d'un interlocuteur unique représentant la Ville dans ses relations avec les habitants du lieu. Il conclut dès lors également au renvoi de la pétition.

Les représentants du Parti du travail, du groupe des Verts et de l'Union démocratique du centre abondent dans ce sens. Même les membres de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), revenant sur leurs propos émis en début de discussion, se rallient au renvoi de la pétition au Conseil administratif, tout en réitérant, avec insistance, leur soutien au principe des aménagements éphémères.

En définitive, les remarques exprimées par les commissaires peuvent se résumer comme suit: il convient pour l'essentiel, dans le cadre de l'organisation des aménagements projetés:

- d'améliorer l'information préalable due aux habitants;
- d'instituer un interlocuteur unique;
- d'accentuer l'effort en vue d'assurer la propreté des lieux.

Compte tenu de l'ensemble de ces recommandations, soumis au vote, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Annexes:

- texte de la pétition
- lettre des pétitionnaires du 25 février 2004
- lettre du chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public du 3 février 2004

PETITION

1. POUR LE CALME ET LA PROPRETE SUR LA PLACE SAINT-FRANCOIS ;
2. CONTRE DES AMENAGEMENTS ESTIVAUX QUI NE TIENNENT PAS COMPTE DES ASPIRATIONS DES HABITANTS ET DES COMMERCANTS DU QUARTIER ;
3. CONTRE DES AMENAGEMENTS EPHEMERES QUI SONT LE RESULTAT D'ACTIONS ENTREPRISES DANS L'URGENCE SANS CONCERTATION AVEC LE SERVICE DE LA VOIRIE ET CELUI DES ESPACES VERTS.

Notre quartier est vivant.

Les commerces, les cafés existants et l'église de la Place de Saint-François participent pleinement à son animation.

Tous les habitants du quartier, enfants, familles et personnes âgées profitent de la place piétonne devant l'église Saint-François, pour jouer, s'asseoir et échanger à l'ombre des arbres.

Nous, habitants et commerçants du quartier, ne souhaitons pas subir à nouveau, durant les quatre mois de l'été 2004, le bruit, les nuisances et la saleté générés par les aménagements éphémères tels qu'ils ont été pensés en 2003.

En effet, l'absence de concertation avec le service de la VOIRIE et celui des ESPACES VERTS a empêché le nettoyage de la place encombrée par les installations provisoires.

Fait à Plainpalais en février 2004

**Les locataires du 19, Bd du Pont d'Arve
Les Frères et Sœurs de la Paroisse Saint François
Les commerçants du quartier**

Mafalda GODEL - EGRI

19 Bd du Pont d'Arve

1205 Genève



Genève, le 25 février 2004

Monsieur André KAPLUN

Président du Conseil Municipal
de la Ville de Genève

Hôtel Municipal Palais Eynard

Rue de la Croix Rouge 4

CP 1211 Genève 3

Objet : animations estivales sur la Place Saint-François conçues par la Division de l'Aménagement et des Constructions prévues de juin à septembre 2004

Monsieur le Président,

Je soumetts par la présente au Conseil municipal de la Ville de Genève la pétition des habitants et des commerçants du quartier situé aux alentours immédiats de la Place Saint François, à Plainpalais.

Depuis deux ans, la ville de Genève dans le cadre d'un projet nommé " Les yeux de la Ville " aménage de façon provisoire certains quartiers.

Durant l'été 2003, la Place Saint-François a accueilli une roulotte - restaurant et une dizaine de tables et de bancs prêtés par la ville (installés autour de la benne à chiens) ainsi que des blocs de béton destinés à des plantes vertes.

Ce restaurant mobile a généré des nuisances importantes en terme de bruit et d'insalubrité sur la place. En effet, cette roulotte a servi des repas chauds et en musique deux fois par jour pendant tout l'été, dimanche compris souvent bien au-delà de 22 heures.

Les poubelles des cuisines, laissées à l'air libre faute de containers, étaient éventrées par les chiens durant la nuit.

Nous avons contacté le service de la voirie et celui des espaces verts qui ont expliqué que la conception même de l'aménagement de la place encombrée par des bacs à plantes, bancs et tables de brasserie interdisait tout accès aux camions de la voirie et à ceux du service des espaces verts.

Ainsi, la Place St François n'a pu être nettoyée durant l'été caniculaire 2003 !

Nous avons écrit à Monsieur Philippe GFELLER, chef du Service d'aménagement urbain et de l'éclairage public pour l'informer de notre aspiration au calme sous les fenêtres des chambres à coucher. Sa réponse, dont je vous adresse la copie, montre que nos remarques ne seront pas prises en compte pour l'édition 2004 des aménagements provisoires.

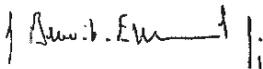
Je tiens à préciser que les Frères de la paroisse Saint-François ne sont aucunement à l'origine de cette animation comme l'affirme M. GFELLER. En effet, Frère Benoît-Emmanuel, cosignataire de la présente et répondant de la paroisse de St François, a été très surpris d'apprendre que la paroisse serait à l'origine de cette animation sur la place ! Les doléances des Frères rejoignent totalement celle des habitants de l'immeuble et des commerçants du quartier.

Je vous serais très reconnaissante, au nom des locataires de l'immeuble situé au 19 Boulevard du Pont d'Arve, de la communauté St François et des commerçants du quartier de bien vouloir soumettre au Conseil Municipal notre désir légitime de calme et de salubrité.

En vous remerciant de votre bienveillante attention et en espérant que nos doléances trouveront un écho auprès du Conseil Municipal, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

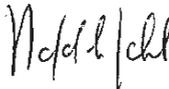
Pour la paroisse St François

Frère Benoît-Emmanuel



Pour les locataires du 19. BD du Pont D'arve

Mafalda Godel - Egri



Pièces jointes : **1 pétition** signée par des locataires du 19 BD du Pont D'Arve, les 40 commerçants des alentours de la Place St François et les membres de la communauté de Frères et Sœurs de la Paroisse St François.

1 copie du courrier daté du 3/2 du service de l'aménagement et des constructions



Ville de Genève

Division de l'aménagement
et des constructions

Service d'aménagement urbain
et d'éclairage public

Madame
Mafalda Godel-Egri
19, bd du Pont-d'Arve
1205 Genève

Genève, le 3 février 2004

Concerne : « Les yeux de la ville », aménagements éphémères

Madame,

Votre courrier du mois de décembre nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Vous avez été nombreux à nous faire part de vos impressions. Nous avons également reçu une pétition, signée, entre autres, par les Frères de Saint-François nous demandant le maintien de la roulotte. En effet, grâce à elle et aux habitants, la place est redevenue un lieu de vie, et il est vrai que la vie génère du bruit.

La volonté de réaliser des aménagements éphémères dans les rues et places, est née dans le cadre de la journée « En ville sans ma voiture ! » en 2002, maintenant inscrite dans « la Semaine européenne de la mobilité », où il est question d'écomobilité, de développement durable et de rappeler que nous sommes tous des piétons puisqu'un déplacement commence et se termine toujours à pied.

Ce projet nommé « Les yeux de la ville » a suscité beaucoup d'enthousiasme auprès de la population, mais bien évidemment, il est toujours difficile de plaire à tout le monde.

La Ville de Genève réalise des aménagements éphémères uniquement là où il y a une demande des habitants, sous forme de pétitions ou autres.

De plus, ces aménagements provisoires permettent à la Ville de Genève de réaliser un bilan, afin d'établir un programme de l'aménagement à long terme.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Le chef du Service d'aménagement urbain
et d'éclairage public

Philippe Gfeller



Premier débat

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). L'intitulé de cette pétition contre les aménagements éphémères à la place Saint-François doit peut-être intriguer certaines personnes qui nous voient voter oui à cette pétition. J'aimerais préciser que nous ne sommes absolument pas contre ces aménagements éphémères... (*Exclamations.*) Vous l'aurez compris, puisque, pour nous, ces expériences méritent d'être faites. Mais, comme toute expérience, elles sont perfectibles. Nous admettons quelques problèmes, en 2003, au niveau de l'enlèvement des déchets et les habitants ont peut-être subi des nuisances, c'est pourquoi nous sommes entrés en matière. Mais, en 2004 déjà, la situation s'était améliorée et toutes les personnes qui ont participé aux fêtes et aux animations organisées sur cette place ont été ravies de pouvoir passer un moment à l'extérieur, en été, en bonne compagnie.

C'est pourquoi nous ne remettons pas en cause ces aménagements et nous acceptons les critiques émises pour cette année 2003. Je tenais à expliquer notre position sur cette pétition.

M. René Grand (S). En fait, cette pétition, c'est un peu du passé, mais, pour revenir à l'actualité, je voudrais simplement souligner trois points à mon avis importants.

Les habitants demandent avant tout une vraie information, une consultation, éventuellement une participation au sujet de ces aménagements éphémères. Cette requête revient constamment dans d'autres pétitions, mais c'est ce qui a manqué dans le cas dont nous débattons maintenant. Je le relève d'ailleurs, c'est très bien que M. Ferrazino soit là. Ensuite, bien entendu, l'animation ne doit pas provoquer de perturbations sonores. Enfin, nous le savons mais il faut tâcher d'y veiller, la propreté doit être assurée dès la fin des manifestations.

A mon avis, ces trois points restent importants pour toutes ces manifestations et nous remercions le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie d'y veiller.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Effectivement, cette pétition reflète les difficultés qui peuvent surgir chaque année à l'occasion des différents aménagements éphémères. Vous le savez, mais je vous le rappellerai tout de même ici, l'Etat soutient de tels aménagements, car ils permettent aux habitants de se réapproprier l'espace urbain tout en obtenant des lieux libérés des voitures, et cela nous paraît important. Bien que les problèmes rencontrés durant cet été 2003 soient en partie résolus grâce à différents efforts, notamment de la Voirie, il n'en reste pas moins que nous étions tous d'accord, en commission, pour déplorer

l'absence d'un interlocuteur unique chargé de représenter la Ville auprès des habitants.

Nous avons vraiment à cœur que le Conseil administratif tienne compte des remarques formulées par la commission des pétitions et qu'il suive ses recommandations. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter les conclusions de ce rapport.

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien renverra aussi cette pétition au Conseil administratif, et cela pour deux raisons. Nous voulons premièrement comprendre ce qui s'est exactement passé, les causes des pollutions sonores devant l'église Saint-François et sur cet aménagement éphémère. La deuxième raison, Monsieur le président, pour laquelle nous renvoyons cette pétition au Conseil administratif, c'est que le budget voté il y a quelques semaines prévoit de nouveaux aménagements éphémères et que le Conseil administratif devra donc tenir compte des trois recommandations formulées dans le rapport P-103 A.

A ces trois recommandations – améliorer l'information, instituer un interlocuteur unique, accentuer l'effort en vue d'assurer la propreté des lieux – une quatrième recommandation tout aussi importante semble manquer, à notre avis. Il s'agit de l'amélioration de la concertation. En effet, information n'est pas concertation, et les personnes qui subissent les aménagements éphémères se plaignent régulièrement de ne pas être consultées.

Nous souhaiterions connaître la procédure adoptée par le Conseil administratif en matière de consultation des commerçants et des différents acteurs concernés par ces aménagements éphémères. Nous voudrions avoir des traces, les procès-verbaux des décisions, bref, connaître la procédure et dans quelles conditions ces aménagements éphémères ont été approuvés par les acteurs du quartier.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-103 au Conseil administratif en lui recommandant d'améliorer l'information préalable due aux habitants; d'instituer un interlocuteur unique; d'accentuer l'effort en vue d'assurer la propreté des lieux.

8.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien de la fermeture de la rue des Gares au trafic automobile» (P-118 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Gisèle Thiévent.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 6 octobre 2004. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 13 décembre 2004, 28 février et 2 mai 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, et 20 juin 2005, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Olivia Di Lonardo, que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 13 décembre 2004

Audition de l'Association des habitants de l'îlot 13, représentée par M. Morten Gisselbaek, M. Luis Marin, M^{me} Florence Nussberger, M. Ander Ugarte, M. Jean-Claude Lalou et M^{me} Irène Schwob, présents en qualité de pétitionnaires. Ils sont tous habitant-e-s de la rue des Gares

M. Gisselbaek explique que la pétition est née à la suite des aménagements réalisés l'été 2004, soit la fermeture provisoire de la rue des Gares aux voitures. Une telle fermeture est cependant une demande de longue date de l'association des habitants.

Une première pétition datant de 1987 demande le ralentissement du trafic dans cette rue. Une seconde requête est formulée en 1992 pour la fermeture de la rue.

La rue des Gares est une petite rue de quartier très utilisée par le trafic de transit, cela en raison de l'implantation de la Poste. La circulation trop rapide, jointe aux nuisances sonores engendrées par la gare pose problème aux habitants. L'expérience de l'aménagement éphémère a été pour eux une expérience réussie et environ 500 habitants du quartier se sont associés pour lancer la pétition P-118. Les pétitionnaires n'ont pas été chercher des signataires en dehors du quartier. Cette pétition répond au désir des habitants de la rue.

¹ «Mémorial 162^e année»: Commission, 2187.

M. Marin dit que cet aménagement a permis aux habitants de se rencontrer, dans ce quartier qui a beaucoup d'activités à proposer. Habituellement, le niveau des décibels engendré par le trafic est supérieur à celui autorisé. Les deux mois sans bruit ont été une très bonne expérience.

M. Lalou dessine un schéma du quartier et plus spécialement du tronçon qui serait fermé. Il précise qu'il y a un gros trafic postal qui engendre une nuisance sonore élevée. Durant l'opération «Les yeux de la ville», des solutions pour la circulation se sont trouvées d'elles-mêmes. Les gens utilisent en général ce tronçon pour éviter les feux qui ne sont verts que pendant un laps de temps très court, mais ils ne prêtent pas attention au danger qu'ils font courir aux habitant-e-s.

M. Ugarte précise que les véhicules bifurquent dans la rue à toute allure pour rejoindre la rue de Montbrillant. Lors de la fermeture de la rue, tous les accès aux parkings ont été maintenus.

Questions des commissaires

Est-ce la fermeture totale de la rue qui est demandée?

M. Gisselbaek répond par l'affirmative. Il souligne aussi la nécessité de prendre certaines mesures pour éviter les bouchons sur la rue de Montbrillant.

La rue fermée, par où les véhicules devront-ils passer? Etant précisé que d'autres habitants se sont plaints, non pas pour les deux mois, mais pour les quatre mois durant lesquels la circulation a été interrompue.

M. Gisselbaek répond qu'effectivement la durée des aménagements a été dépassée. Il précise que ce n'est pas de deux mois que le temps a été dépassé, mais d'une ou deux semaines. Seule la circulation dans un sens a été ralentie. La Ville de Genève possédait une autorisation pour tester les aménagements prévus. Elle en avait fait la demande à M. Robert Cramer. Seule la butte est restée quatre mois.

La même commissaire réitère sa question sur les nuisances qui vont se répercuter sur d'autres rues.

M. Lalou répond qu'il y a un gros trafic engendré par la Poste et que cela n'aura bientôt plus de raison d'être du fait de sa restructuration. Une grande partie de la circulation n'a pas de raison d'être.

Qu'en est-il de l'intégration des autres habitants aux fêtes organisées par l'Association des habitants de l'îlot 13?

La commissaire relève que certaines personnes se sont plaintes d'avoir été exclues de ces fêtes, de ne pas y avoir été intégrées. Les pétitionnaires semblent cependant dire le contraire.

M. Marin précise qu'il n'y avait pas que des fêtes, mais aussi des activités en commun.

Les fêtes étaient-elles réservées aux locataires de l'îlot 13?

M. Marin réplique que ces derniers étaient effectivement majoritaires, mais que le passage en a attiré d'autres. Il y avait des enfants et même des habitant-e-s des Grottes.

Comment a été perçu le Service de la voirie durant l'opération «Les yeux de la ville»?

M. Ugarte dit qu'il n'y avait pas plus d'ordures qu'à l'habitude. Les habitant-e-s se sont réorganisés et adaptés à la situation.

Le commissaire précise qu'une seconde pétition, la pétition P-121, relève le contraire. Il demande s'ils sont au courant de l'existence de cette dernière et comment ils apprécient cette situation.

M. Gisselbaek rétorque qu'une seule personne en a eu connaissance, mais qu'ils en ont entendu parler. M^{me} Schwob suppose qu'elle provient des habitants de la rue des Gares 13. Il y a un nouveau commerce qui ne tient pas à la fermeture de la rue. Elle a vu une affiche dans son immeuble invitant à signer cette autre pétition.

Ont-ils des véhicules? L'accès à la rue n'a-t-il pas été gêné par l'aménagement?

M^{me} Schwob répond qu'elle a une voiture et que le détour, d'environ quinze minutes, vaut largement les avantages engendrés par la fermeture de la rue. M. Gisselbaek précise que beaucoup de personnes ont des voitures, mais qu'habiter en ville est un choix. Il est possible de circuler aisément en bus ou à vélo. Si on décide de prendre la voiture, il n'y a qu'un détour à faire.

Un commissaire expose que le service express de la Poste est opposé à la fermeture, par principe. La Poste dit avoir joué le jeu pendant l'été mais que, avec la fin des vacances scolaires, le trafic a augmenté, gênant ainsi la circulation de ses véhicules. Les pétitionnaires ont-ils-elles pu constater une augmentation du trafic à la fin août?

M. Gisselbaek répond que la fréquence était plus ou moins la même. Il n'y a eu qu'un ralentissement du trafic. M. Lalou dit qu'il y avait même moins de trafic qu'en période normale, vu que les véhicules devaient ralentir. D'autres possibilités de circulation ont peut-être été trouvées. Certains disent même avoir acquis d'autres habitudes. M. Ugarte précise que circuler par la rue des Gares sert principalement à court-circuiter les feux de la rue de Montbrillant.

Quelle est la position des commerces de l'angle de la rue?

M. Marin répond que six commerçants sont favorables à la demande de fermeture. Beaucoup l'ont bien vécu. Il ajoute qu'un commerçant y est opposé et est allé à la rencontre de l'association des habitants. M. Gisselbaek précise que le café situé dans l'angle est pour ce projet, y compris le voyageur, la bibliothèque, le restaurant bio et le styliste. M^{me} Nussberger précise que ce n'est pas pour les quelques places de parc qui s'y trouvent que cela changerait grand-chose.

La majorité des commerçant-e-s est-elle pour?

M. Marin répond par l'affirmative.

Quand les travaux ont-ils commencé et l'Association des habitants de l'îlot 13 a-t-elle reçu un mandat de la Ville pour les aménagements éphémères?

M. Lalou répond que l'association a fourni l'énergie et le projet et que la Ville de Genève a apporté le matériel.

Un commissaire se réfère à un courrier disant que ce n'est pas la faute des autorités si les aménagements sont restés plus de temps que prévu, mais celle des habitant-e-s. Qu'en est-il?

M. Gisselbaek avoue être un peu étonné et qu'il doit y avoir eu une mauvaise information. La butte, qui avait nécessité trois week-ends consécutifs pour être mise en place par les habitant-e-s, n'a pas été enlevée par leurs soins, parce qu'ils n'avaient pas reçu le mandat de démonter les infrastructures.

Le commissaire notifie aux représentants de l'association que leur refus est écrit nommément.

M. Gisselbaek dit avoir écrit une lettre à M. Ferrazino et à M. Cramer afin de pouvoir garder les aménagements. L'Association des habitants de l'îlot 13 pensait que la Ville de Genève voulait aller dans le même sens. L'aspect expérimental a peut-être nui et, si l'expérience venait à se renouveler, l'association penserait à mettre au point ce type de détail. Mais elle répète n'avoir jamais eu le mandat d'enlever physiquement ces installations.

Les habitants de l'îlot 13 respectent-ils le principe de la levée des ordures deux fois par semaine, ou confirment-ils les plaintes de certains habitants disant que les poubelles sont déposées tous les jours?

M. Lalou réplique que cela n'a rien à voir avec les aménagements éphémères. Certains immeubles, soit ceux des 17, 19 et 21 de la rue des Gares, n'ont pas de local à poubelles. Ces dernières restent donc dans la rue par obligation. Un commissaire dira plus tard durant l'audition avoir vu une photo défavorable aux aménagements en raison des saletés. M. Gisselbaek répond que, pour les locaux

à poubelles, une demande faite à la Gérance immobilière municipale, qui gère les immeubles, a été refusée. Un projet de rénovation est en cours; le recours des habitant-e-s pour obtenir des locaux à poubelles a été rejeté.

Un commissaire dit avoir trouvé sur Internet une photo de la rue des Gares, accompagnée de la légende suivante: «La liberté de penser». On y voit un bloc de ciment devant le magasin d'un commerçant. Qu'en est-il?

M. Lalou explique que ce commerçant a utilisé le nom de l'îlot 13 pour un site Internet injurieux. Des explications ont été demandées à ce commerçant qui venait d'ouvrir son magasin. Il n'a pas vraiment répondu et a dit qu'il réformerait le site. Quelques-uns se sont fâchés face à sa mauvaise foi. M^{me} Schwob précise que cela n'a duré que de 18 h à 21 h, soit en dehors des heures d'ouverture. Cela a été fait avec humour. Selon M. Marin, cette personne a avoué avoir mal agi, et a reconnu les torts produits par l'utilisation abusive du nom de l'Association des habitants de l'îlot 13 sur son site.

Peut-on dire, si l'on se réfère au bloc de ciment déposé devant le commerce, qu'il y a des tensions entre les habitants?

M. Lalou répète que le bloc y a été déposé pendant quelques heures pour signifier qu'il ne faut pas injurier les gens. M^{me} Schwob dit que ce monsieur n'est installé dans le quartier que depuis le mois d'avril; il s'est présenté à l'association pour défendre les intérêts de son commerce. Il a été entendu. Il est venu défendre un intérêt contraire à celui de la majorité des habitant-e-s du quartier. M. Gisselbaek affirme que cela a été la seule tension en deux mois et demi.

Des problèmes de sécurité pour l'accès des pompiers et des ambulances ont été mentionnés. Où se fait l'accès aux quais en cas d'urgence?

M. Marin répond que l'accès se fait avant le tronçon fermé et que l'aménagement n'a pas empêché l'accès aux quais.

Quelle est la fonction de Cosa Nostra et quels sont les liens de cette institution avec leur association?

M. Gisselbaek explique qu'il s'agit d'une coopérative d'artisans qui partagent les travaux de rénovation dans le quartier, entre les habitants. Il existe un lien avec l'îlot 13, vu que l'on compte beaucoup d'artisans parmi ces locataires. Cosa Nostra a participé à la construction des aménagements éphémères.

A-t-elle par conséquent un rôle social?

M. Gisselbaek réplique qu'il s'agit effectivement d'une coopérative d'artisans ayant un rôle social. Elle permet de réaliser des chantiers expérimentaux.

Combien d'immeubles dans le quartier appartiennent-ils à la Ville de Genève?

Les immeubles N^{os} 12, 25, 27, 29, 30 et 31, qui ne possèdent pas de conciergerie. On peut constater une grosse lacune sanitaire de la part de la Ville de Genève.

Le président remercie les pétitionnaires et ouvre la discussion sur la pétition.

Discussion

Un commissaire propose l'audition de M. de Dardel, puisqu'il est impliqué dans cette affaire.

Un commissaire relève que, dans la lettre reçue de M. de Dardel, l'Office des transports et de la circulation (OTC) n'a pas donné son consentement pour les marquages indispensables. Il demande donc l'audition de l'OTC. Une commissaire propose de recevoir M. Wicky, du Service d'incendie et de secours, afin de savoir s'il a été informé et s'il a pris part au projet.

Vote des auditions

Le président met au vote l'audition de M. de Dardel; elle est acceptée sans opposition (1 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 4 abstentions (2 AdG/SI, 1 Ve, 1 T).

L'audition de l'OTC est acceptée sans opposition et avec 1 abstention (AdG/SI).

La proposition de l'envoi d'une lettre à M. Wicky, sous réserve d'une possibilité d'audition, est acceptée sans opposition et avec 1 abstention (AdG/SI).

Séance du 28 février 2005

Audition de M. Nils de Dardel, directeur du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs et collaboratrices

M. de Dardel explique qu'il y a depuis longtemps un projet de modération du trafic à la rue des Gares. Auparavant, un projet d'aménagement qui impliquait plus d'espace piéton et un tracé diminué pour les voitures avait déjà fait l'objet d'une autorisation frappée d'un recours. Une deuxième demande est devenue définitive, mais son contenu a changé. L'intention est de rendre la rue des Gares piétonne dès l'entrée dans le périmètre et jusqu'à la sortie des camions de la Poste.

L'expérience a été faite cet été par le biais des aménagements éphémères. Il a été constaté que cela était tout à fait réalisable. Il y a eu des réactions positives dans le quartier et des négatives venant de la Poste, principalement, et un peu moins des CFF. Cependant, ces dernières peuvent être levées aisément, car la Poste va diminuer sa présence en supprimant le centre de tri. Pour les CFF, l'accès sera garanti, donc il n'y aura pas de problème.

M. Gfeller montre le plan actuellement à l'étude. Il y a quinze ans, un plan n'avait pas été accepté, car la Poste était en plein développement. Elle était allée devant le Tribunal administratif et avait eu gain de cause, mais des problèmes de coordination et de budget avaient alors surgi. Certains éléments de l'ancien plan se retrouvent dans le nouveau. La grande question est la fermeture de l'angle permettant l'accès et la sortie de la Poste et des CFF. Cela a été testé cet été. Un terre-plein a été posé, permettant un meilleur accès et plus de transparence. Les CFF n'ont pas été gênés. Ils passaient soit par Montbrillant, soit par le dispositif de clé mis en place. Il n'y a pas eu de contestation de la part de la Poste, mais, longtemps après, des personnes se sont plaintes du manque de places de stationnement.

Questions des commissaires

En quoi le projet exposé contrecarre-t-il ou va-t-il dans le même sens que la pétition?

M. de Dardel répond que les deux vont dans le même sens et qu'il ne semble pas y avoir de divergence sur les questions de principe.

Les aménagements éphémères doivent-ils être compris comme un prélude à la piétonisation de la Ville de Genève?

M. de Dardel répond ne pas cacher que c'est l'un des buts que de faire un essai et, dans bien des cas, de rendre davantage d'espace à la mobilité douce. Rendre piétonne la rue des Gares est depuis longtemps une idée du groupement d'habitants.

M. Gfeller explique que, pour la rue des Savoises, une pétition avait été suivie de la décision de faire un essai. Après un premier débat de M. Ferrazino puis des modifications en cours de soirée, le projet avait abouti à un espace de rencontre. Une deuxième pétition avait été ensuite déposée pour réaliser ce qui avait été testé. On peut ainsi observer l'évolution d'une idée jusqu'à sa réalisation.

Comment choisit-on les sites pour l'opération «Les yeux de la ville»?

M^{me} Canosa répond qu'il faut aller là où il y a une demande des habitant-e-s. Dans ce cas précis, il y a un cycle d'orientation. Les parents se sont plaints des mauvais accès aux pistes cyclables. Les enfants empruntent la rue quatre fois par jour et les camions y roulent très vite. Il y a mise en danger des élèves. Cela fait aussi quinze ans qu'existe une demande des habitant-e-s.

Quel est le niveau d'information des pétitionnaires pour la pétition P-118, étant donné qu'il n'y a pas de divergence avec le plan présenté? Ce dernier a-t-il été affiché? D'autre part, quand pensent-ils fermer la rue?

M. Gfeller répond que le plan est issu des observations sur le terrain et qu'un retour pour les habitant-e-s aura lieu au mois de mai. La requête d'autorisation et la demande de crédit se feront dans le courant de l'automne. On peut s'imaginer que, d'ici à un an, voire un an et demi, les travaux commenceront.

Certains critères sont-ils retenus quant au choix des habitants qui prennent part aux aménagements?

M. de Dardel répond que, s'il existe des associations, il est normal qu'elles y participent. Il souhaite parler à tout le monde, mais les demandes viennent des gens organisés, et il y en a plus là où il y a des associations.

Un commissaire relève que les chauffeurs professionnels roulent normalement et que la vitesse est respectée.

M. de Dardel précise que des plaintes ont été déposées spécialement pour les camions des livraisons express de la Poste.

Séance du 2 mai 2005

Audition de M. Jean-Luc Gindre, adjoint du directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC) et remplaçant de M. Burri, directeur de l'OTC

M. Gindre explique que l'OTC a donné un préavis de principe favorable à la modération du trafic à la rue des Gares. Le projet reste à mettre en place avec les services de mobilité de la Ville de Genève. Les représentants de l'OTC sont ouverts à la fermeture définitive ou à la diminution du trafic dans cette rue, mais l'accessibilité doit être maintenue pour les riverains, et spécialement pour la Poste.

Questions des commissaires

En fermant une rue, calculent-ils le pourcentage de trafic qui risque d'être répercuté sur d'autres rues, surtout lorsqu'il s'agit du quartier de la gare?

M. Gindre explique que ses services effectuent des observations avant la fermeture, afin de savoir quel est le trafic qui a pour destination la rue et celui de transit. La rue des Gares est une rue de quartier qui n'est pas destinée au trafic de transit. On constate, aux heures de pointe, que la petite moitié du trafic qui utilise cette rue ne s'y arrête pas. Il est souhaitable que ce trafic de transit reste sur le réseau secondaire, tel que la rue de Montbrillant.

Pense-t-il laisser la circulation de la Poste se développer ou la rue va-t-elle être totalement fermée?

M. Gindre explique que l'OTC travaille en étroite collaboration avec les services de la mobilité. Si la rue est fermée au transit, l'accès aux riverains et à la Poste sera maintenu.

Si l'on considère le texte de la pétition, qui demande également la diminution du trafic à la rue de Montbrillant, cet aspect de la pétition est-il aussi envisageable bien qu'une partie du trafic risque d'être reporté sur cette rue?

M. Gindre répond qu'une partie du trafic sera reporté sur la rue de Montbrillant. Les gens qui passent par la rue des Gares sont ceux qui ont remarqué qu'ils vont plus vite ainsi. Les feux de circulation permettent de doser le trafic. Avec le tram reliant Cornavin à Meyrin, il faudra prendre des mesures de restriction sur la rue de Montbrillant et la rue du Fort-Barreau. Ce sont des rues collectrices de rang secondaire, elles devraient collecter le trafic des rues du quartier et pas le trafic de transit. Même s'il y a diminution du trafic à la rue des Gares, il faudra de toute façon le diminuer aussi en amont, c'est une question de gestion du trafic.

Pour l'OTC, l'interdiction de circulation est-elle une forme de modération de trafic?

Les riverains seront autorisés à circuler dans cette rue. Les automobilistes ont tendance à prendre ce raccourci pour gagner du temps et non des kilomètres. Pour que les mesures prises soient efficaces, il faut une forte modération, mais il peut y avoir une entrée et sortie, débouchant peut-être uniquement sur la rue de Montbrillant. L'étude est en cours.

Qui décide, lors de modérations de trafic, des aménagements, et comment cela se passe-t-il concrètement avec les services de la mobilité, sachant qu'il en existe trois?

M. Gindre répond que l'OTC est compétent pour les mesures de circulation quant au fond. Ensuite, la Ville ou les communes effectuent des études de base en concertation avec l'OTC. Le travail se fait conjointement et ils sont sur la même longueur d'ondes.

La majorité des habitants de la rue souhaiterait retrouver les aménagements éphémères de l'été dernier; pour cela, le coude de la rue devrait être fermé. Est-ce possible ou faut-il maintenir le passage pour les véhicules d'urgence?

C'est le Service d'incendie et de secours ou la gendarmerie qui décident et posent certaines contraintes lors des études de projets. L'OTC n'est pas compétent pour accepter ou refuser.

On constate qu'il y a de plus en plus de demandes de privatisation du domaine public en faveur des riverains. Comment l'OTC envisage-t-il, à long terme, d'évaluer les demandes?

M. Gindre explique qu'il existe un plan directeur du réseau routier, qui fait l'objet d'une analyse globale. Il y a une évolution du trafic à Genève; on arrive à saturation et il y a donc obligation de le répartir. Les feux de circulation à la rue de Montbrillant sont réglés en fonction du trafic en aval. Quand il y a saturation, les gens se déversent sur la rue des Gares. C'est une question de stratégie. Les carrefours critiques dictent les feux, à savoir celui de la Servette, de la rue de Lyon et du Fort-Barreau. Il faut garder fluides ces nœuds. De plus, le réseau des TPG est un critère majeur, il doit être dégagé vu qu'il y a environ 120 passagers par bus.

La rue des Deux-Ponts est nettement plus sinistrée que la rue des Gares et on perçoit mal la nécessité et l'urgence qui concerne la rue des Gares. Quelles sont les méthodes d'évaluation de l'OTC et certains citoyens sont-ils plus privilégiés à Genève que d'autres? Ne serait-il pas possible de maintenir l'accessibilité à la rue des Gares et de la mettre en zone 30 km/h?

M. Gindre répond que les critères de l'OTC ne relèvent pas d'une question de privilèges. La rue des Gares entre actuellement dans le cadre d'une enquête pour le tram. Le projet sera certainement mis en lien avec les mesures d'accompagnement du tram Cornavin-Meyrin-CERN.

Concernant la rue des Deux-Ponts, une étude sur le bruit est en cours, mais il est prévu une mise en œuvre conjointe avec l'étude pour les travaux lourds du tram allant vers Onex et Bernex.

Séance du 20 juin 2005

Discussion et vote

Le président découvre la lettre de la direction du Service d'incendie et de secours, respectivement du lieutenant-colonel Raymond Wicky, chef de service et commandant, et en donne lecture. M. Wicky répond ne pas voir d'objection à la fermeture de la rue, si certaines conditions, citées dans le courrier, sont remplies. Les premiers plans lui conviennent.

Le président ouvre la discussion.

Une commissaire radicale explique être contre la fermeture de la rue des Gares. Elle pense qu'il est facile de l'aménager durant deux mois et de trouver cet aménagement formidable. Bientôt, des dizaines de rues seront fermées, ce qui est très agréable. Mais, sur le principe, le Parti radical est contre la fermeture de la rue.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) précise qu'il ne s'agit que du coude de la rue, que les aménagements sont modestes et qu'ils n'empêchent en rien l'accès aux parkings. Le but est d'éviter que la rue ne

serve de court-circuit, ce qui a été dit à maintes reprises. Vu que cela est réalisable et que la majorité du quartier y est favorable, son parti favorise le maintien de la fermeture par rapport aux aménagements effectués l'année précédente.

Une commissaire libérale expose que c'est le rêve de tous que de voir les rues fermées à la circulation. Mais la fermeture aura pour conséquence de faire faire un détour, ce qui amènera une augmentation du temps de circulation sur les rues de la ville. Ce n'est pas cette fermeture qui va diminuer le nombre d'utilisateurs de véhicules. Les libéraux proposent donc le classement de la pétition. Ils ne sont pas contre le principe de fermeture de rue, mais cela doit se faire dans une vision globale et non pas ponctuellement.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose le classement de la pétition.

Un commissaire des Verts explique la sensibilité des Verts face aux changements de comportement vis-à-vis des véhicules. Son parti soutient la fermeture, surtout que celle-ci est soutenue par les gens qui subissent les nuisances du trafic.

Un commissaire démocrate-chrétien dit que son parti met l'économie au service de l'homme. Il y a, dans ce quartier, une vie économique. Il a été prouvé par les auditions que la fermeture aurait une incidence sur les commerces. Il ne va donc pas dans le sens de la fermeture. Il ajoute que la rue ne se prête pas aux courses automobiles et à la vitesse. Il est d'accord pour le classement de la pétition.

Un commissaire socialiste demande le renvoi de la pétition au Conseil administratif. La problématique doit être réfléchie dans une mesure plus large, d'autant plus qu'elle fait l'objet de deux pétitions.

La commissaire du Parti du travail soutient les pétitionnaires et le maintien de la fermeture, pour autant que l'on respecte ce que les services de sécurité ont demandé. Elle rappelle que, de plus, l'OTC n'y voit pas d'objection.

Le président met au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il est refusé à la majorité (6 voix favorables: 1 AdG/SI, 2 Ve, 1 T, 2 S).

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté à la majorité (7 voix) (1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC).

Le classement de la pétition l'emporte donc au terme de cette séance.

ASSOCIATION DES HABITANTS DE L'ÎLOT XIII

14, rue Montbrillant

1201 Genève

Genève, le 8 septembre 2004

Conseil municipal
Secrétariat
4, rue de la Croix-Rouge
Case postale
1211 Genève 3

Service	Exp.
Reçu	16.09.04
Adm.	
Copies	

Concerne : Pétition pour l'aménagement piéton de la rue des Gares

Mesdames, Messieurs,

Après deux mois d'expérience des Yeux de la Ville à la rue des Gares, nous sommes convaincus de l'intérêt de garder cette rue fermée au trafic automobile.

Nous envisageons cela comme une mesure d'amélioration de la qualité de vie dans notre quartier et vous remettons ci-joint copie de la pétition lancée pour le maintien de cette fermeture (environ 500 signatures à ce jour).

Comme mentionné dans cette pétition, nous pensons que cette mesure devrait être accompagnée d'autres mesures sur la rue de Montbrillant afin d'éviter le bouchon systématique au pied des immeubles.

En vous remerciant d'avance à l'attention que vous porterez à notre pétition, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour l'Association:



Annexe mentionnée

PS. Les originaux de la pétition ont été envoyés à Monsieur le Conseiller administratif Christian FERRAZINO.

8.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la libération de la rue des Gares» (P-121 A)¹.

Rapporteur: M. Patrice Reynaud.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 6 octobre 2004. La commission s'est réunie les 13 décembre 2004, 28 février et 2 mai 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, et 20 juin 2005, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, pour traiter de cette pétition.

Le rapporteur remercie vivement M^{me} Olivia Di Lonardo et M. Julien Defaught pour la qualité de leurs notes de séances, qui lui ont facilité la rédaction de ce présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Préambule

Les pétitions P-121 et P-118 «Pour le maintien de la fermeture de la rue des Gares au trafic automobile» sont à rapprocher.

Toutefois, ces deux pétitions ne portent pas sur le même objet.

Pour la clarté de l'exposé, le rapporteur ne reprendra ici que les éléments concernant exclusivement les problèmes liés aux aménagements éphémères. Les éléments relatifs à la pétition P-118 concernant le maintien de la fermeture de la rue des Gares seront évoqués par le rapporteur concerné.

Travaux de la commission

Séance du 13 décembre 2004

Audition des représentants des pétitionnaires: M^{me} Gloria Donadeo et M. Hans Mahnig, représentant le centre express de la Poste

M^{me} Donadeo et M. Mahnig font état des désagréments générés par les aménagements éphémères de la rue des Gares:

- de nombreux problèmes de circulation pour les véhicules de la Poste, une impatience des usagers et une perturbation des habitants. Notamment et non

¹ «Mémoire 162^e année»: Commission, 2187.

exhaustivement: M^{me} Donadeo souligne que, dès 1993, l'Office des transports et de la circulation (OTC) a mis la rue des Gares en double sens pour mieux desservir la Poste, que la fermeture de la rue des Gares l'oblige à faire un détour de 1 à 2 km, qu'elle a occasionné des désagréments aux véhicules d'intervention des CFF, à certains commerçants de la rue et généré des problèmes avec l'îlot 13;

- l'information tardive de cette fermeture à laquelle le service du centre express de la Poste s'est opposé par courriers, tant auprès de M. Ferrazino que des services de M. Buri;
- l'absence de précision sur la fin des aménagements, malgré leur demande auprès de M^{me} Canosa, de l'enlèvement tardif des aménagements après cent quatre jours.

Revenant sur la fermeture définitive de la rue des Gares à la circulation, les pétitionnaires font état de leur crainte de voir la rue se dégrader, alors qu'elle est en pleine amélioration: présence de bureaux, boutiques, etc.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) précise que l'enlèvement des aménagements a tardé, dans la mesure où il appartient à la Ville, et notamment à l'OTC, de procéder à de tels enlèvements.

Pour M^{me} Donadeo et M. Mahnig, la Ville a perdu le contrôle.

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur l'opposition ou non des pétitionnaires aux aménagements éphémères, M^{me} Donadeo précise qu'ils souhaiteraient plus d'informations et un respect des délais légaux. Ils ne souhaitent plus d'aménagements éphémères.

Répondant aux auditionnés, un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) précise que les perturbations intervenues après le mois d'août sont liées aux bouchons et non aux aménagements éphémères.

Répondant à cette même commissaire, les auditionnés précisent que les détours qu'ils ont été obligés de faire ont entraîné une perte de temps.

A la demande d'un commissaire du Parti démocrate-chrétien sur le fait de savoir si les pétitionnaires se sont sentis méprisés après l'envoi de leur courrier à M. Ferrazino et après la teneur de la réponse de M. de Dardel, M. Mahnig précise que, dès le retour de sa première lettre retournée non réclamée, il en a envoyé une seconde.

A la demande d'un commissaire du Parti libéral sur le fait de savoir si les aménagements ont été confiés par la Ville à l'îlot 13, M^{me} Donadeo précise qu'elle détient cette supposition de M^{me} Canosa et que les accords avec la Ville n'auraient pas été respectés.

A la demande d'une commissaire du parti des Verts sur l'étendue de la fermeture envisagée, M^{me} Donadeo réplique que la rue des Gares serait coupée sur 60 m, outre le parking libre d'accès du 21, rue des Gares.

A la demande d'un commissaire du Parti démocrate-chrétien sur le fait de savoir si les auditionnés ont l'impression qu'on leur impose un style de vie en procédant à des aménagements qui ne plairaient qu'à l'îlot 13, M^{me} Donadeo réplique qu'elle dispose d'une cour individuelle, qu'elle n'a rien contre les habitants de l'îlot 13, qu'elle n'est pas d'accord de perdre de l'argent pour eux et que la fermeture de la rue sur 60 m serait inutile.

A la demande du même commissaire sur ses intentions, M^{me} Donadeo indique que, aujourd'hui, elle manifeste seulement son mécontentement mais qu'elle vient de recueillir 704 signatures supplémentaires.

Un commissaire du parti de l'Union démocratique du centre s'interroge sur la nature des désagréments subis par les pétitionnaires. M^{me} Donadeo indique que le problème majeur provient de l'absence de respect du délai initialement prévu. M. Mahnig indique qu'il n'a pas pu consulter les plans et qu'il s'est accommodé de la situation en pensant que tout serait retiré le 23 août.

M^{me} Donadeo répond aux demandes d'une commissaire du parti des Verts et d'un commissaire du parti Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et indique que des commerçants de la rue ont effectivement signé ladite pétition, mais qu'il ne lui appartient pas de les mentionner, par crainte de «représailles».

Discussion

Un commissaire du Parti libéral propose l'audition de M. de Dardel.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien cautionne cette demande.

Un commissaire du parti Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose lui aussi d'auditionner M. de Dardel.

Une commissaire du Parti radical propose de recevoir M. Wicki afin de savoir s'il a été informé du projet et s'il y a pris part.

Une commissaire du parti Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) suggère de tous les auditionner.

Vote

L'audition de M. de Dardel est acceptée par 9 oui (1 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 4 abstentions (2 AdG/SI, 1 Ve, 1 T).

L'audition de l'OTC est acceptée par 12 oui et 1 abstention (AdG/SI).

La proposition de l'envoi d'une lettre à M. Wicki, sous réserve d'une possibilité d'audition, est adoptée par 12 oui et 1 abstention (AdG/SI).

Séance du 28 février 2005

Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs

M. de Dardel expose qu'il existe depuis longtemps un projet de modération du trafic à la rue des Gares, qui vise à rendre cette rue piétonne.

Le projet initial a été abandonné, à la suite d'un contentieux administratif engagé par la Poste.

Un nouveau projet de plan est actuellement à l'étude, comme le montre M. Gfeller.

M. de Dardel précise que les aménagements éphémères ont permis de tester la faisabilité du projet, ce qui a occasionné des réactions positives dans le quartier.

Les réactions négatives de la Poste doivent être levées, compte tenu de la réduction envisagée de son activité et notamment de la suppression de son centre de tri.

La fermeture de l'angle permettant l'accès et la sortie de la Poste et des CFF a donc été testée par la pose d'un terre-plein. Les CFF n'ont pas été gênés, ils ont emprunté les détours par Montbrillant ou utilisé le dispositif de clé mis en place.

Répondant à l'observation d'une commissaire du Parti radical sur une plainte déposée par une pétitionnaire quant à l'accès à la place de stationnement qu'elle loue aux CFF, M. Gfeller explique qu'il convient de passer par le carrefour des Alpes et non par l'ancien accès direct de la rue de Montbrillant.

Répondant à la question d'un commissaire du Parti libéral sur le fait de savoir si l'allongement de la durée d'installation des aménagements éphémères était dû à la mauvaise volonté de ceux les ayant mis en place, M. de Dardel explique qu'ils ont rencontré des problèmes avec la réouverture de la rue à la circulation jusqu' alors interrompue.

Il précise que l'enlèvement de la butte n'était pas de la compétence de la Ville et que ses services, estimant compatible cette butte avec la circulation, ont déposé auprès de l'OTC une demande avec arrêté provisoire.

A la suite du refus de l'OTC, et devant le non-enlèvement de la butte par l'association des habitants, il a été fait appel à la Voirie.

Répondant à la question d'un commissaire du Parti libéral sur l'éventuel mandat reçu par l'association des habitants d'installer, mais de ne pas enlever, les aménagements éphémères, M. Gfeller indique que ses services ne confient

jamais de mandat à des associations, s'agissant de bénévoles et non de professionnels.

A la demande de M. de Dardel, M. Gfeller indique que c'est à la Ville de Genève, en cogestion avec les associations, de détruire les aménagements.

Un commissaire du Parti libéral remarque qu'il y a eu confusion de rôles entre l'architecte et l'association.

Sur la question de la rémunération des travaux confiés aux bénévoles, posée par un commissaire de l'Union démocratique du centre, M. Gfeller indique qu'ils ne sont pas rémunérés et qu'il s'agit de petits travaux sans danger en relation directe avec la démarche d'animation du chantier.

Séance du 2 mai 2005

Audition de M. Jean-Luc Gindre, adjoint du directeur de l'Office des transports et de la circulation, en remplacement de M. Buri

Sur la durée des aménagements éphémères

M. Gindre explique:

- qu'ils sont autorisés à titre d'essai et ne sont pas destinés à durer;
- qu'une convention est passée avec la Ville pour une durée maximale de soixante jours, sans le montage et le démontage;
- que, dans le cas de la rue des Gares, les termes de la convention n'ont pas été respectés et que l'OTC a ordonné que les aménagements éphémères soient démontés.

A la demande d'un commissaire du Parti libéral s'interrogeant sur les moyens de l'OTC face aux plaintes à propos des aménagements éphémères, M. Gindre explique que:

- concernant les aménagements éphémères de la rue des Gares, l'OTC a sommé la Ville de procéder au démontage sous quinze jours et que, à défaut, une entreprise serait mandaté par l'OTC, aux frais de la Ville, pour procéder au démontage;
- d'une manière générale, l'OTC veillera à ce que les aménagements soient effectivement éphémères et que, en cas de non-respect, l'OTC a d'ailleurs précisé par courrier à la Ville que de tels aménagements pourraient être remis en cause.

Sur le rétablissement des 12 places de stationnement

Aux demandes d'une commissaire du Parti radical et d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, M. Gindre précise, d'une part, que la ferme-

ture de la rue entraînera la suppression de quelques places de stationnement et que, en l'absence de projet actuel, il est possible de maintenir les places en zone bleue (face à la Poste) et d'utiliser le parking de la Poste pour des durées courtes. D'autre part, du fait qu'il s'agit du domaine privé destiné à l'usage public, la Ville peut faire ce qu'elle veut.

Sur la Poste

Aux questions d'un commissaire du Parti libéral, M. Gindre explique que les mesures prises par l'OTC en 1983 et visant à laisser la rue des Gares en double sens pour la Poste doivent tenir compte, aujourd'hui, du doublement des conditions de trafic et que la Poste a la possibilité de passer par la rue de Montbrillant. La Ville et l'OTC sont en contact avec la Poste.

De plus, des modifications pourront être prises à l'occasion de l'enquête publique qui sera diligentée et après publication, dans le délai légal de recours.

Enfin, la Ville n'a pas constitué de groupe de travail à défaut de projet formel, mais elle a mandaté un service pour compter le volume de circulation. Les négociations avec la Poste nécessitent, préalablement à toute discussion, de connaître les entrées et les sorties de ses véhicules.

Sur l'incidence des travaux du tram

A la demande d'une commissaire du parti des Verts, M. Gindre précise que les différentes étapes des travaux ne sont pas encore finalisées et que certaines variantes prévoient de restreindre le trafic au niveau de la rue de la Servette et qu'il y a donc, en effet, un risque de report sur la rue de Lyon.

Le président informe les membres de la commission que M. Wicki répondra par écrit.

Sur les exigences du Service d'incendie et de secours

M. Gindre répond à un commissaire du Parti socialiste que, les sorties des casernes devant être assurées, il y a modifications à leur demande: pour la rue des Gares, il ne devrait pas y avoir de problèmes, dans la mesure où les pompiers passent par l'autre côté. Ils sont en étroite collaboration.

Séance du 20 juin 2005

Discussion

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), cette pétition ne participe pas d'une volonté homogène, simple document photocopié pour tous les

aménagements de la Ville de Genève, faite par la Fédération suisse des entreprises romandes. Il demande ainsi le classement de la pétition.

Le Parti socialiste ajoute qu'il ne serait pas cohérent de demander le renvoi au Conseil administratif et propose le classement.

Vote

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-121 au Conseil administratif est accepté par 7 oui (1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC) contre 6 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 T, 2 S).

Annexe: texte de la pétition P-121 et lettre d'accompagnement

PETITION
« Pour la libération de la rue des Gares »

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
Au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Dans le cadre de l'opération «Les Yeux de la Ville» 2004, la rue des Gares a été transformée en zone piétonne pour empêcher le passage de voitures et supprimer 12 places de stationnement. Ayant été mis devant le fait accompli, les riverains n'ont pas pu se prononcer sur cet aménagement dit «éphémère», lequel pourtant entrave les activités de tout un quartier. Malgré une autorisation limitée à 60 jours, soit du 18 juin 2004 au 17 août 2004, l'aménagement n'a pas été enlevé à ce jour (17 septembre 2004). Cette situation, illégale et préjudiciable aux intérêts, droits et libertés des citoyens, ne peut plus être tolérée.

A vu de ce qui précède, les soussignés, qu'ils soient habitants, visiteurs, commerçants ou employés dans le quartier de la rue des Gares, demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. Ordonner la suppression immédiate de l'aménagement dit «éphémère» à la rue des Gares.
2. Ordonner la remise de la rue des Gares à son état initial et notamment, le rétablissement des 12 places de stationnement pour voitures.
3. Veiller à ce que la voirie publique reste aménagée de manière à répondre aux besoins de la population et à ce qu'elle ne soit pas affectée à l'usage exclusif de quelques privilégiés.
4. Prendre les mesures nécessaires pour garantir à l'avenir le respect des droits des citoyens dans le cadre d'aménagements de ce type.

Nom et prénom	Adresse (rue et n°, NP et localité)	Signature
---------------	-------------------------------------	-----------

Renseignements : Gloria Donadeo – rue des Gares 4 – 1201 Genève –

DONADEO Gloria
Rue des Gares 4

1201 GENEVE

Genève, le 30 septembre 2004

SERVICE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENEVE
Secrétariat du Conseil municipal
Pétition
Rue de la Croix-Rouge 4

1204 GENEVE

Messieurs,

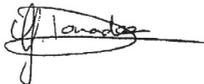
Cette lettre accompagne une pétition de 51 feuilles avec 631 signatures qui ont été recueillies en 14 jours auprès des habitants, des employés, des commerçants et des visiteurs de la rue des Gares.

Dans cette pétition on demande, la suppression immédiate de l'aménagement éphémère à la rue des Gares, la remise à son état initial avec le rétablissement des 12 places de stationnement pour voitures, de veiller à ce que la voirie publique reste aménagée de manière à répondre aux besoins de la population et à ce qu'elle ne soit pas affectée à l'usage exclusif de quelques privilégiés, de prendre les mesures nécessaires pour garantir à l'avenir le respect des droits des citoyens dans le cadre d'aménagements de ce type.

Les originaux des feuilles mentionnées ci-dessus, seront déposées au Service du Grand Conseil de la République et Canton de Genève.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ces demandes, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Gloria. DONADEO



Annexes mentionnées

01.10.04

M^{me} Gisèle Thiévent, rapporteuse (AdG/SI). J'aimerais dire, en ma qualité de rapporteuse, que j'ai été gênée par le déroulement des débats de la commission des pétitions et, surtout, par le fait de mêler, dans une même réflexion, ces deux pétitions qui, à mon avis, n'ont absolument pas la même teneur.

La pétition P-121, de septembre 2004, demande la libération de la rue des Gares, mais elle a été gonflée d'une importance qu'elle n'a pas, puisque la pétition P-118, pour une fermeture définitive de la rue des Gares, a également été déposée. En effet, cette pétition P-121 demandait simplement l'enlèvement d'un aménagement éphémère, la permission de circuler pour les voitures et le rétablissement des douze places de stationnement supprimées. Dieu merci, tout cela a été fait très rapidement, alors ne demandez pas de tels débats en commission!

En revanche, la pétition P-118 s'inscrit dans un projet qui date déjà de 1987, puisque, à cette époque, une pétition avait été lancée pour demander une réduction du trafic, suivie d'une autre requête, en 1992, pour la fermeture de la rue des Gares. Je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de donner sa juste valeur à la pétition P-118, puisqu'elle fait écho à un projet du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi qu'à une étude de l'Office des transports et de la circulation (OTC).

Alors, accordez à chacune de ces pétitions la valeur qu'elle mérite! La pétition P-121 n'est plus d'actualité. Elle est une simple réaction ponctuelle à laquelle une réponse a déjà été apportée, un coup de sang, peut-on dire, de la part d'un commerçant insatisfait et de deux représentants du service express de la Poste, dont le centre, d'ailleurs, sera supprimé. Cette pétition n'a donc plus de valeur. Mesdames et Messieurs, centrez votre réflexion sur la pétition P-118. Elle en vaut la peine!

M. Patrice Reynaud, rapporteur (L). Je m'exprime pour l'instant en tant que rapporteur, mais je reprendrai ensuite la parole par rapport au fond des choses. Je suis d'ailleurs à cet égard un peu surpris que la rapporteuse précédente ait déjà parlé sur le fond.

Je voudrais juste apporter une correction, d'ailleurs valable pour les deux rapports, en précisant que le président de la commission des pétitions, à partir du 1^{er} juin 2005, était M. Jean-Pierre Oberholzer, et donc plus M. Rielle. (*Corrigé au Mémorial.*) Je souhaitais apporter cette correction de manière à rendre à César, et en l'occurrence à M. Oberholzer, ce qui lui appartient. J'interviendrai par la suite, Monsieur le président, sur le fond de ces deux pétitions.

Le président. Je vous rappelle que le vote sur ces deux objets sera différencié, comme nous l'avons fait au point précédent de notre ordre du jour.

Premier débat

M. René Grand (S). Comme vous le savez très bien vous-même, Monsieur le président, le problème de la rue des Gares est identique à celui de la rue Lissignol. Vous vous rappelez que de nombreux automobilistes empruntaient cette ruelle pour éviter les embouteillages de la rue Rousseau et de la rue de Chantepoulet. C'est la même chose à la rue des Gares, où l'OTC recommande de ne pas favoriser ce passage, puisque tout le monde est bloqué à la rue de Montbrillant et que cette petite tricherie ne paie pas et finit par créer un encombrement pour tout le monde.

C'est pourquoi le Parti socialiste vous recommande de refuser les conclusions de la commission des pétitions – à savoir le classement de la pétition P-118 – afin que l'aménagement ne soit pas qu'éphémère et que la rue devienne la propriété des habitants, en vue de l'amélioration de leur qualité de vie. Ainsi, les automobilistes s'habitueront à ne pas franchir cette rue de manière désagréable pour les passants, à seule fin de raccourcir leur trajet.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment par M^{me} Thiévent, le groupe des Verts vous propose de classer la pétition P-121, «Pour la libération de la rue des Gares». En revanche, à propos de la pétition P-118, les Verts sont favorables à des quartiers sans voitures, dans des zones bien desservies par les Transports publics genevois. C'est le cas pour la rue des Gares, cela d'autant plus qu'elle est bien trop souvent utilisée pour un trafic de transit. Nous le déplorons, comme vous pouvez l'imaginer.

De plus, au cours du travail en commission, nous avons pu entendre que le nouvel Office cantonal de la mobilité (OCM) ne voit aucun inconvénient à fermer cette rue. Rien ne s'y oppose techniquement, puisqu'il s'agit d'une simple gestion de trafic. Vous l'aurez compris, les Verts sont favorables à la fermeture de la rue des Gares et ils refuseront par conséquent les conclusions du rapport P-118 A, qui demandent le classement de la pétition.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). On pourrait dire: «On prend les mêmes et on recommence.» Nous voici de nouveau devant une, voire deux pétitions qui résultent d'un aménagement éphémère, avec les pour et les contre. Et, encore

une fois, nous constatons que les aménagements éphémères donnent satisfaction surtout à ceux qui les conçoivent. Le quartier de la gare est et va devenir encore plus saturé avec la construction d'un tram à la Servette. La fermeture d'une rue entrave et déplace la circulation sur d'autres rues déjà encombrées. Aussi, vous l'aurez compris, les radicaux sont pour le maintien de la circulation à la rue des Gares. La ville souffre d'un manque de places non payantes pour ses habitants et la fermeture d'une rue signifie également la suppression de possibilités de parpage.

(La présidence est reprise par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente.)

M. Patrice Reynaud (L). Je ferai quelques petites observations, d'abord sur les deux pétitions. Contrairement à ce qui a pu être dit par M^{me} Thiévent, ces deux pétitions sont en réalité opposées – il faut bien appeler un chat un chat. Dire aujourd'hui que la pétition P-121 est obsolète revient à la limiter à ses deux premiers paragraphes, mais M^{me} Thiévent aura remarqué qu'il y en a deux autres. Il convient de réfléchir un petit peu plus précisément sur la base de ces deux autres paragraphes.

Je n'émet pas un jugement de valeur, mais la pétition P-118, la première, vient de l'Association des habitants de l'îlot 13. Sauf erreur de ma part, elle a recueilli à peu près 500 signatures. La deuxième, la pétition P-121, est appuyée par environ 650 personnes – j'allais dire par l'autre partie de la population de cette rue. Nous n'avons que faire des chiffres, en l'occurrence, mais, encore une fois et à quelques unités près, nous nous retrouvons face à cette sempiternelle bagarre provoquée par les initiatives malheureuses du Conseil administratif en vue de fermer, à coups d'aménagements éphémères, les rues de la ville de Genève les unes après les autres. Mais, nous le savons – MM. Ferrazino et Nils de Dardel nous l'ont dit – les aménagements éphémères n'ont qu'un objectif: faire des essais, du laboratoire, comme je l'ai déjà entendu à plusieurs reprises.

Ce problème nous oppose, comme l'a rappelé tout à l'heure M^{me} Hämmerli-Lang. Nous estimons, pour notre part, qu'une ville ne peut fonctionner correctement et avoir une vie économique agréable et saine que dans la mesure où tous les acteurs du monde économique ont la possibilité de circuler, y compris avec leur véhicule. Vous, vous pensez qu'il vaut mieux une ville à caractère rural, pour ne pas dire villageois, c'est-à-dire une ville dans laquelle on n'entend que les pinsons, les rossignols et, surtout, où on ne circule qu'à vélo et à pied. Ce problème a été tant de fois débattu ici qu'il aurait pu être, à la limite, presque indécemment.

Mais c'est oublier un problème complémentaire, celui de la Poste. Certes, la Poste sera amenée à déménager, je le sais comme tout un chacun, mais ce n'est pas le cas pour l'instant. Le problème initial provient du fait que cet aménagement de la rue des Gares aurait dû être enlevé, comme il était prévu, à la fin du mois d'août, mais qu'il a perduré jusqu'au 25 octobre. Il a perduré jusqu'au 25 octobre pour des raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas, sauf à préciser que ceux-là mêmes qui l'avaient demandé et qui l'avaient installé n'étaient plus là quand il a été question de le défaire.

Nous pouvons le comprendre, au mois de juillet et, surtout, au mois d'août, les services de la Poste n'étaient que très peu gênés, mais ce n'était évidemment plus le cas dès la rentrée de l'année considérée, l'année 2005. Il convenait alors de faire en sorte que le trafic à la rue des Gares puisse se dérouler normalement. Mais les aménagements éphémères en question continuaient d'entraver toute circulation, celle des voitures et celle des véhicules de la Poste.

Les responsables de la Poste sont venus nous voir. Pour eux, à l'évidence, un préjudice très grave était porté non à la Poste elle-même, mais à ses usagers que nous sommes tous, les uns et les autres. Je vous rappelle d'ailleurs à ce sujet que nous nous sommes et que vous vous êtes battus pour une Poste qui fonctionne. Même si ce n'est peut-être pas toujours le cas, ce ne sera à coup sûr jamais le cas si vous empêchez ses véhicules de rouler.

Tel est aujourd'hui le problème. Je n'irai évidemment pas plus loin, parce qu'il est inutile, à mon avis, d'user davantage de salive à ce sujet. Nous le savons, les jeux sont faits par avance, et j'augure donc très facilement du vote de tout à l'heure. Je voudrais juste éveiller votre attention, pour peu que cela soit possible, sur un aspect: à force de voter systématiquement en masse sur des éléments qui, selon vous, doivent être ordonnancés de telle façon parce que c'est votre politique, votre loi, nous nous heurterons, parfois, à de graves problèmes. C'est typiquement le cas avec la rue des Gares, un peu comme avec les plans localisés de quartier (PLQ) du Mervelet au début de notre séance de ce soir. Je vous signale d'ailleurs que le magistrat lui-même l'a reconnu.

Alors, voilà, il faut voter la tête dans le sac parce que c'est votre politique d'empêcher de circuler en ville de Genève... Ce sera donc accepté. Attention, Mesdames et Messieurs, il y aura des conséquences, vous le verrez très vite! Je le sais, les aménagements éphémères dans pratiquement toutes les rues de Genève sont, pour vous, une fin en soi. Mais, comble du comble, le jour viendra où il n'y aura plus de vie économique à Genève! Nous en reparlerons.

Ce soir, lorsque vous adopterez la pétition P-118 à l'encontre de la pétition P-121 – c'est-à-dire l'inverse de ce qui a été voté en commission, mais peu importe... – vous poursuivrez dans le même sens. Nous ne sommes pas surpris,

mais laissez-nous d'abord vous dire que nous sommes lassés et que la population est aussi un tant soit peu lassée, et puis, surtout, que vous allez à l'encontre de ce que vous-mêmes souhaitez: le respect du service public. Là, c'est exactement l'inverse, je vous le signale.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous avons un peu tout entendu lorsque nous avons traité de cette pétition... On nous a parlé de voitures qui circulaient à grande vitesse à la rue des Gares. Or, si vous avez emprunté cette rue, vous saurez qu'il est impossible de faire des courses de voitures à cet endroit...

Le Parti démocrate-chrétien sera fidèle à sa doctrine et à ses principes. Nous croyons que l'économie doit servir l'homme et que, sans une économie florissante, nous ne pouvons pas organiser d'événements éphémères ou nous amuser à placer dans la ville des encombrements nuisibles à son bon fonctionnement. Nos votes iront donc dans le sens de permettre la circulation, afin de favoriser les activités économiques. Ainsi, la Ville de Genève ne sera pas asphyxiée par de vains projets.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). J'aimerais répondre à l'ensemble des préopinants des partis de droite, qui nous offrent un vrai débat de fond en matière d'aménagement urbain, comme à chaque fois que sont évoqués les aménagements éphémères. Nous vous en remercions. En effet, votre vision de la ville transparait à travers vos propos et j'aimerais relever quelques éléments dans le petit débat que nous venons de nous offrir.

M^{me} Hämmerli-Lang, du Parti radical, a dit à juste titre d'ailleurs: «On prend les mêmes et on recommence.» Pour chacun des aménagements éphémères, nous avons reçu des pétitions favorables et des pétitions défavorables. Je soulignerai tout de même que les pétitions favorables, toutes différentes, étaient généralement assez originales. Elles ont été déposées par des gens qui ont apprécié les aménagements pour leurs qualités intrinsèques ou pour la participation des habitants du quartier.

Nous notons tout de même, sans vouloir chercher le diable derrière, le fait que les pétitions défavorables aux aménagements éphémères n'étaient pas aussi originales, puisqu'il s'agissait à chaque fois du même texte et que, lorsque nous procédions à l'audition de leurs auteurs, ils étaient accompagnés par des représentants de la Fédération des entreprises romandes (FER). Je ne stigmatise pas cette association professionnelle, l'ex-Fédération des syndicats patronaux; elle a le droit d'exister, évidemment, mais nous voyons bien par là même qui s'oppose, mécaniquement dirons-nous, aux aménagements éphémères.

Vous avez dit aussi, Madame, que ces aménagements éphémères font d'abord plaisir à ceux qui les conçoivent. En effet, ici, parmi les concepteurs des aménagements de la rue des Gares, nous pouvons citer une participation prépondérante de l'Association des habitants de l'îlot 13, cet îlot d'habitations bordé par la gare et par des activités de services, qui réunit à peu près tous les habitants du quartier concerné. Cette association est ouverte à l'ensemble des habitants du périmètre. Beaucoup de gens du coin ont pu s'exprimer à l'occasion de cet aménagement, notamment en nous rendant visite à la commission des pétitions, et montrer les différents aspects positifs, en termes de sécurité et d'habitat, que cet aménagement leur offrait.

La FER est allée chercher les gens en leur demandant de s'opposer aux aménagements éphémères. Sans prétendre qu'ils se plaignaient, ils avaient tous, à titre individuel, quelque chose à dire et diverses raisons de manifester leur opposition – «Pourrai-je toujours mettre ma voiture au bas de l'immeuble?...» Il se trouve que les services de la Ville ont rencontré ces habitants.

En l'occurrence, on nous a montré les parkings de service. Que la Poste cesse ou non ses activités, l'accès au parking des CFF sera toujours possible, puisque l'aménagement concerne juste une partie de la rue, au bas d'immeubles peuplés par des familles avec des enfants et des adolescents qui se rendent au cycle d'orientation voisin. Donc, loin d'une fermeture de la rue – c'est toujours une fermeture quand on parle de voitures! – c'est bien d'une ouverture de la rue comme espace piétonnier qu'il s'agit. Comme le relevaient les habitants, la fermeture au trafic automobile constitue évidemment l'ouverture d'un espace urbain. A mon avis, nous devons le répéter, parce que nous entendons toujours le contraire.

J'aimerais encore relever un dernier point intéressant et socialement significatif pour les habitants. Lors des auditions des opposants à cet aménagement auxquelles la commission des pétitions a procédé, l'un des arguments d'un responsable d'entreprise limitrophe consistait à dire qu'il s'agissait, finalement, de logements de seconde zone qui ne méritaient pas un aménagement, fût-il éphémère. A mon point de vue, ce genre de propos trahit une vision élitiste de la ville qui consisterait à penser que les beaux aménagements ne seraient réservés qu'à la Vieille-Ville ou à certains endroits privilégiés.

Nous ne pouvons que nous inscrire en faux face à ce point de vue et nous vous invitons à refuser – comme vous l'avez fait au mois de juin 2005 avec la pétition P-128, «Pour la libération de la rue du Cendrier», dont les auteurs étaient la FER – les conclusions de la commission sur la pétition P-121, «Pour la libération de la rue des Gares», qui est un fac-similé de la pétition P-128.

En conclusion, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de refuser les conclusions des deux rapports P-118 A et P-121 A.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, quand j'entends, dans cette assemblée, certains groupes politiques défendre les idées de liberté et de mobilité comme étant des conditions au développement du commerce et de l'économie, j'ai l'impression de me retrouver à l'époque de mon enfance, dans les années 1960. Du coup, évidemment, on fait passer l'Alternative pour un groupement politique qui a ses lubies, ses manies, ses jouets et ses petits jeux, qui a le souci d'entraver le commerce et les échanges et qui, finalement, ennuie la population avec sa fichue rage anti-bagnoles, sans cesse manifestée à chaque séance de ce Conseil municipal.

Pour ma part, Mesdames et Messieurs, je dirais que c'est quelque part tromper les électrices et les électeurs, parce que nous ne sommes plus en 1960. Je ne parlerai même pas de la question de la raréfaction des matières premières comme le pétrole, le gaz, notamment, car il ne s'agit pas de cela. Vous savez bien que, en d'autres moments, dans d'autres lieux, à d'autres commissions, nous avons été parfois tous ensemble pour discuter notamment des normes fédérales que sont les ordonnances sur la protection contre le bruit (OPB) et sur la protection de l'air (OPair).

En vous entendant, je suis un peu effrayé... Nous ne sommes plus en 1960 – ce n'est plus la bagnole à papa et grand-papa – mais dans un monde dans lequel nous ne pourrions plus vivre encore longtemps avec les conditions actuelles de pollution. Nous le savons aussi bien que le Conseil fédéral, dont nous ne pouvons pas dire qu'il a la réputation d'être de gauche, voire d'extrême gauche, ou même du centre...

Ce Conseil fédéral, à l'image des peuples européens qui nous entourent, a édicté des normes qui auraient dû être appliquées en 2004 déjà, des normes contre la pollution de l'air et contre le bruit, mais il en a repoussé l'entrée en vigueur à 2012, peut-être à 2018. Nous, nous aimerions bien qu'elles soient appliquées plus tôt.

Une chose en tout cas est sûre, Mesdames et Messieurs, c'est que, en 2018, si nous n'avons pas appliqué ces normes OPB et OPair, il appartiendra alors aux collectivités publiques de payer le prix des nuisances auprès de la population. Ainsi, quand l'un de nos voisins, l'un ou l'une de nos électeurs ou électrices sera malade du bruit ou de la pollution, la collectivité publique devra payer les soins médicaux. Mais de cela, Mesdames et Messieurs, vous ne parlez que trop peu sur les bancs de l'Entente. La facture risque d'être lourde et nous n'y échapperons visiblement pas.

Pour ma part, je constate que les petits aménagements éphémères contre lesquels vous vous irritez fortement ne sont qu'une peccadille par rapport au grand travail qui nous attend et à la facture énorme qui risque de nous tomber sur

les épaules si nous ne prenons pas les choses à temps. Mais je suis aussi inquiet parce que, finalement, le Conseil administratif se range à vos côtés. J'aimerais avoir tous les jours des projets dans ce sens, qui nous permettraient d'éviter cette facture immense dont M. le conseiller administratif Ferrazino a parfaitement connaissance, il nous en a souvent parlé. Mais peut-être se lasse-t-il à force d'entendre toujours répéter les mêmes choses sur certains bancs... Je le regrette, parce que nous n'échapperons pas à ces normes OPB et OPair, il convient de le répéter une fois encore ce soir. Il nous faudra bien des plans plus ambitieux que la seule fermeture de la rue des Gares. (*Applaudissements.*)

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je voudrais répondre à M. Patrice Reynaud, mais M. Sébastien Bertrand l'a fait déjà en partie – vous transmettez, Madame la présidente. Pour le rassurer, je peux lui dire que les CFF auront encore un accès garanti et la sortie des véhicules de la Poste sera aussi préservée au haut de la rue. Je voudrais aussi rassurer les commerçants, pour qui rue sans voitures rime toujours avec rue sinistrée. Je ne sais pas si les Rues-Basses sont sinistrées, mais je n'en ai pas vraiment l'impression. La rue de Lausanne, qui a vu son trafic être modéré, a gagné en vie et, à mon avis, les commerçants ne se plaignent pas. Les plus grandes villes d'Europe ont compris aussi que la piétonisation est favorable aux commerces. Alors, je ne vois pas pourquoi, à Genève, on en reste encore à cette vieille idée de la nécessité d'un trafic important pour que les commerces soient florissants.

En plus, j'aimerais quand même dire à M. Reynaud que nous ne voterons pas, ce soir, le contraire de ce que nous avons voté en commission. En commission, nous étions simplement minorisés et nous avons perdu notre vote, mais nous le rattraperons dans un instant... (*Exclamations.*) C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter non aux conclusions de ces deux rapports P-118 A et P-121 A. C'est très simple: c'est deux fois non!

M. Robert Pattaroni (DC). J'ai écouté avec intérêt l'intervention de fond de M. Deshusses. Nous n'avons pas applaudi, non que nous n'étions pas d'accord, mais parce que, à notre point de vue, les choses iront de soi. De toute façon, le prix du pétrole aura pour conséquence que même les partisans des grosses voitures commenceront sans doute à réfléchir – preuve en est la production automobile aux Etats-Unis.

Mais il s'agit d'une question pratique. Lors des auditions de la commission, il a été demandé aux auteurs de la pétition P-118 s'ils voulaient fermer complètement la rue à la circulation. Madame la présidente, vous connaissez la rapporteuse, elle est précise. Qu'a-t-elle écrit à la page 2 de son rapport P-118 A? «Est-ce la

fermeture totale de la rue qui est demandée?» Réponse: «M. Gisselbaek répond par l'affirmative.» Voilà donc bien la nature de la demande.

Les intervenants ont bien compris la situation. Puisque la Poste est maintenant ouverte, il faut pouvoir y accéder, et qui sait si, demain, il n'y aura pas un autre service public? En outre, après-demain, un tram provoquera une certaine redistribution de la circulation dont il faudra bien tenir compte, même si on veut limiter le trafic au plus grand nombre d'endroits possible. Enfin, les activités de la gare – comme dans toutes les gares du monde, quand elles sont en ville – impliquent un certain trafic pour l'approvisionnement, les livraisons, les marchandises et le déplacement des personnes.

Alors, il est possible d'envisager l'utilisation de cette rue avant tout pour des raisons de service public et de faire en sorte de réduire au minimum les pollutions. Mais il s'agit avant tout d'intervenir par rapport à une question précise, pour une rue déterminée dont les fonctions sont utiles à l'ensemble de la population de Genève.

Comme vous le savez, Madame la présidente, puisque vous connaissez bien le quartier, à l'intérieur de l'îlot 13, de superbes espaces permettent des activités de loisirs comme peu de cours intérieures en proposent dans d'autres coins de la ville.

M. Gérard Deshusses (S). A la suite des propos de mon préopinant, je tiens quand même à souligner que si, pour répondre au problème des normes OPB et OPair, il s'agit simplement d'attendre l'augmentation du prix du pétrole, c'est ce qui s'appelle le degré zéro d'une volonté politique... A mon avis, si on veut y répondre, ne serait-ce que sur le plan économique, il faut prendre une initiative énorme au niveau communal, cantonal et même fédéral. La Confédération a publié ses ordonnances et il nous appartient maintenant de tous nous réunir et de trouver les solutions qui permettront de poursuivre avec une économie en croissance, et non pas de nous abandonner simplement au gré de la vague du prix du pétrole, parce que cela, Mesdames et Messieurs, ce serait le signe d'une décadence proche pour notre cité.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais apporter une précision, Madame la présidente, à l'intention de M. Deshusses, qui a peut-être été distrait par une voisine ou un voisin. J'ai évoqué l'augmentation du prix du pétrole qui, actuellement, a une grande importance et que d'aucuns n'avaient pas vue venir. Mais j'ai commencé par dire à M. Deshusses qu'il avait raison d'évoquer ce problème général de l'OPair. La différence entre des partis qui ne sont pas au

pouvoir et des partis au pouvoir tient aux problèmes concrets. Il s'agit d'un quartier, d'une rue particulière qui a plusieurs fonctions précises. Alors, quand on est au pouvoir, il faut régler le problème. Quand on n'y est pas, on dit qu'on peut faire n'importe quoi...

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Nous n'avons pas assez insisté là-dessus, mais cette rue a une fonction de transit. Les automobilistes qui passent par là veulent simplement gagner du temps sur les feux et cette rue n'a aucune autre fonction, Monsieur Pattaroni – vous transmettez, Madame la présidente – que celle de permettre à des automobilistes de transiter plus facilement et plus rapidement vers la rue de Montbrillant.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition P-118 sont refusées par 37 non contre 30 oui.

La présidente. La pétition P-118 sera par conséquent renvoyée au Conseil administratif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-121 au Conseil administratif sont refusées par 38 non contre 30 oui.

La présidente. La pétition P-121 est classée.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

4674

SÉANCE DU 17 JANVIER 2006 (soir)
Questions écrites

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4562
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4562
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation, dans le quartier du Mervelet, feuilles 58, 59 et 60 du cadastre de la Ville de Genève:	
– du projet de loi modifiant les limites de zones N° 29472-206 sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, destiné à créer une zone de développement 3, une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et à l'affectation d'une zone de développement 3 existante à de l'équipement public;	
– du projet de plan de site N° 29394-206, situé entre l'avenue du Bouchet et l'avenue Trembley, prévoyant la protection du lotissement réalisé par Paul Perrin entre 1921 et 1925 qui constitue la première étape du concours d'idées remporté en 1913 par Adolphe Guyonnet et John Torcapel pour l'aménagement du secteur situé au nord-ouest de l'avenue du Bouchet;	
– du projet de plan localisé de quartier N° 29416-206, situé à l'avenue de Joli-Mont, à côté du cycle d'orientation des Coudriers;	
– du projet de plan localisé de quartier N° 29451-206, prévoyant la construction de logements avec activités sur neuf parcelles situées entre l'avenue de Joli-Mont, l'avenue Louis-Casaï et le chemin de Riant-Parc;	
– du projet de plan localisé de quartier N° 29452-206, prévoyant la construction de logements avec activités sur neuf parcelles situées entre le chemin de Riant-Parc, l'avenue Louis-Casaï et le chemin Charles-Georg (PR-415 A). Suite du premier débat	4562
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 2004 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) (D-32 A)	4581
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution de M ^{mes} Alexandra Rys, Catherine Hämmerli-Lang, Liliane	

Johner, Sandrine Salerno, Ruth Lanz Aoued, MM. Patrice Reynaud, Roberto Brogginini et Pascal Rubeli, renvoyée en commission le 18 janvier 2005, intitulée: «Correspondance adressée au Conseil municipal: pas de courrier anonyme!» (R-76 A)	4596
6.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du vandalisme» (P-27 A)	4600
6.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Nuisances sonores à la Vieille-Ville» (P-95 A)	4611
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le calme et la propreté sur la place Saint-François et contre les aménagements estivaux» (P-103 A)	4632
8.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien de la fermeture de la rue des Gares au trafic automobile» (P-118 A)	4643
8.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la libération de la rue des Gares» (P-121 A)	4655
9. Propositions des conseillers municipaux	4673
10. Interpellations	4673
11. Questions écrites	4674

La mémorialiste:
Marguerite Conus